



HAL
open science

Les savoirs et les savoir-faire des acteurs locaux à valoriser pour alimenter la mise en œuvre des ateliers de paysage : le cas du PNR Médoc

Mathilde Levielle

► To cite this version:

Mathilde Levielle. Les savoirs et les savoir-faire des acteurs locaux à valoriser pour alimenter la mise en œuvre des ateliers de paysage : le cas du PNR Médoc. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02431940

HAL Id: dumas-02431940

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02431940>

Submitted on 8 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

AGROCAMPUS
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire 2018-2019

Spécialité/Mention :

Ingénieur Paysage

Spécialisation/Parcours :

PEPS

Mémoire de fin d'études

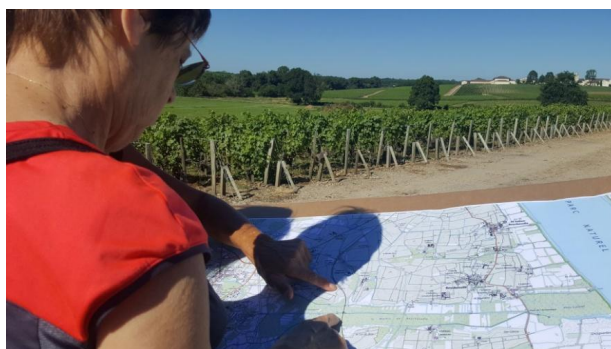
d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Les savoirs et les savoir-faire des acteurs locaux à valoriser pour alimenter la mise en œuvre des ateliers de paysage, le cas du PNR Médoc

Par : Mathilde LEVIELLE



Soutenu à Angers

le 20.09.19

Devant le jury composé de :

Président : Caillault Sébastien

Geisler Elise (Relectrice)

Maître de stage : Duprat Stéphane

El Hanani Moustafa (Enseignant)

Enseignant référent : Carcaud Nathalie

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation

«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



2018-2019

Mention de diplôme : Master 2 GAED (Géographie, Aménagement, Environnement et Développement)
Spécialité parcours : PEPS (Paysage Environnement Participation et Société)

Et

Mention de diplôme : Ingénieur Paysagiste (Agrocampus Ouest site d'Angers)
Spécialité parcours : PEPS (Paysage Environnement Participation et Société)



Les savoirs et les savoir-faire des acteurs locaux à valoriser pour alimenter la mise en œuvre des ateliers de paysage, le cas du PNR Médoc

LEVIELLE Mathilde |

Sous la direction de Mme |
Carcaud Nathalie

Membres du jury
Caillault / Sébastien | Enseignant-Chercheur
El Hanani/ Moustafa | Enseignant-Chercheur
Duprat/Stéphane | Paysagiste

Soutenu publiquement le :
20/09/2019

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>**

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe enseignante d'Agrocampus Ouest à Angers pour son accompagnement pendant ces cinq années d'études, ainsi que l'ensemble du personnel au service des étudiants.

Je remercie très particulièrement Mme Nathalie Carcaud pour sa disponibilité, son écoute, son encouragement et ses conseils pour la construction de ce mémoire de fin d'études et plus largement pour son accompagnement dans mon parcours d'élève ingénieure paysagiste.

Je tiens également à remercier l'équipe coordinatrice du Master 2 PEPS de m'avoir permis d'enrichir mes compétences de paysagiste dans le domaine de la participation et d'avoir appréhender concrètement les relations avec les acteurs du paysage.

Je remercie spécialement M. Stéphane Duprat pour avoir accepté puis renouvelé notre collaboration. Il m'a permis de découvrir l'univers de la recherche grâce à ce stage qui lui a bien causé des problématiques lors de sa mise en place. J'ai appris à ses côtés à avoir un « regard » de paysagiste différent et j'espère que ce travail est le fruit de ce regard.

Dans l'univers de la recherche je tiens également à remercier M. Bernard Davasse qui a accepté d'expérimenter avec moi un dispositif de stage inédit. Il a su me faire bénéficier de ses connaissances pour enrichir ce travail. Je remercie également l'ensemble de l'équipe de recherche du laboratoire Passages pour les bons moments d'échanges et pour le partage de sujets de recherche passionnants.

Dans l'univers des PNR, je remercie l'ensemble de l'équipe du PNR du Médoc pour son accueil. Je remercie particulièrement M. Raphaël Garcia pour avoir accepté de m'accueillir toutes les semaines à ses côtés dans le Médoc afin que je puisse suivre son travail et particulièrement celui de l'AMI. Cette immersion accompagnée par M. Raphaël Garcia m'a permis de récolter tous les éléments nécessaires à ce travail de recherche et découvrir pleinement les missions d'un PNR.

Enfin, je remercie très sincèrement ma famille pour son soutien pendant ces 6 derniers mois et ces 25 dernières années,

A mon compagnon, pour son amour, sa passion et son investissement,

A ma maman, pour m'avoir transmis sa détermination et son goût pour l'apprentissage,

A mon frère, pour sa patience et son sourire,

A mes grands-parents, pour leur accompagnement dans mes projets,

A ma tante et mes oncles, pour leur soutien,

Et à celui qui n'est plus là, pour m'avoir transmis sa créativité, sa sociabilité et son goût pour l'inconnu.

Sommaire

AVANT-PROPOS PAGE 1

INTRODUCTION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

I) LE PAYSAGE POUR LE PNR DU MEDOC ENTRE DISCOURS ET ACTIONS5

A) Une rencontre soudaine entre e projet de PNR et le paysage5

1) La construction d'un projet pour le territoire du Médoc dans le sillon du Pays Médoc 5

2) Les PNR et le paysage, vers une collaboration..... 6

3) Le début de la conscientisation du paysage lors d'une étape clé, la visite du CNPN 6

B) Les actions paysagères du Pays Médoc en transition vers le PNR Médoc.....9

1) La création de "livres blancs" d'urbanisme et de paysage 11

2) L'accompagnement des projets d'aménagement des collectivités locales 12

C) L'AMI une manière d'expérier l'approche par le paysage14

1) L'intention de faire du paysage un "outil intermédiaire actif" 14

2) La mise en œuvre d'un dispositif spécifique 15

D) Vers une légitimation des actions paysagères du PNR pour les prochaines années16

1) La programmation minutieuse des trois prochaines années pour la mission paysage..... 16

2) Le cas particulier de la fiche-action: "ateliers-participatifs" 17

II) LES DEMARCHES SPECIFIQUES DE PAYSAGISTE POUR ECHANGER AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LE PAYSAGE19

A) Une relation particulière au paysage, du collectif à l'intime19

1) Le paysage du collectif à l'intime, la complexité de la discipline 19

2) Une discipline aux multiples définitions vers de multiples dispositifs 20

B) La démarche de l'AMI, vers une proposition de démarche paysagère20

1) Un paramètre central, la proximité avec les acteurs locaux 20

2) Une démarche paysagère ou des démarches paysagères 25

C) Le mot paysage, au cœur des échanges, une prérogative?27

1) Le langage du paysagiste de l'AMI dans un contexte d'échanges sur le paysage 27

2) Evoquer de la même manière le paysage dans un même projet, une difficulté? 30

III) PROPOSITION METHODOLOGIQUE: L'ORGANISATION IMPREVISIBLE DES ECHANGES AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET AVEC LEUR PAYSAGE11

A) L'enquête, de la découverte à l'analyse du contexte paysagerErreur ! Signet non défini.1

1) La prise de contact avec le territoire et ces acteurs, une source d'informations **Erreur ! Signet non défini.1**

2) L'analyse des données pour émettre une problématique et des hypothèses de travail **Erreur ! Signet non défini**

B) La démarche: un parcours avec les acteurs locauxErreur ! Signet non défini.3

1) Le temps de l'organisation des phases structurantes de la démarche **Erreur ! Signet non défini.3**

2) La préparation et la mise en place de dispositifs participatifs **Erreur ! Signet non défini.4**

3) La synthèse des échanges et la poursuite de la collaboration..... **Erreur ! Signet non défini.8**

C)	L'activation des savoirs-faire au service la création commune	Erreur ! Signet non défini.8
1)	Suciter l'envie de créer ensemble	Erreur ! Signet non défini.9
2)	La concrétisation d'un ou de plusieurs action(s) ponctuelle(s) ou progressive(s).....	40
D)	Tirer des enseignements, après le projet	41
1)	La prise de recul un moyen d'analyser pour mieux poursuivre	41
2)	Retour sur terre! Prise de recul sur l'analyse et les propositions faites	41
CONCLUSION.....		43
BIBLIOGRAPHIE.....		44
LISTE DES ABREVIATIONS.....		50
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....		50
TABLE DES ANNEXES.....		51
ANNEXES		52

Avant-propos

Le Médoc est un territoire au Nord Ouest de la Gironde dont le périmètre s'établit entre l'estuaire de la Gironde à l'Est, l'océan Atlantique à l'Ouest et la métropole bordelaise au Sud ; ce qui lui confère une forme de péninsule. La géographie de ce territoire lui apporte une configuration socio-spatiale particulière. Ce qui est confirmé par Mme Hocheux, directrice du Pays Médoc : « le Médoc a cette particularité qu'on ne se demande pas où il commence et où il finit, entre l'estuaire et la façade littorale » (Extrait du compte-rendu de la réunion de lancement du 11 Mars 2019, source personnelle).

Ce territoire bien identifié s'est organisé autour d'un pays¹ depuis 1999, pour mener des projets à l'échelle de son territoire. Après plusieurs projets d'envergure envisagés sur ce territoire et non voulus par les acteurs locaux, les élus du Pays Médoc ont souhaité s'engager dans la mise en place d'un outil de gouvernance plus important.

En 2010, l'équipe du Pays Médoc engage le lancement d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'un Parc Naturel Régional² (PNR) du Médoc. Après plus de neuf ans de procédures, le territoire du Médoc est labélisé Parc Naturel Régional le 26 Mai 2019.

Dans sa construction le PNR a établi avec ses partenaires, un contrat c'est la charte du PNR. Ce document indique quelles vont être les actions portées par le PNR pendant les quinze prochaines années (durée du contrat). Plusieurs orientations sont prises par les élus, elles concernent les différents champs d'action traités par des collectivités qui travaillent à une échelle territoriale. Les PNR ont notamment des missions qui concernent l'économie, l'agriculture, l'environnement, l'urbanisme et le paysage.

Dans le cadre de la mise en place de la mission paysage et urbanisme³, qui est définie par les PNR, le Pays Médoc en transition vers le PNR Médoc a dû inclure dans sa charte des actions paysagères. Pour cela, l'équipe a eu recours à différents partenaires comme le Conseil Départemental de la Gironde.

En 2017, le Conseil Départemental lance un Appel à Manifestation d'Intérêt 4 (AMI) à destination des collectivités de son territoire, sur les paysages agricoles. Le Conseil Départemental désigne le futur PNR du Médoc lauréat de cet AMI avec un autre territoire. Ce projet, a pour vocation de continuer à guider le futur PNR dans la définition de son action paysagère. Une équipe de huit prestataires accompagnés par le futur PNR lance en janvier 2018 l'AMI paysages agricoles sur le territoire du futur PNR. Le projet se terminera en décembre 2019.

Parallèlement à cela en 2017, la Région Nouvelle Aquitaine élit lauréat, le laboratoire de recherche nommé Passages du CNRS⁵ et plus précisément son antenne à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage (ENSAP), d'un appel à projet nommé « Marginov ». Le laboratoire bénéficie alors d'un financement spécifique pour apporter à la région un éclairage sur les « créativité et les innovations socio-spatiales dans les

¹ Pays : Les Pays servent de cadre à un projet de territoire – consacré par une charte de territoire – sur la base d'un projet de territoire partagé, commun à un certain nombre de communes et d'intercommunalités qui décident librement d'adhérer à ce projet (<https://anpp.fr/payspetr/definition-pays>)

² PNR : un Parc Naturel Régional c'est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur naturelle, patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise au tour d'un projet concerté de développement durable, une charte fondée sur la protection et la valorisation de ses patrimoines qui est effective pour 15ans ; guide des PNR par la fédération des Parcs Naturels Régionaux (code de l'environnement)

³ Mission paysage : c'est-à-dire les actions qui peuvent être menées par le PNR au nom du paysage en effet selon la Fédération des PNR : « chaque Parc ayant une manière spécifique de fonctionner, liée à la diversité des territoires et des acteurs, les outils mis en œuvres sont très variés. L'importance donnée au paysage n'est pas la même d'un Parc à l'autre, celui-ci étant souvent associé au domaine de l'urbanisme avec le recrutement d'un chargé de mission polyvalent. Ceci est lié à la transversalité du paysage qui, par une seule entrée, permet d'aborder de très nombreuses thématiques comme l'urbanisme, l'économie, l'écologie, l'agriculture, l'énergie, l'habitat, etc. Initialement, le paysage a souvent été réduit à sa dimension esthétique » (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France 2013).

⁴ AMI : Appel à Manifestation d'intérêt est un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics (appels d'offres restreints ou procédure concurrentielle avec négociation) (<http://outil2amenagement.cerema.fr/l-appel-a-manifestation-d-interet-ami-r295.html>)

⁵ CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

territoires en marge de la région Nouvelle-Aquitaine ». Ce projet interdisciplinaire et interprofessionnel doit permettre d’interroger les différentes manières d’habiter les lieux, d’aménager les territoires et de gérer les environnements et les paysages dans des contextes particuliers des territoires en marge de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le schéma ci-dessous décrit ce contexte :

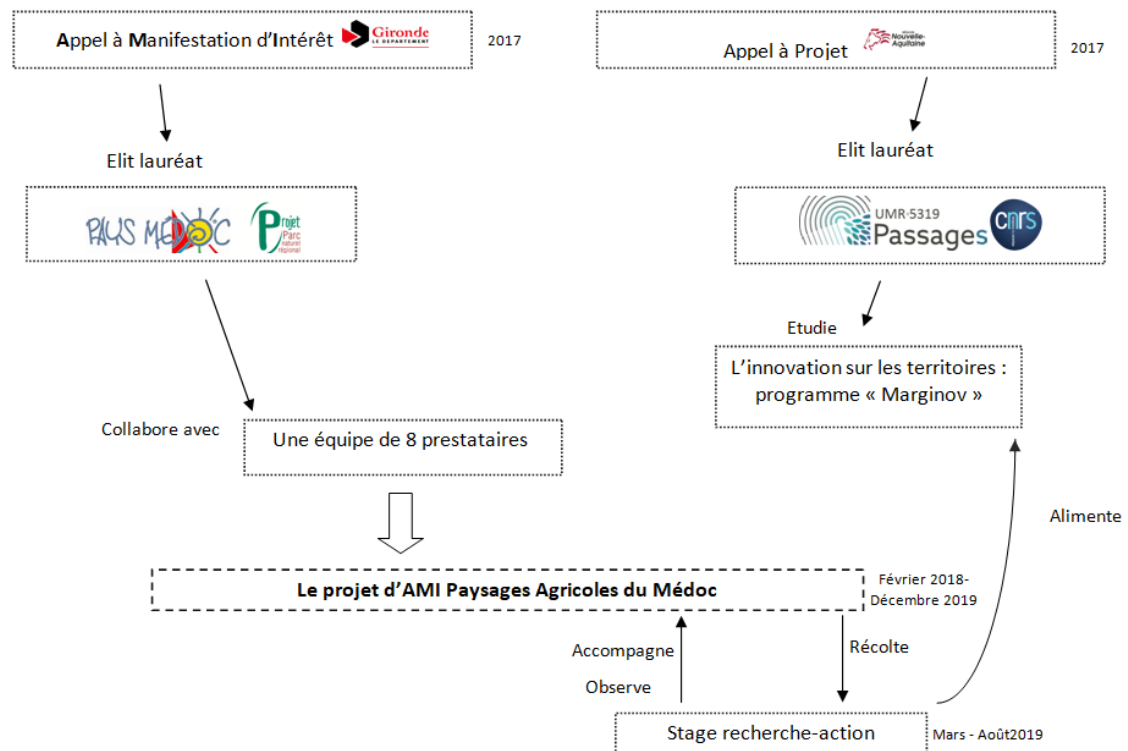


Figure 1 : Schéma explicatif du dispositif de recherche action

Le programme de recherche considère la notion de marge territoriale d’une manière positive. Les chercheurs partent du postulat que dans les territoires éloignés d’une centralité il y aurait une capacité plus grande des acteurs locaux à mettre en place des solutions alternatives pour inventer leur territoire de demain. L’équipe de recherche est alors en quête d’indices qui montreraient les processus innovants que mettent en place les acteurs de ces territoires.

Ce programme de recherche est composé de plusieurs chercheurs et doctorants. L’un d’entre eux a choisi le périmètre du PNR Médoc comme l’un de ces territoires laboratoires pour enrichir sa thèse et donc le programme de recherche. Ce doctorant souhaite s’appuyer sur le projet paysages agricoles de L’AMI du PNR Médoc pour essayer d’identifier les mécanismes innovants qui pourraient émerger sur le territoire.

Afin d’établir un lien entre le PNR du Médoc et le programme de recherche un stagiaire est recruté. Ce stage vise alors à répondre à un double objectif : accompagner la conduite et la mise en œuvre de l’AMI sur les paysages agricoles du Médoc (porté par le futur PNR du Médoc) et apporter une contribution au programme de recherche « Marginov » porté par le laboratoire de recherche Passages. Ce stage nécessitera donc d’adopter une double posture entre recherche et action. Le travail de recherche est aidé par l’enregistrement des temps d’observations, leurs retranscriptions et l’assemblage de trois carnets de recherche. En plus de cela, un blog est alimenté régulièrement après chaque événement du projet d’AMI (<https://labopaysagesmedoc.wixsite.com/amimedoc>).

Introduction

Depuis le décret d'application de la convention d'Aarhus, le 12 Septembre 2002, l'état inscrit dans la loi la nécessité de faire participer les citoyens aux décisions politiques en matière d'environnement. En effet, l'article premier stipule : « afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque Partie garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente Convention » (Convention d'Aarhus, le 12 Septembre 2002, <https://www.legifrance.gouv.fr>). Cette notion de participation reste encore obscure. En effet, Contandrioupoulos précise dans son ouvrage : « bien qu'il n'existe pas une définition indiscutée de ce qui constitue la participation publique (Frankish et al., 2002), cette dernière évoque l'idée d'une implication directe de la population dans des affaires publiques » (Contandrioupoulos 2009). Outre cette définition floue, ce mot est de plus en plus employé par les collectivités pour inviter leurs concitoyens à s'exprimer sur des décisions concernant notamment le domaine de l'environnement.

Dans ces domaines d'actions, les Parcs Naturels Régionaux sont des collectivités territoriales compétentes pour mener des actions de développement local. Les PNR se doivent de faire participer le « public » à leurs décisions. Dans le cas d'un PNR, le « public » peut-être considéré comme les « acteurs locaux », ce sont généralement les habitants d'un territoire, avec les « acteurs institutionnels » ils forment les « acteurs du territoire ». Ces acteurs locaux sont les usagers des ressources fondamentales du paysage (Gerber, Rodewald, et Knoepfel 2009) ce sont eux qui utilisent le paysage quotidiennement.

La participation entendue dans la convention d'Aarhus, semble être employée dans des discours à visé politique. Il semble alors plus objectif de s'intéresser au terme « échange » au sens de la discussion. L'échange entre deux personnes, semble être une notion plus égalitaire entre les deux individus. Cette relation entre les « acteurs du territoire » et les collectivités, par exemple les PNR, semble demander une contribution à chacune des parties afin de construire ce lien, surtout lors de la création d'une entité nouvelle sur un territoire. C'est le cas, du territoire du Médoc qui s'est engagé depuis 2010, dans la construction d'un projet de PNR afin de répondre aux enjeux de son territoire.

Dans le cas de la construction d'un PNR, la relation avec les acteurs locaux est une part importante du projet prévue par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France sous la forme d'une concertation⁶. Le PNR dans son élaboration se doit d'imaginer son positionnement dans ses actions de développement notamment en matière d'environnement, d'agriculture, d'urbanisme et de paysage. Le PNR prépare dans sa charte des actions dans tous ses champs de compétence c'est aussi le cas pour le paysage. L'équipe du PNR pendant l'élaboration de sa charte imagine l'action paysagère qu'elle pourra mener.

Compte-tenu des attentes nationales sur la participation du public et du besoin qu'a le PNR du Médoc de construire son action paysagère, celui-ci n'aurait-il pas tout intérêt à collaborer avec les acteurs locaux pour échanger leurs connaissances et ainsi construire leur action paysagère. Les acteurs locaux, généralement habitants du territoire ont développé des savoirs⁷ spécifiques sur les paysages qui les entourent. Ils ont chacun leurs pratiques sur ces paysages et ont mis en œuvre certains savoirs-faires⁸ notamment agricoles.

Entre le contexte de la convention d'Aarhus qui prévoit la participation du public en matière d'environnement et le cadre de la mise en œuvre de l'action paysagère d'un PNR en émergence, comment le PNR du Médoc peut-il mieux s'emparer des échanges avec les acteurs locaux pour mettre en œuvre les ateliers de paysage qu'il prévoit.

⁶ Concertation : «les processus et procédures qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels aux processus de décision sur le développement durable » http://www.territoiresclimat.ademe.fr/sites/default/files/La_concertation_en_environnement.pdf

⁷ Savoir : c'est-à-dire avoir appris quelque chose, et pouvoir le dire, le connaître, le répéter (<https://www.larousse.fr>)

⁸ Savoirs-faire : c'est-à-dire une compétence acquise par l'expérience dans les problèmes pratiques, dans l'exercice d'un métier (<https://www.larousse.fr>).

Pour répondre à cela un état des lieux du PNR Médoc et de sa relation au paysage sera fait, suivi des résultats d'une démarche paysagère avec les acteurs locaux qui amènera à proposer une méthode pour mettre en œuvre son actions paysagère du PNR basée sur la capitalisation des échanges entre les acteurs locaux et la collectivité.

I) Le paysage pour le PNR du Médoc entre discours et actions

Le Pays Médoc constitué en 1999 est transformé en 2019 en PNR du Médoc. Il n'avait pas pour mission de mener une action paysagère. Néanmoins, lors de la construction de son projet de Parc Naturel Régional, il a dû répondre à des exigences, fixées par des entités décisionnaires de labellisation du territoire, en matière de paysage. C'est alors que le terme de paysage fait son apparition dans les documents constitutifs de la candidature du territoire à la labellisation Parc Naturel Régional. Après cela la mission paysage se constitue. D'une part le PNR est accompagné par l'équipe d'un Appel à Manifestation départemental sur les paysages agricoles et d'autre part il se construit son plan d'action pour ses trois premières années.

A) Une rencontre soudaine entre le projet de PNR et le paysage

Le médoc engagé dans un processus de création d'un PNR a été contraint par un certain nombre d'étapes réglementées. L'une d'entre-elles a mis en évidence la nécessité d'explicitier l'action paysagère du futur PNR, en effet le paysage est une part importante des actions menés par les PNR.

1. La construction d'un projet pour le territoire du Médoc dans le sillon du Pays Médoc

Ce territoire, un peu éloigné des dynamiques économiques de la métropole, fut l'objet de plusieurs réflexions sur des projets d'aménagement de grande ampleur pouvant servir les intérêts de tous les Girondins. L'un des projets qui a le plus suscité la controverse est un projet de terminal méthanier au nord du Médoc, sur la commune du Verdon en 2007 (article de presse, Sud Ouest, le 3 juin 2019). C'est selon la directrice de l'ancien Pays Médoc: « un nouvel incendie sur le territoire entre ceux qui craignent l'implantation de ce projet et ces conséquences environnementales [...] et ceux qui croient en ce projet providentiel » (Extrait du compte-rendu de la réunion de lancement du 11 Mars 2019, source personnelle).

A la suite de ce projet, elle évoque les grandes tensions qu'il y a eu sur le territoire et qui ont interpellé le Président du Conseil régional. La directrice évoque alors le discours du Président du Conseil régional au sujet du Médoc : « si le projet n'est pas accompagné et construit par les acteurs du Médoc il ne sera pas accepté [...] la dimension environnementale est importante alors j'ai un outil, c'est le PNR » (Extrait du compte-rendu de la réunion de lancement du 11 Mars 2019, source personnelle).

C'est alors que le Pays Médoc, structure de développement local à l'échelle du territoire s'empare de la question du PNR et lance en 2009 une étude d'opportunité d'un Parc Naturel Régional. Ensuite, la procédure de lancement officiel de la création du PNR a lieu en octobre 2010. Cette étape est suivie en septembre 2011 d'un avis favorable du préfet de Région suite à l'avis d'opportunité. En 2017, l'état rend un avis intermédiaire sur l'avant-projet de charte. Le décret final paraît le 26 Mai 2019. Toute la procédure est étroitement accompagnée par la région Nouvelle Aquitaine et notamment par la personne chargée de mission PNR. (cf. Annexe1 : Calendrier rétrospectif du projet de PNR Médoc).

La charte du PNR est composée de plusieurs « axes » qui définissent les grandes thématiques d'action. L'environnement, l'agriculture, l'économie, le social, l'urbanisme et le paysage sont des domaines d'intervention du PNR, ils apparaissent de manière diffuse dans ce document.

Au sujet du paysage, qui n'était pas un sujet traité par le Pays Médoc qui s'intéressait principalement à l'environnement, à l'agriculture, au tourisme et à l'économie, le PNR a dû peu à peu se construire une « culture du paysage » (Dérizoz, Béringuier, et Loireau 2019). Lors d'un échange avec le laboratoire de recherche au sujet du paysage la directrice du PNR Médoc dit : « c'est comme une révélation, on comprend le fil rouge sur ce territoire alors si c'était le paysage notre fil rouge dans la charte, on avait toujours ce problème pour parler d'environnement et d'urbanisme [...] alors, tiens, si ça [le paysage] c'était la bonne entrée pour ouvrir sur des sujets de manière transversale » (Extrait du compte-rendu de la réunion de lancement du 11 Mars 2019, source personnelle). Cette arrivée du paysage est assez soudaine pour l'équipe du Pays Médoc en transition vers le PNR, la chargée de mission « projet PNR » confie : « nous, on n'avait pas du tout [d'approche paysagère], déjà il n'y avait pas de compétences paysage au sein du Pays » Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Maloubier, chargée de mission « projet de PNR », le 05 Juin 2019, source personnelle).

Dans le cadre de sa construction le PNR du Médoc se doit en effet de constituer une action paysagère. Les relations entre le paysage et les PNR sont apparus dans les années 1990 alors que les PNR ont été créés en 1967. La relation entre les PNR et le paysage est alors relativement récente.

2) Les PNR et le paysage, vers une collaboration

Même si le paysage est arrivé tardivement dans la vie des PNR, cela fait presque vingt ans qu'il est inscrit dans la loi. En effet, l'article 2 de la loi 93-24 du 8 Janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages stipule : « les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel » (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France 2013).

Au-delà de l'aspect législatif les PNR s'identifient comme des acteurs incontournables du paysage (Décamps, M. 2011.). Passé outre le discours au nom du paysage, il semble difficile pour les PNR de mener leur action paysagère. Dério et al. pensent alors que : « la mobilisation du paysage en tant qu'enjeu et critère décisionnel en matière d'aménagement est encore loin d'aller de soi » (Dério, Béringuier, et Loireau 2019)..

En effet, la mission paysage des PNR n'est pas toujours le cœur de leurs actions, après un travail de recherche approfondi dans cinq PNR du sud de la France, Dério, constate : « dans la mesure où les équipes techniques de terrain font défaut, ou se réduisent à une ou deux personnes, l'exercice de la mission paysage des parcs passe cependant avant tout par l'apport d'une expertise, qui débouche sur la mise en œuvre de mesures incitatives, par l'intermédiaire de chartes, de guides pratiques ou de cahiers de préconisations au sein desquels les considérations paysagères ne sont généralement pas les seules prises en compte ». Dans ce même travail, ce chercheur fait l'inventaire des actions qui sont menées dans le cadre de la préfiguration des missions paysages, dans les PNR étudiés : études diagnostics préalables, chartes et plans de parcs. Dério poursuit son travail en évoquant les actions menées dans la vie des PNR interrogés, il énonce les « points noirs », « la limitation de l'affichage publicitaire », des « chantiers de débroussaillage et de « réouverture » », « l'aménagement de sentiers de découverte » et la valorisation de « points de vue patrimoniaux (dégagements des vues, tables d'orientation ou d'interprétation, maintien de la qualité écologique...) ». Les travaux montrent également le rapprochement de la mission paysage de celle de l'urbanisme, en effet Dério dit : « l'urbanisme constitue le champ par excellence de l'expertise paysagère des parcs, sans doute aussi l'un de ceux sur lesquels ils sont particulièrement attendus par leurs autorités de tutelle ». Forcé de constater que dans une majorité des PNR français la personne recrutée pour mener l'action paysagère est en réalité chargée de mission urbanisme et paysage, avec parfois une formation unique dans l'un de ces deux domaines (d'après les entretiens avec le département de la Gironde et l'agence d'urbanisme de Bordeaux).

La collaboration entre les PNR et le paysage n'est alors pas toujours évidente. L'intégration du paysage dans les documents constitutifs du dossier de candidature d'un territoire au titre de PNR et pourtant actuellement un pré requis.

3) Le début de la conscientisation du paysage lors d'une étape clé, la visite du CNPN⁹

Dans la procédure d'élaboration de la charte du PNR plusieurs temps sont consacrés à la validation du projet de charte par les services de l'état. Suite à la visite des rapporteurs du CNPN le 26 février 2016, qui préalablement avaient pris connaissance d'une première version de la charte du futur PNR, le préfet de Région a fait part de recommandations en amont de l'avis intermédiaire. Dans la partie intitulée « paysages et publicité » articulée en trois sous-parties « objectifs de qualité paysagère, points noirs paysagers et publicité » il est mentionné que le projet de charte doit formuler des objectifs de qualité paysagère. Le document évoque également la nécessité de mettre en évidence les « points noirs paysagers ». La chargée de mission « projet PNR » dit à ce sujet : « c'est à ce moment là, parce que c'était « à la mode » (loi paysage- biodiversité), qu'ils ont clairement dit qu'ils voulaient voir dans la charte une inscription des entités bio-paysagères ».

⁹ CNPN : Commission National de Protection de la Nature

Le schéma suivant retrace la place du paysage dans le projet de PNR du Médoc :

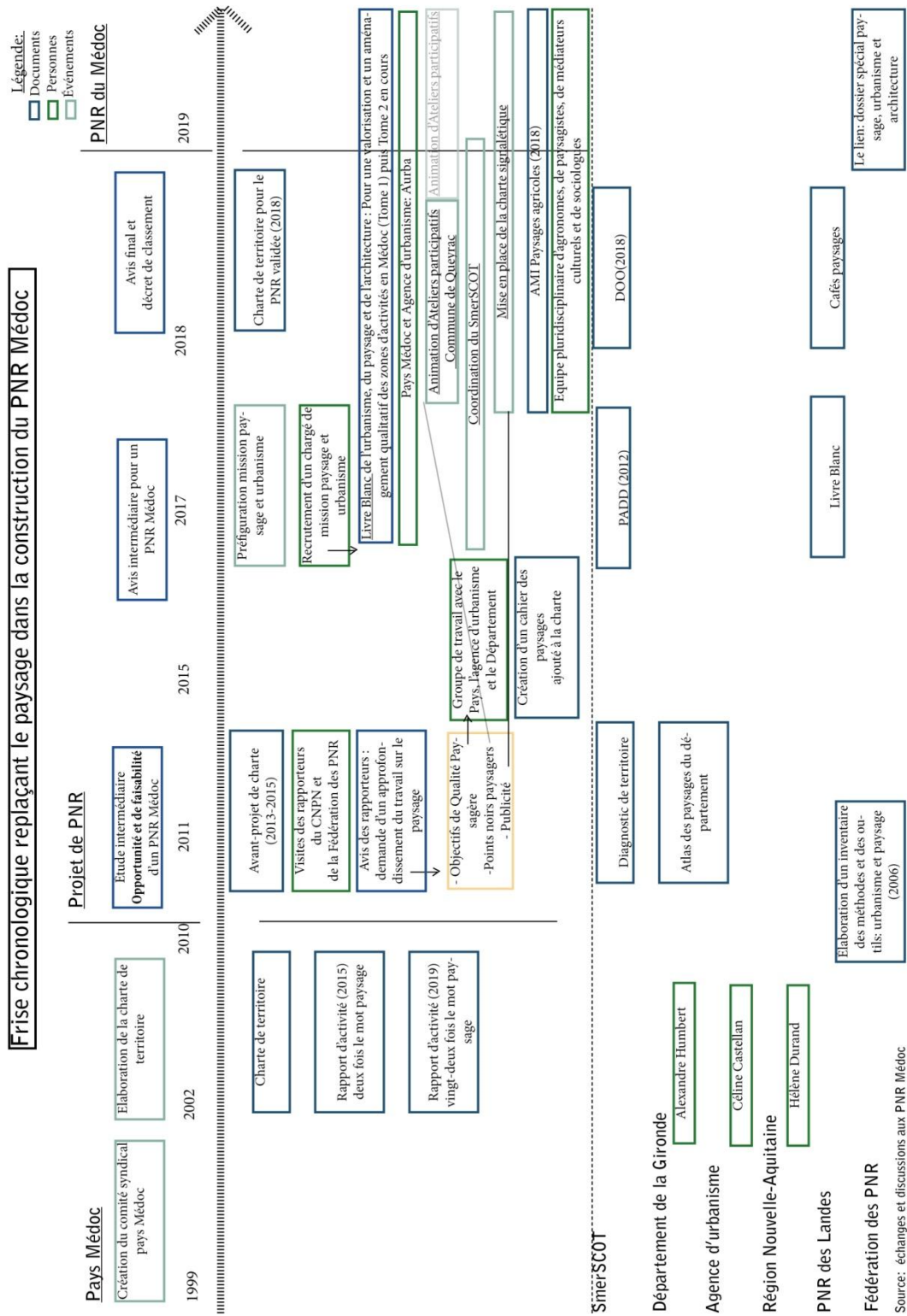


Figure 2 : Schéma illustrant la place du paysage dans la création du PNR Médoc

Afin de répondre à ces exigences le PNR du Médoc met en place différents outils. Pour répondre aux attentes paysagères à l'échelle du territoire sur les objectifs de qualité paysagère, l'équipe du PNR en construction se rapproche du Conseil Départemental de la Gironde et notamment du service environnement, de l'A'urba (agence d'urbanisme) et de manière plus distante du CAUE. L'équipe du Pays Médoc forme avec ces partenaires un groupe de travail. Ces personnes travaillent en étroite collaboration pour créer un « cahier des paysages ». Ce format est issu d'une recherche de l'équipe au sujet des différentes manières de traiter la question du paysage. Il pourra ensuite être associé à la charte du futur PNR. Le cahier des paysages a une visée opérationnelle, comportant des objectifs de qualité paysagère. Le document propose une découpe du territoire en unités paysagères. Chaque unité paysagère est détaillée sur le même plan : structures paysagères, bloc-diagrammes, dynamiques en cours, objectifs de qualité paysagère (objectifs, dispositions et références à la charte). Le contenu est une déclinaison de l'atlas des paysages de la Gironde, de la charte de l'Estuaire, des éléments déjà présents lors de la première version de la charte et des apports de l'équipe (renseignements obtenus après différents entretiens avec les membres de l'équipe). Selon l'actuel chargé de mission paysage et urbanisme, ce document est une référence pour les PNR. Il explique que c'est la première fois qu'une charte de PNR propose un cahier des paysages autant « opérationnel ». L'équipe du projet de PNR semble avoir à ce moment précis « conscientisé » son action paysagère. La chargée de mission « projet de PNR » explique : « on s'est rendu compte qu'on parlait de paysage sans le savoir dans la charte et que nous on n'y mettait pas forcément l'étiquette paysage mais il y a plein de dispositions qui y faisaient référence et on a été repiocher toutes ces dispositions-là pour après les injecter là par entités paysagères, on s'est dit qu'on parlait déjà de paysage, il suffisait juste de recentraliser tout ça dans le cahier des paysages » (Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Maloubier, chargée de mission « projet de PNR », le 05 Juin 2019, source personnelle) Ce cahier des paysages est ajouté à la charte du projet de PNR. C'est ce document qui sera ensuite approuvé par les partenaires du PNR et par les services de l'état en vue de la labellisation du territoire.

Puis, pour répondre à des attentes plus localisées sur l'identification de « points noirs paysagers », le PNR imagine un dispositif. Dans ce texte, extrait d'un tableau récapitulatif des suites à donner après les recommandations de la commission PNR et autres, le PNR précise:« il n'existe pas de définition communément admise ou nous ayant été communiquée permettant d'identifier les points noirs paysagers du territoire. Il est alors impossible a priori de déterminer des points noirs paysagers sur une base objective. La Charte prévoit ainsi dans sa mesure 312 (D2) l'organisation d'ateliers participatifs d'urbanisme et de paysage, processus couramment expérimentés dans les PNR. Ils permettent aux habitants et aux différents acteurs du territoire de s'exprimer et définir ensemble quels sont les secteurs de leurs paysages qu'ils jugent dégradés et pour lesquels des actions de requalification seraient nécessaires » (Tableau des suites à donner aux recommandations émises par la FPNRF, la Commission « PNR » du CNPN, le MEF et le MEEM dans le cadre de l'avis intermédiaire (au projet de PNR du Médoc), Maloubier). Le PNR envisage alors des actions participatives auprès des habitants afin de définir avec eux les « points noirs » paysagers.

Suite à cette réponse du PNR pour faire suite aux premières remarques, le CNPN indique qu'il est nécessaire de : « mettre en place dès maintenant les ateliers participatifs d'urbanisme et de paysage prévus par la charte aux mesures 1.2.2 et 3.1.2 afin notamment d'identifier les principales zones où des « points noirs paysagers » seront à traiter, de les cartographier, et éventuellement d'identifier les « points noirs paysagers » eux-mêmes et d'initier rapidement la réalisation du livre blanc sur l'urbanisme, l'architecture et les paysages » (Courrier du préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, concernant l'examen préalable de l'avant projet de charte du Parc Naturel Régional du Médoc, le 23 Février 2016, le préfet). Afin de répondre rapidement à ces attentes, le Pays Médoc en préfiguration vers le PNR recrute en amont de la labellisation une personne « chargé de mission urbanisme et paysage ». Celui-ci a les missions suivantes : l'élaboration d'un livre blanc, la mise en place d'ateliers participatifs et la réalisation d'une charte signalétique. Une autre mission lui est confiée pour quelques mois, celle d'assurer la coordination d'un SCOT sur le territoire. L'approche à l'échelle du territoire qui a été traitée en partie dans le cahier des paysages ne semble pas être remobilisée dans les missions du chargé de mission. La fiche de poste de cette personne oriente ses missions sur les exigences du CNPN à traiter certains aspects du paysage avant la création du PNR.

Alors le positionnement du futur PNR du Médoc au sujet du paysage semble ressembler à celui du PNR de la Chartreuse, où Gerber constate : « la charte conçoit le paysage comme « la clé d'entrée de tout agissement sur l'espace. Traité globalement, l'espace sera compris et géré comme un système (le territoire) où s'expriment des éléments interactifs (les pratiques agricoles, l'exploitation de la forêt, la construction...) ». Comme les PNR sont

devenus des instruments d'aménagement du territoire à part entière, les institutions du parc représentent une plateforme importante pour les acteurs désireux de défendre les intérêts du paysage. » (Gerber, 2004.).

L'intégration du paysage dans le fonctionnement des PNR ne semble pas être facile, Dérioiz dit à ce sujet que « la prise en charge de cette mission peut aussi représenter pour les PNR un exercice très compliqué ». Effectivement, la « méta-science » (Donadieu et al. 2009) qu'est le paysage n'est pas une discipline évidente à faire percoler avec le fonctionnement d'une collectivité, de type PNR. Dans ce contexte, le Pays Médoc en projet vers le PNR a dû compte tenu des remarques du CNPN glisser dans ses actions du paysage.

B) Les actions paysagères du Pays Médoc en transition vers le PNR Médoc

L'équipe du PNR Médoc c'est alors rendue compte en 2016 après un avis du CNPN, de la nécessité de faire émerger dans sa charte de PNR le paysage. C'est alors que le Pays Médoc prend conscience de son action paysagère et souhaite la définir pour son projet de PNR. La direction du futur PNR lance une campagne de recrutement d'un chargé de mission. Cette personne recrutée en novembre 2017, sa mission consiste à préfigurer les futures actions du PNR afin de répondre aux attentes des différents partenaires de la charte en matière de paysage c'est-à-dire répondre à l'identification et à des dispositions vis-à-vis des « points noirs paysagers », assurer la mise en œuvre d'une charte sur les panneaux signalétique et initier une relation avec les collectivités du territoire (communautés des communes et communes). Ces éléments sont inscrits dans la fiche de poste de ce chargé de mission (cf. Annexe 2 : Extrait de la fiche de poste du chargé de mission urbanisme et paysage).

Le schéma chronologique ci-dessous présente l'ensemble des « fiches actions » éditées par le PNR et qu'il doit mettre en œuvre dans les trois prochaines années :

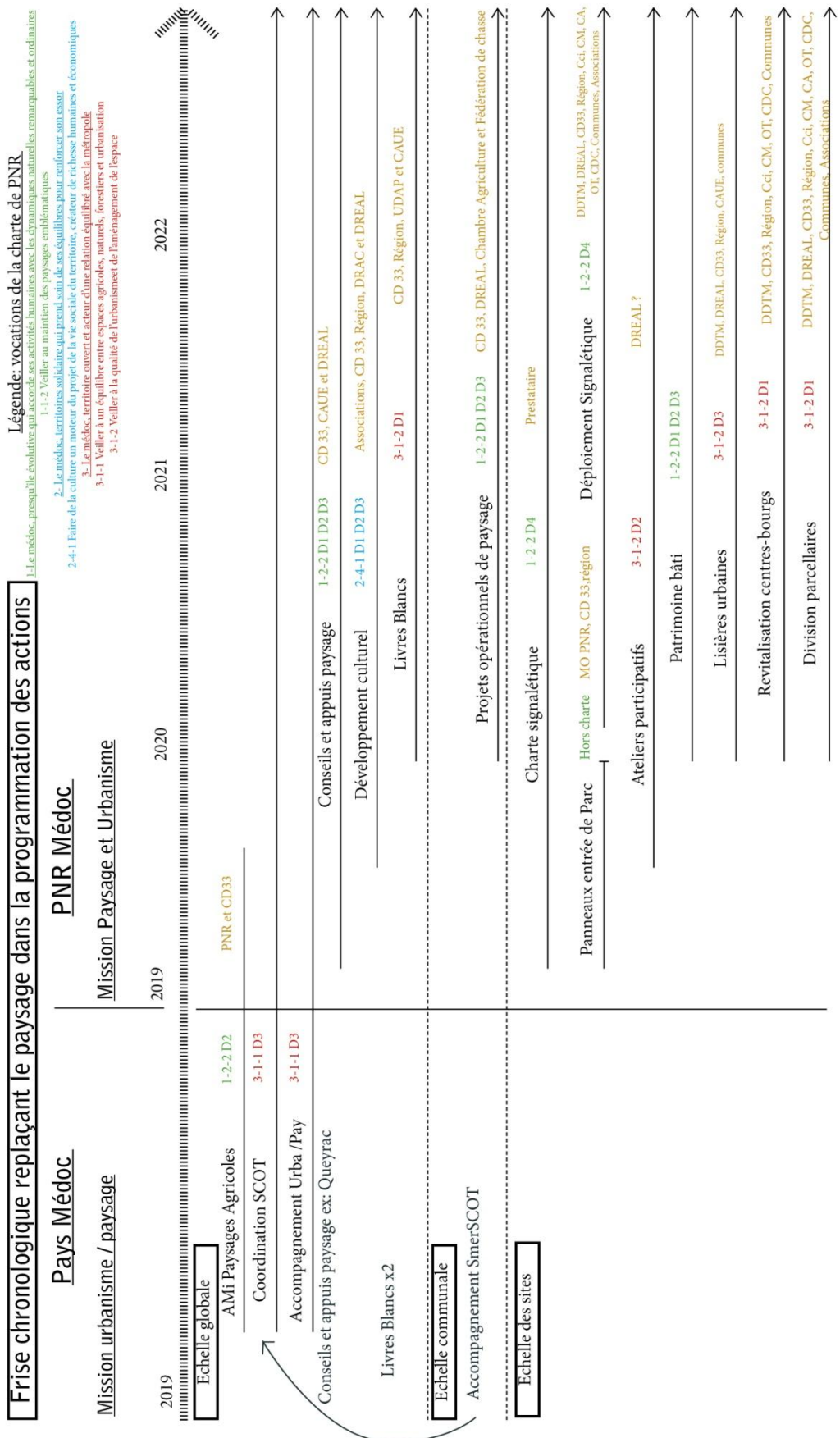


Figure 3 : Calendrier prévisionnel des actions de la mission paysage du PNR du Médoc

1) La création de « livres blancs » d'urbanisme et de paysage comme guide de bonnes pratiques

• La création

Le chargé de mission commence par élaborer avec l'A'urba un « livre blanc : pour une valorisation et un aménagement qualitatif des zones d'activités en Médoc ». Ce document a été proposé par le PNR pour répondre aux attentes en terme notamment d'identification des « points noirs paysagers ». Ce format « livre blanc » est déjà mis en place à partir de 2005 dans le PNR des Landes de Gascogne sous l'intitulé suivant : «livre blanc urbanisme, architecture et paysage sur le territoire du Parc Naturel Régional et du Pays des Landes de Gascogne ». Le document précise : « cet outil de sensibilisation et de médiation, comportera d'autres volets thématiques (sur le paysage, l'architecture et l'aménagement), et a pour vocation de constituer une base de connaissances et de bonnes pratiques à destination des élus, techniciens, acteurs économiques et habitants du territoire. Prévu par les dispositions de la Charte du Parc Naturel Régional (fiche mesure 3.1.2 "Veiller à la qualité de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace"), le livre blanc vise à la diffusion de bons réflexes pour préserver et mettre en valeur toutes les richesses de la mosaïque des paysages médocains ». Ce document est le « tome 1 » d'une série qu'envisage de construire le PNR en collaboration avec l'A'urba et le soutien financier de la région Nouvelle Aquitaine. Le document devrait alors pouvoir diffuser sur le territoire des conseils auprès des élus afin qu'ils puissent dans leurs décisions veiller à ne pas autoriser des constructions qui pourraient devenir des « points noirs paysagers » (Le livre blanc de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture ; pour une valorisation et un aménagement qualitatif des zones d'activités en Médoc, Pays Médoc projet de PNR Médoc, <https://www.pnr-medoc.fr>). Le futur PNR du Médoc déjà soucieux d'élaborer une relation de qualité avec ses acteurs, s'engage notamment dans le cadre de cette action dans une démarche de participation des acteurs locaux. Ces démarches sont vivement conseillées par la Fédération des PNR. Au sujet de la participation des acteurs locaux dans les PNR en matière de paysage, Dérioiz, pense : « lorsqu'elles [les équipes] tendent vers l'élaboration d'un projet d'échelle territoriale (plans, chartes et contrats), ces démarches s'inscrivent alors systématiquement dans une logique de concertation et de participation des acteurs locaux, à travers laquelle les équipes des PNR expérimentent en profondeur les vertus de « l'entrée » paysagère en matière d'animation, de médiation ou de négociation, inventant au besoin leurs propres outils. (Dérioiz 2013) »

• La consultation

Alors, afin d'enrichir le livre blanc « un séminaire de lancement du livre blanc sur les formes urbaines » s'est déroulé le 26 Janvier 2019 à Saint-Laurent-Médoc, des élus locaux et des partenaires ont été invités. Ce séminaire fût composé de deux temps d'animation.

Le premier avait pour objectif de « faire prendre conscience de l'importance de travailler sur les formes urbaines », où l'animateur, le chargé de mission urbanisme et paysage, a imaginé un jeu de rôle pour les participants autour des transactions immobilières. La conclusion de cette animation est que l'offre correspond peu aux demandes et qu'il est donc nécessaire de « poser des perspectives sur les formes urbaines » (d'après le compte-rendu de ce séminaire de lancement).

Ce procédé montre que le PNR a inventé une démarche spécifique pour répondre à un double enjeu : établir une relation avec les acteurs locaux et répondre aux exigences du CNPN vis-à-vis de l'identification des « points noirs paysagers ». L'animation est menée de manière à ce que le sujet soit orienté vers ce deuxième enjeu auquel le PNR va tenter de répondre. Le séminaire se poursuit par une seconde animation où des photographies représentent « diverses réalisations de logements dans le médoc ». Il est alors demandé aux invités de sélectionner une photo de « quelque chose de plutôt positif et de quelque chose qui pose problème ». Il ressort de ces échanges différents points positifs : « j'aime ce qui évoque l'identité médocaine », « j'aime la question de la relation du logement avec l'espace extérieur » et « j'aime la question de l'intégration dans le paysage ». Puis le compte-rendu évoque les points négatifs : « je n'aime pas ce qui porte atteinte à l'identité et aux paysages médocains » et « je n'aime pas la qualité des espaces publics et la relation du logement à l'extérieur ». Enfin, un certain nombre de points est affiché comme faisant divergence notamment autour des « espaces collectifs » (Compte-rendu du séminaire de lancement du livre blanc sur les formes urbaines, 26 Janvier 2019, Garcia). Ce temps d'échanges que propose le PNR à ses interlocuteurs veut orienter les réponses vers un choix binaire, ce qui peut réduire les moments de discussions éventuels. Il semblerait que le PNR souhaite faire valider son travail par les acteurs locaux. Ce dispositif n'apporterait pas la possibilité aux invités et au PNR de pouvoir co-construire ce livre blanc ensemble.

- **La finalisation**

Le livre blanc propose alors une série de conseils à destination des élus et des collectivités locales. Le document s'organise en sept parties dont la troisième s'intitule : « quand et comment requalifier nos zones d'activités existantes ? », la quatrième : « Comment étendre ou concevoir une nouvelle zone d'activités en Médoc ? » et la cinquième « Quels outils pour encadrer l'aménagement des futures zones d'activités du Médoc ? ». Dans la troisième partie, la deuxième sous-partie s'intitule : « Recréer une ambiance paysagère attractive et réduire les impacts sur l'environnement ». Cette sous partie décline une succession de conseils dont notamment : « Harmonisation des clôtures ou aménagement [...] » « Aménagement de noues plantées » et « Plantation d'un filtre végétal en lisière de la zone d'activités ». La quatrième partie propose une sous-partie intitulée : « Prolonger le paysage environnant au cœur du projet d'aménagement » (Le livre blanc de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture ; pour une valorisation et un aménagement qualitatif des zones d'activités en Médoc, Pays Médoc projet de PNR Médoc, <https://www.pnr-medoc.fr>). Cette partie conseille entre autre de constituer un maillage végétal qui structure la zone, de préserver la topographie des micro-reliefs existants et de créer un réseau de fossés et de noues. Enfin la cinquième partie au sujet d'outils propose une liste de documents ressources que pourrait construire les collectivités du territoire. Selon le PNR, cette méthode de travail autour du livre blanc à vocation à être répétée dans les prochaines années. En effet, depuis le début de l'année 2019, un autre livre blanc sur les formes urbaines est en cours d'élaboration avec l'agence d'urbanisme.

Le PNR Médoc dans la mise en œuvre de ce livre blanc qui appartient à la mission paysage et urbanisme et donc à son action paysagère semble vouloir s'orienter vers des conseils aux collectivités au sujet des projets d'aménagements qui pourront émerger sur le territoire, cela en prenant soin de consulter les acteurs locaux.

2) L'accompagnement des projets d'aménagement des collectivités locales grâce à la mise en place d'ateliers participatifs

Une autre mission du chargé de mission est d'animer des ateliers participatifs dans le cadre de projets d'aménagements, pour des collectivités territoriales, sur demande des élus ou des agents. Afin d'inviter les acteurs du territoire à s'intéresser aux projets et à donner leurs avis sur les décisions en cours (cf. convention d'Aarhus). L'intervention du PNR permet aux communes de bénéficier des apports des agents du PNR notamment en termes d'animation.

Le chargé de mission est alors sollicité par la commune de Queyrac dans le cadre de l'aménagement de leur centre bourg. Il imagine et met en œuvre deux ateliers pour cette commune. Le premier atelier le 5 Juin 2018, appelé « concertation sur le projet l'aménagement du bourg de Queyrac » se déroule en trois temps d'animation : un « brise-glace », un « j'aime ou je n'aime pas » et « une initiative pour mon village (jeu de projection) ». Par exemple, pendant le second temps, une sélection de photos est proposée aux habitants qui doivent en choisir une qu'ils apprécient, où ils collent une gommette verte, et une autre qu'ils aiment moins ou qui serait à améliorer, où ils posent une gommette rouge. L'ensemble forme « un nuage » de photos ce qui donnera un tableau récapitulatif des avis des habitants en fonction de leurs votes.

Cette animation et notamment ce deuxième temps semble apporter déjà aux habitants une vision de leur village, celle du PNR, sans qu'ils aient eu le temps d'évoquer leurs récits, leurs besoins ou leurs envies. La réponse « binaire » que doivent donner les habitants ne semble par leur donner la possibilité d'évoquer d'autres sentiments que ceux du « j'aime ou je n'aime pas ».

Le second atelier le 15 Octobre 2018 est nommé « Construis ton village ». Cet atelier propose à deux groupes d'habitants de réfléchir à deux zones du centre bourg. Les invités disposent d'une photographie aérienne et de petits matériaux (arbres, vélo, candélabres, etc...). Ils peuvent alors positionner les objets sur la photographie aérienne et évoquer leurs envies en termes d'aménagements. Les habitants évoquent leurs besoins au sujet des déplacements par exemple.

Ce second temps d'animation réalisé dans le même cadre, semble avoir donné plus d'espaces aux échanges. En effet, les habitants évoquent leurs besoins quotidiens. Les éléments constitutifs du futur aménagement semblent déjà être proposés par l'animation ; les habitants ont alors seulement la possibilité de donner leurs avis sur les localisations des différents « objets » qui constitueront la place du centre bourg. Il est à noter qu'aucun des comptes-rendus de ces animations proposées à cette commune ne contient le mot « paysage ».

Une des autres missions, sous la responsabilité du chargé de mission, est l'élaboration d'une charte signalétique. Pour le moment il a pris des contacts à ce sujet avec d'autres PNR et s'est informé sur les réglementations en vigueur. Cette mission est la seule qui est obligatoire pour les PNR en matière de paysage.

Enfin, le chargé de mission accompagne ponctuellement un groupe d'élus vers la construction du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le dernier à voir le jour sur le territoire du Médoc.

Depuis l'arrivée du chargé de mission urbanisme et paysage, le futur PNR du Médoc s'est progressivement construit un ensemble d'actions. Elles sont pour l'instant toutes issues des remarques faites par le CNPN en matière de paysage et d'urbanisme. En effet l'action se concentre sur l'accompagnement des collectivités via des documents, comme le livre blanc, ou via l'animation d'ateliers au service des collectivités dans une phase de projet d'aménagement. Une paysagiste de l'A'urba qui travaille avec le PNR notamment sur le livre blanc confie dans un entretien que ce travail « a participé à développer une conscience du paysage ». Avant l'arrivée du chargé de mission le PNR a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Conseil Départemental de la Gironde sur les paysages agricoles visant à accompagner le PNR dans la construction de sa mission paysage.

C) L'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), une manière d'expérimenter l'approche par le paysage

Le Conseil Départemental de la Gironde qui depuis le début du projet de PNR l'accompagne à distance, a souhaité poursuivre son soutien dans sa mission en le désignant lauréat d'un AMI au sujet des paysages. Ce projet est ambitieux pour l'un des paysagistes du Conseil Départemental en charge de cet accompagnement, il évoque lors d'un entretien les mots suivants : « il y a un vrai objectif derrière l'AMI qui est quelque chose d'assez innovant où on posait une thématique forte ; cette thématique, elle, est issue des analyses des dynamiques paysagères de notre département, c'est-à-dire standardisation des paysages agricoles, défrichements. Chaque année, on posait une thématique différente ». L'équipe du PNR accompagnée d'une équipe de huit prestataires propose alors de mettre en œuvre une méthode paysagère expérimentale où le paysage serait un outil intermédiaire actif afin d'enrichir l'action future du PNR en matière de paysage.

1) L'intention de faire du paysage un « objet intermédiaire actif »

Le Conseil Départemental de la Gironde développe une stratégie particulière pour le paysage : « depuis de nombreuses années, le Département inscrit le respect des valeurs paysagères des territoires dans la déclinaison de ses politiques et projets » (Extrait du compte-rendu d'un entretien avec M. Humbert, paysagiste qui travaille au Conseil Départemental de la Gironde, le 12 Juillet 2019, source personnelle). Dans le cadre de sa politique environnementale il a mis en œuvre, par exemple, le Plan d'Actions Opérationnel pour le Paysage (PAP) et le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS). Cette thématique est également un enjeu fort au quotidien pour la déclinaison des politiques des infrastructures routières, des collèges, de la politique foncière » (extrait du règlement de l'appel à manifestation d'intérêt « les paysages agricoles », 2017). Le règlement de l'AMI précise le contexte du département sur la question des paysages agricoles : « aujourd'hui, la disparition accélérée des terres agricoles au profit de l'urbanisation place la question des paysages ruraux au cœur du débat public. Biodiversité, sécurité alimentaire, maîtrise du foncier, image des terroirs : les paysages agricoles ont un rôle déterminant à jouer dans les grands enjeux de société. De plus, leur valorisation paysagère peut contribuer à préserver des terres pour des agriculteurs désireux de promouvoir une agriculture raisonnée. » (Extrait du règlement de l'appel à manifestation d'intérêt « les paysages agricoles », 2017).

Compte-tenu de ce contexte départemental et de l'émergence du PNR, dans la réponse de celui-ci au département au sujet de l'AMI, le président du conseil syndical explique : « la charte du PNR Médoc développe une stratégie au sein de laquelle le paysage tient une place particulièrement importante. Cette thématique est conçue comme une véritable clé d'entrée transversale permettant d'aborder l'environnement, l'urbanisme et la qualité de vie, la revitalisation des centres-bourgs, le patrimoine, les activités agricoles, viticoles et forestières ... avec la recherche d'une plus grande pratique de la participation des habitants. La conception de cette stratégie s'est fortement appuyée sur l'Atlas des Paysages de la Gironde et en constitue une déclinaison opérationnelle » (Dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, les paysages agricoles, le 25 Juillet 2017, l'équipe de l'AMI).

L'équipe technique de l'AMI fait une proposition méthodologique originale dans sa manière d'aborder le sujet du paysage, elle évoque le paysage comme « un outil intermédiaire actif » et explique dans sa réponse : « l'intention du futur PNR est d'étoffer les outils de son action territoriale par le biais d'une vision sur le monde agricole orientée vers la transition. Pour ce faire, le paysage constitue un outil intermédiaire actif. Par ce terme, il est entendu une démarche de projet qui utilise le paysage comme un outil à l'intersection des différents acteurs, au carrefour des manières de voir, de dire et d'utiliser le territoire. Le principe est que le paysage, en tant que reflet et image des environnements, offrirait la possibilité d'incarner et de rendre concret la complexité des situations territoriales, agricoles et socio-écologiques dans et sur lesquelles les sociétés agissent et, sur cette base, de générer des espaces de délibération et de négociation ouverts à la diversité des savoirs et des expériences » (Dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, les paysages agricoles, le 25 Juillet 2017, l'équipe de l'AMI). L'équipe enrichit sa méthode en expliquant : « C'est sur cette base que l'idée de « Labo des paysages agricoles du Médoc » est née [...] Il est l'occasion pour le futur PNR de tester des modalités spécifiques d'action, d'inventer des modes de gouvernance partagé et d'imaginer collectivement des manières de faire avancer nos territoires vers une transition agricole. D'un point de vue méthodologique, la singularité du « Laboratoire » réside autant dans sa manière d'appréhender le terrain que dans sa façon de mener le dialogue

territorial ou de construire l'action » (extraits du dossier de candidature pour l'AMI paysages agricoles du Département de la Gironde, le 25 Juillet 2017).

L'équipe élabore alors une méthode de travail adaptée à ses objectifs et à ses contraintes.

2) La mise en œuvre d'un dispositif spécifique

Le projet d'AMI est donc lancé le 29 Janvier 2018, il est constitué de quatre grandes phases : l'inventaire des expériences positives et rencontres des acteurs, la mise en réseau des acteurs, l'accompagnement et l'expérimentation de micro-chantiers et le prototypage d'un outil de gouvernance et d'actions. En mars 2019 les trois sujets de micro-chantiers sont validés par l'équipe (cf. Annexe 3 : Calendrier de l'AMI du Médoc).

L'équipe de l'AMI, praticiens et agents du PNR, est divisée en quatre binômes avec des profils de praticiens très variés. Chaque binôme est responsable d'un axe thématique et d'un micro-chantier. Un binôme est chargé d'une mission transversale de gouvernance et de mise en place de la phase 4. Un praticien est chargé de la coordination du projet. Le chargé de mission paysage et urbanisme est responsable du lien entre les différents axes thématiques, aidé en partie d'une stagiaire. La directrice du PNR est consultée pour la validation des étapes importantes du projet et les agents du PNR sont parfois sollicités pour assister à des réunions ou des ateliers. Les praticiens de l'équipe ne sont pas quotidiennement sur le territoire, de nombreux échanges entre l'équipe ont lieu par mails, par téléphone ou par visioconférence.

Les praticiens partagent une vision commune de leurs pratiques professionnelles, ils se situent comme facilitateurs sur le terrain. C'est à dire qu'ils veillent à rencontrer de nombreux acteurs du territoire pour établir une relation, récolter des connaissances puis pour mettre en réseau ces acteurs entre eux. Le PNR du Médoc est alors plus un acteur - collaborateur qu'une maîtrise d'ouvrage. Les membres de l'équipe prêtent une grande attention à la mise en place et au bon déroulement d'échanges avec les acteurs locaux. Leur approche par le terrain et les échanges les incitent à constamment inventer la suite de leurs démarches en allant de rencontres en rencontres. Dans la réponse qu'ils ont faite pour l'appel à projet, l'équipe insiste sur l'emploi d'une méthode spécifique avec une approche du terrain, la mise en place d'ateliers et l'expérimentation de micro-chantiers (extraits du dossier de candidature pour l'AMI paysages agricoles du Département de la Gironde, le 25 Juillet 2017).

Après une première étape de recueil d'informations, d'entretiens et d'ateliers l'équipe choisi en Mars 2019 de travailler plus précisément sur trois sujets : l'écopastoralisme, les espaces et lieux de vente et la médiation paysagère. Du mois de Mars au mois de Juillet 2019, chaque axe de travail fait l'objet d'entretiens puis d'ateliers spécifiques organisé avec l'équipe du PNR. Ces ateliers participent d'une part à la mise en réseau des acteurs qui constituent l'axe de travail et d'autre part à initier trois méthodes différentes pour traiter le sujet des paysages agricoles avec les acteurs locaux. Ils sont rigoureusement organisés à l'aide d'un plan d'animation qui régit ses temps d'échanges avec les acteurs locaux.

Au sujet de l'axe de travail sur l'écopastoralisme, un temps fort en salle dans le Fort du Médoc le 15 Mai 2019, fut l'occasion pour une vingtaine d'acteurs de l'écopastoralisme en Médoc de se rencontrer, d'échanger sur des définitions communes de l'écopastoralisme et de relever collectivement les « enjeux de l'écopastoralisme ». Dans le cadre du travail sur les lieux et les espaces de vente un atelier-repas avec trois agriculteurs dans un restaurant a été organisé le 29 Mai 2019 ; ce repas atypique a été cuisiné avec des produits locaux et notamment avec ceux des exploitants présents. Le repas permit aux exploitants de se présenter, d'évoquer leur vision de leur paysage, de vivre « l'expérience ordinaire » (Pernet et al. 2014) que font leurs clients sur leurs lieux de vente et d'imaginer ensemble des pistes de travail pour la suite.

L'axe de travail sur la médiation paysagère a rassemblé le 10 Juillet 2019 une dizaine d'acteurs concernés par un marais du territoire pour une itinérance le long d'un sentier qui parcourt ce marais. Les participants ont évoqué les richesses des paysages qu'ils ont parcourus ainsi que les dynamiques encourus sur ces espaces. Ils ont fini par discuter de leurs envies pour cet espace.

Empreints d'une philosophie commune, les trois axes de travail que développe le projet d'AMI proposent des manières d'aborder avec les acteurs locaux le paysage avec des démarches différentes. Cependant, le PNR en plus d'accompagner l'AMI se doit au mois de Juin 2019 (juste après sa création officielle en Mai 2019) de définir pour les trois prochaines années l'ensemble de ses actions. Le chargé de mission urbanisme et paysage

travaille alors à l'élaboration de fiches actions qui entrent dans un plan triennal afin d'obtenir des financements de ses partenaires. Il semblerait alors que les expérimentations que mène l'équipe de l'AMI ne puissent pas être prises en compte dans l'élaboration des fiches actions.

D) Vers une légitimation des actions paysagères du PNR pour les prochaines années

Pendant la période suivant la labellisation du PNR Médoc, le cadre institutionnel de celui-ci, notamment imposé par les financements des partenaires (région, département et collectivités locales) demanderait alors au PNR de définir dans son plan d'action triennal les contenus de ses missions à venir. Ce plan d'action dépend entièrement de la charte du PNR et des dispositions prises par celui-ci pour répondre à ces engagements. La charte fait office de contrat entre le PNR et ses partenaires.

Cette période est chargée de multiples enjeux afin de « légitimer » l'action du PNR face aux acteurs locaux et aux acteurs institutionnels. A ce sujet, Gerber et al. expliquent : « leur légitimité découlera des actes de mise en œuvre (outputs) qu'ils seront capables de générer, en particulier en termes de gestion durable du paysage ». (Gerber, Rodewald, et Knoepfel 2009). Alors, quelles actions prévoient de mettre en œuvre le PNR du Médoc ?

1) La programmation minutieuse des trois prochaines années pour la mission paysage

Actuellement, fin juin 2019, le chargé de mission urbanisme et paysage a rempli 15 « fiches actions » à l'aide d'un tableau proposé par la direction.

Les fiches sont appelées :

- « Mise en œuvre du projet "paysages agricoles" ; renommée « AMI »,
- « Appui à la réalisation des projets et aménagements qualitatifs en matière de paysage »,
- « Accompagnement des projets visant le maintien, la réimplantation ou la valorisation d'éléments structurants du paysage du Médoc »,
- « Accompagnement des projets visant le maintien, la réimplantation ou la valorisation d'éléments structurants du paysage du Médoc »,
- « Appui aux communes dans la maîtrise de l'affichage publicitaire et la mise en œuvre d'une signalétique de qualité, élaboration d'une Charte de publicité et de signalétique et appui à sa mise en œuvre (études sur site, outils de communication, matériels de signalisation...) »,
- « Conception et animation d'un programme de découverte et de compréhension du territoire par la médiation culturelle, accessible à tous »,
- « Déploiement de la signalétique »,
- « Constitution et animation de l'instance de coordination des SCoT Médocains »,
- « Réalisation du livre blanc de l'urbanisme, du paysage et du patrimoine (outil non réglementaire recensant les expériences et bonnes pratiques pour améliorer la valorisation des paysages et des patrimoines dans les communes) et animation visant son appropriation et à faciliter son usage (voyages d'études, co-construction avec les structures de SCoT, appui-conseils pour la réalisation des documents d'urbanisme...) »,
- « Programme d'appui au traitement des lisières (vignes/habitations, forêts/habitations, entrées de bourg...) et aux espaces publics »,
- « Programme d'appui à la revitalisation des centres bourgs »,
- « Programme sur les nouvelles formes urbaines et divisions parcellaires » et
- « Mise en œuvre des ateliers participatifs du paysage permettant la conception collective de projets de développement et d'aménagements ». Dans un tableau, chacune des fiches fait l'objet d'un descriptif spécifique mentionnant les références à la charte du PNR, les objectifs, les partenaires concernés et la localisation des actions. Sur ce dernier point il est généralement mentionné : « ensemble du territoire du Parc Naturel Régional du Médoc ».

Cet ensemble d'actions semble suivre les exigences imposées lors de la construction de la charte du PNR. Ce protocole ne permet pas forcément à l'équipe du PNR de construire d'autres actions qui ne seraient pas inscrites dans la charte. Ce qui donne alors peu de place à l'inventivité. Au sujet du paysage, le PNR continue comme depuis la création du cahier des paysages à glisser du paysage dans ses actions, comme l'explique la paysagiste

de l'A'urba qui a été chargée de l'accompagnement du PNR notamment sur la construction de la charte et donc du cahier des paysages : « le cahier des paysages, il est déplaçable de la charte. Il est là pour amener une vision synthétique du paysage mais en termes d'opérationnalité ce sont les fiches qui renvoient une réelle opérationnalité des dispositions du cahier des paysages » (Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Castellan, urbaniste spatialiste qui travaille à l'A'urba, le 03 Juillet 2019, source personnelle). Alors l'ensemble des fiches actions du chargé de mission urbanisme et paysage ne semble pas proposer une action paysagère globale mais uniquement un ensemble d'actions d'accompagnement à la planification et à l'aménagement avec le plus souvent une spatialité déjà choisie (c'est-à-dire un espace qui va pouvoir bénéficier de l'action) comme par exemple : les centres-bourgs, les lisières, les éléments structurants etc... En effet, ce qui caractérise le paysage c'est son rapport à différentes échelles, à ce sujet Donadieu et al. disent : « les échelles d'aménagement et leurs représentations constituent des éléments essentiels de la compréhension, de l'évolution et de la structure du paysage » (Donadieu et al. 2009). Cette question des échelles du paysage est évoquée lors d'un entretien avec la paysagiste de l'A'urba qui suit le travail du PNR; sur les livres blancs, elle constate : « on n'est plus trop sur des notions de grand paysage, c'est l'échelle de la parcelle et de ses abords, mais, nous on va l'encre à ça. Là, sur Saint Laurent, c'est ce qui fait qu'on est ici et pas ailleurs, et ce qui fait les spécificités de ce paysage-là et aussi de cet urbanisme-là pour pouvoir encre et éviter la banalisation des paysages. Le paysage n'est pas toujours présent à l'échelle du site mais on fait toujours appel à lui pour apprendre aux élus à mieux voir leur territoire et pour réencre ce qu'ils font pour faire que ce qui se fait ici ne se fera pas ailleurs parce qu'ils ont un territoire spécifique et que du coup il ne faut pas faire n'importe quoi puis, il ne faut pas banaliser » (Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Castellan, urbaniste spatialiste qui travaille à l'A'urba, le 03 Juillet 2019, source personnelle). Cette appréhension des échelles du paysage semble être nécessaire pour amener une « continuité » (Pernet 2009) dans les différentes configurations des échelles du paysage. Dans ces travaux, Davasse, va jusqu'à évoquer trois échelles distinctes du paysage, qu'il considère comme un complexe socio-écologique multi-scalaire, il cite l'échelle régionale, l'échelle locale et l'échelle micro-locale (Davasse 2014).

Dans ces fiches actions, le PNR ne semble pas s'être engagé à travailler sur l'échelle « régionale » ou territoriale du paysage. Pourtant, dans ces missions très définies il semble que l'une d'entre-elles pourrait encore s'inventer un contenu. En effet, la fiche-action intitulée « ateliers participatifs » est la seule à prévoir la mise en place d'un outil et non pas d'une action dont le contenu reste donc à définir.

2) Le cas particulier de la fiche-action : « ateliers participatifs »

La dernière fiche projet sur des « ateliers participatifs » explique la vocation de cette action : « Les ateliers de paysage et d'urbanisme, prévus dans la Charte du Parc Naturel Régional, consistent à faire participer le grand public (habitants, commerçants, usagers, associations, etc.) aux côtés des élus et des partenaires, à des animations qui porteront sur l'évolution et l'amélioration des paysages médocains, et dont une des finalités sera la requalification de secteurs dégradés. Petits et grands sont ainsi invités à s'exprimer par le biais d'animations souvent ludiques, toujours adaptées aux besoins des collectivités et au contexte local, sur le devenir de leur(s) paysage(s), de leur village, sur un projet d'aménagement, sur un document d'urbanisme, sur une intervention paysagère, sur la création d'un espace public, sur l'évolution d'un espace naturel ou agricole, ou sur tout autre action liée à l'évolution du cadre de vie » (extrait du tableau triennal des actions de la mission paysage et urbanisme, 2019, source PNR Médoc). Dans cette fiche action, une attention particulière à l'expérimentation est faite, en effet, le budget alloué à cette fiche action détaille : « Maquettage pour expérimentation (fonctionnement) 4500 euros /an » et « Matériel et supports pour animations 500 euros /an ». Ces actions rempliront leurs missions d'accompagnement auprès des collectivités, de communication mais peut-être sans donner au PNR une action paysagère à mettre en œuvre et où ses ateliers pourraient être un des outils.

Même si le contenu des ateliers semble encore à définir, le chargé de mission urbanisme et paysage spécifie dans la fiche-action : « il s'agit chaque année de proposer aux communes volontaires un dispositif de concertation sous la forme d'un cycle d'animations dédiées. Cela prendra concrètement la forme d'une mise à disposition du chargé de mission paysage et urbanisme du Parc qui préparera cette intervention de manière très transversale au sein de l'équipe du Parc, et mobilisant les ressources des autres missions (environnement, agriculture, tourisme, énergie-mobilité, etc.) pour assurer une offre d'atelier adapté à chaque cas de figure, et intégralement prise en charge par le Parc (de la réunion de présentation de la démarche avec les élus et le recueil des besoins, jusqu'à l'animation, en passant par les phases de préparation et de proposition d'une

méthode d'animation adaptée, de l'organisation, de la prise en charge et de la communication sur chaque évènement). Le chargé de mission produit ensuite une synthèse de chaque atelier, qu'il transmet à la commune et rend publique (sur le site du Parc), afin d'alimenter la réflexion de la commune sur son projet ». Dans cette dernière phrase, l'échelle d'intervention semble transparaître à travers l'expression « la commune sur son projet » ; cela sous-entend que la zone ciblée est l'échelle de la commune et peut-être plus précisément les zones qu'elle souhaite aménager. Là encore, l'échelle paysagère du territoire ne semble pas être prise en compte dans ces ateliers.

Néanmoins, une attention particulière à l'inventivité semble vouloir être portée dans ses fiches actions. Effectivement, une partie du budget prévisionnel sur cette action porte sur les coûts afférant aux animations (matériel de dessin, matériel de concertation, maquettes, locations de vélos, supports divers, quelques collations en fin de séances, etc.). Une autre partie porte sur la prise en charge directe par le Parc de frais liés au maquetage et à l'expérimentation in situ (petits aménagements, mobilier urbain temporaire, dispositifs de test, potagers, sentiers, ganivelles, prototype de panneaux, plantations, etc.). Sur ce point la fiche-action rédigée par le chargé de mission évoque : « ce type d'intervention, dans un mode participatif, permettra une transition innovante vers des solutions pérennes prises ensuite en charge par les collectivités et structures dans leur diversité (communes, intercommunalités, partenaires, Parc), et suivant différents moyens d'intervention ».

Si cette fiche-action semble un peu différente, elle pourrait en plus de proposer du matériel expérimental pouvoir amener le PNR à aller plus loin dans sa mission paysagère. En effet, cet outil, qu'est l'atelier, susciterait une manière de travailler différente, selon Pernet : « la forme même de l'atelier a permis de contourner un obstacle qui semblait inhérent à la génération de démarches comme les chartes ou les plans de paysage : il ne laisse pas les mêmes traces, ne produit pas les mêmes inscriptions. En ne touchant pas aux codifications expertes que sont les cartes, organigrammes, listes et déclinaisons d'enjeux ou d'objectifs habituellement produits dans des logiques institutionnelles, il ne concurrence pas les dispositifs réglementaires tels que les plans d'urbanisme : il ambitionne au contraire de les contaminer ». (Pernet 2009)

La fiche action qui concerne les ateliers participatifs semble vouloir proposer aux élus des communes du territoire un outil « clé en main » pour les aider à travailler sur leurs projets d'aménagements. Ce dispositif prévoit de mettre à disposition du matériel expérimental qui permettrait de faciliter ces temps. Néanmoins, si ces moments proposent uniquement aux participants de donner leurs avis sur ce qu'ils imaginent faire la commune, la collectivité ne profitera peut-être pas des propositions des acteurs locaux sur leurs aménagements et plus largement sur leurs paysages.

Dans cette première partie, il est constaté que le PNR est alors, dans le deuxième trimestre de l'année 2019, concentré sur ses actions de légitimation comme, par exemple, à travers l'organisation de sa « fête » du Parc qui aura lieu le 12 Octobre 2019, moment où l'ensemble des partenaires seront présents ; alors, l'ensemble des agents et une partie des financements seront mobilisés pour ce grand moment. Selon des membres de la mise en place d'actions de légitimation orientées en grande majorité vers de la communication retarderait la mise en œuvre des actions prévues par le PNR pour remplir ses missions. A ce sujet, Gerber et al. pensent que : « cet instrument [le PNR] ne doit jamais se transformer en procédure de complaisance sans quoi la mission des parcs en termes de gestion paysagère serait dangereusement mise en péril ». (Gerber, Rodewald, et Knoepfel 2009).

Cette phase de légitimation ne laisserait alors pas des moyens au PNR de pouvoir mener pleinement des démarches d'expérimentation d'une action paysagère, comme par exemple dans le cas de l'AMI paysages agricoles, pour mener un propos sur les actions qu'il mettra prochainement en place. De plus, dans les actions qu'il prévoit de mettre en œuvre dans les trois prochaines années, issues des dispositions de la charte, il semble vouloir mettre en place des actions pour des communes ou des communautés des communes à l'échelle de projets d'aménagement sans nécessairement construire un propos à l'échelle de tout le territoire du Médoc.

Par ailleurs, l'une des actions concernant la mise en place d'ateliers participatifs prévoit un accompagnement des communes et de ses habitants pour travailler à la concrétisation de projets d'aménagement. Entre les ateliers déjà mis en place par le PNR et ceux qu'il prévoit de réaliser, il semblerait que le parti-pris soit de consulter des acteurs locaux afin qu'ils donnent leur avis sur ce que les collectivités ont déjà imaginé mettre en place. Pourtant, les acteurs locaux sont des habitants qui ont a priori au fil de leurs pratiques du paysage collecté un certain nombre de savoirs et de savoir-faire.

II) Des démarches spécifiques de paysagiste pour échanger avec les acteurs locaux et le paysage

Le paysage semble être dans la création d'un PNR, et plus particulièrement celui du Médoc, un élément constitutif du projet de territoire (charte de Parc). Cet axe de réflexion a été proposé pendant la création du projet par les instances qui valident la labellisation du territoire en PNR alors que cette approche ne semblait pas habituelle pour les agents et les élus du territoire du Médoc. En effet, il semblerait que le paysage demanderait une démarche de travail spécifique différente des approches jusqu'ici portées par le Pays Médoc. Le paysage est défini par la convention européenne ainsi : «une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du paysage, Florence, série des traités européens, conseil de l'Europe, 2000). Le paysage dépendrait donc d'une relation particulière des individus et des populations avec leurs territoires. C'est pour cela que l'équipe de l'AMI a imaginé puis mis en place une démarche expérimentale spécifique autour des « paysages agricoles ». Les paysagistes en charge de ce projet ont positionné la relation avec les acteurs locaux comme élément constitutif de leur démarche. Alors, ce projet expérimental a amené les paysagistes¹⁰ à développer différentes formes d'animations adaptées aux phases du projet. Le terme de paysage semble alors complexe à appréhender pour les agents du PNR comme pour les acteurs locaux. Les échanges avec les acteurs locaux ont demandé aux paysagistes de parler avec un vocabulaire spécifique pour évoquer le paysage et plus précisément les paysages agricoles. Chacun des axes de travail de l'AMI de développe une approche paysagère différente.

A) Une relation particulière au paysage, du collectif à l'intime

Le paysage, cette discipline en mouvement se caractériserait par sa complexité. « Le paysage est un terme flou, ambivalent, polysémique, qui échappe à une définition claire et objective » (Droz et Miéville-Ott 2005). Nombreux sont les scientifiques qui ont émis une définition de la discipline : Michelin, Donadieu, Sgar, Henri, Cauquelin et bien d'autres. Donadieu et al. caractérisent le paysage de « métadiscipline » (Donnalieu et al. 2009) pour évoquer le fait que le paysage pourrait être constitué de plusieurs disciplines tel que l'urbanisme. Dans ce cas précis, la définition du paysage pourra être celle-ci :le paysage est un ensemble de relations entre le territoire et ses acteurs ; entre des phénomènes physiques et humains, observables à différentes échelles. Il est possible d'émettre l'hypothèse suivante : si le paysage est une discipline à la définition très polysémique et en constant mouvement, elle nécessite peut-être la mise en place d'une démarche spécifique à chaque contexte.

1) Le paysage du collectif à l'intime, la complexité de la discipline

La convention européenne du paysage et les travaux scientifiques montrent que cette discipline comporte plusieurs spécificités : les différentes échelles de référence au territoire¹¹ et le rapport à l'humain au travers de perceptions. En effet l'une des composantes du paysage c'est son rapport à l'espace et aux différentes échelles. Dubois évoque alors la complexité du rapport aux échelles paysagères en disant : « la nature visuelle du paysage étant admise, il reste à préciser quelle échelle spatiale lui correspond car, comme le précisent Pinchemel et al. (1992), " un paysage n'est pas n'importe quel morceau de la face terrestre vu de n'importe où, à n'importe quelle échelle ". Or, s'il est communément admis que le paysage se perçoit au sol (Pinchemel et al., 1992) et de manière horizontale ou oblique (Lévy et al., 2003), il est encore souvent appréhendé selon des échelles variées (Dubois 2008). Une autre caractéristique du paysage explicitée dans la convention européenne est ce rapport à la perception qu'ont les individus de leurs territoires. La convention européenne semble vouloir indiquer que le paysage serait « une partie de territoire telle que perçue [...] » cette définition serait peut-être trop restrictive. A ce sujet, Cauquelin, explique « la notion de paysage et sa réalité perçue sont bien une

¹⁰ Paysagistes : nous nous intéresserons ici aux personnes travaillant pour le paysage, ce ne sont pas nécessairement des personnes ayant reçues une formation de paysagiste

¹¹ Territoire : étendue comme la partie physique du paysage

invention, un objet culturel déposé, ayant sa fonction propre qui est de réassurer en permanence les cadres de la perception du temps et de l'espace » (Cauquelin 2004). Par conséquent, la discipline demande un travail à différentes échelles géographiques et à différentes échelles humaines : individuelle et collective. La relation paysagère semble être en premier lieu résultante d'un lien avec un individu. Di Méo exprime son opinion, à ce sujet, en écrivant : « l'identité se décline selon un continuum, de l'individu au territoire » (Di Méo 2002). Le paysage prendrait alors en compte différentes échelles géographiques et différentes dimensions humaines (individuelles ou collectives).

2) Une discipline aux multiples définitions vers de multiples dispositifs

L'appréhension du paysage dans les projets demanderait la mise en place de démarches particulières pour lier les acteurs locaux avec leur territoire. En effet, lors d'un entretien avec une paysagiste du projet de l'AMI, elle déclare « nous ce qui est fondamental, c'est l'implication corporelle, physique, intellectuelle, sensible des participants, ça me paraît très lié à l'approche du paysage. Il faut qu'on échoue ensemble, il faut qu'on en est marre de marcher ensemble, il faut qu'on éprouve les lieux. Cette approche sensible me paraît vraiment très liée à cette approche paysage » (Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Dibon, médiatrice culturelle qui travaille sur l'axe médiation paysagère de l'AMI, le 16 Juillet 2019, source personnelle). Pour certains l'approche par le « terrain » (Davasse, Henry, et Rodriguez 2016) est alors le dispositif le plus adapté pour traiter la question du paysage avec les acteurs locaux. D'autres complètent cette approche du terrain avec des outils dédiés au paysage comme le bloc diagramme (Michelin 2000), le dessin, la cartographie, la maquette ou l'enquête (Davodeau et Toublanc 2010). Tous ces outils pour le paysage servent différents dispositifs de travail qui correspondent chacun à un contexte paysager spécifique. Les écrits montrent qu'il n'y a pas d'outils ou d'ensemble d'outils définis pour évoquer le paysage avec les acteurs locaux. Il n'y aurait pas de démarches prédéfinies. Le paysage serait alors une discipline complexe qui demanderait une démarche de travail différente des autres missions d'un PNR (urbanisme, écologie, agriculture, etc.).

C'est parce que le paysage est une discipline complexe, sans démarche particulière, que l'équipe de l'AMI du PNR du Médoc a souhaité expérimenter une démarche paysagère en plaçant le paysage comme un outil intermédiaire actif.

B) La démarche de l'AMI, vers une proposition de démarche paysagère

Dans l'élaboration de son projet de territoire le PNR du Médoc a dû définir ses objectifs pour les quinze prochaines années à venir dans ses domaines de compétences dont le paysage fait partie. N'ayant pas d'habitude de travail, en matière de paysage, le PNR du Médoc dans sa construction a bénéficié d'un AMI du département de la Gironde pour l'aider. Compte-tenu des spécificités de la discipline l'équipe de l'AMI a développé une démarche expérimentale. L'équipe a mis en place différents dispositifs auprès des acteurs locaux afin de pouvoir faire du paysage un intermédiaire. L'un des postulats de travail de l'équipe est que le paysage ne peut jouer ce rôle d'intermédiaire que si les acteurs locaux sont mobilisés et partagent leurs savoirs et leurs savoir-faire. Pourtant ça ne semble pas être si évident à atteindre malgré la dimension expérimentale de l'AMI.

1) Un paramètre central, la proximité avec les acteurs locaux

Dans sa réponse à l'AMI, l'équipe du PNR Médoc accompagnée d'une équipe de prestataire explique : « le paysage constitue un outil intermédiaire actif. Par ce terme, il est entendu une démarche de projet qui utilise le paysage comme un outil à l'intersection des différents acteurs, au carrefour des manières de voir, de dire et d'utiliser le territoire. Le principe est que le paysage, en tant que reflet et image des environnements, offrirait la possibilité d'incarner et de rendre concret la complexité des situations territoriales, agricoles et socio-écologiques dans et sur lesquelles les sociétés agissent et, sur cette base, de générer des espaces de délibération et de négociation ouverts à la diversité des savoirs et des expériences » (Dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, les paysages agricoles, le 25 Juillet 2017, l'équipe de l'AMI). Pour arriver à ses objectifs l'équipe a organisé de nombreux temps d'échanges avec les acteurs du territoire pendant toute la durée de l'AMI afin d'essayer de donner au paysage sa place d'intermédiaire.

L'équipe de l'AMI a utilisé deux dispositifs d'échanges avec les acteurs locaux : les entretiens bilatéraux et les ateliers collectifs. Ces temps d'échanges permettraient d'une part à l'équipe de l'AMI d'expliquer son projet et d'autre part aux acteurs locaux d'exprimer leurs connaissances, leurs avis et leurs envies en terme de paysage.

- **Les entretiens bilatéraux**

Au lancement de l'AMI un grand séminaire est organisé afin de répertorier les « initiatives positives » en matière de paysage agricole sur le territoire. Cette démarche est issue d'une réflexion méthodologique des membres de l'équipe. Puis une sélection des initiatives les plus « pertinentes » est faite par l'équipe (cf. Annexe 4 : Carte du Médoc avec la localisation des initiatives retenues dans le cadre de chacun des trois axes de l'AMI). Après ce travail, l'équipe de l'AMI se répartit en trois groupes de travail afin d'aller à la rencontre des acteurs locaux porteurs de ces initiatives positives. C'est ainsi que pendant la deuxième phase du projet intitulé « mise en réseau » les groupes de travail sont allés sur le terrain pour mener des entretiens avec certains acteurs locaux. Les entretiens auraient permis aux membres de l'équipe de découvrir le territoire et les acteurs, d'avoir un moment privilégié avec eux sur leurs lieux d'exploitation afin de pouvoir analyser les besoins et les envies de chacun.

Les membres de l'équipe se sont rendus aux entretiens avec une démarche commune qui consiste à établir une relation avec l'interlocuteur en visitant avec lui les lieux qu'il exploite. Cette technique du « touriste de son voisin » est notamment utilisée par un paysagiste qui adopte une démarche anthropologique, Henry (Henry 2012). Il semblerait, selon l'équipe, que le fait de créer un lien avec l'interlocuteur de cette manière pourrait permettre d'aborder plus facilement la partie « intime » et « individuelle » (Di Méo 2002) du paysage. Cette démarche de travail, qui semble être commune à l'équipe de l'AMI et plus particulièrement aux praticiens, peut s'apparenter à une démarche de recherche de « plein vent » (Nicolas-Le-Strat 2014). Au sujet de cette démarche, Nicolas-Le-Strat explique : « elle s'exerce à terrain découvert. Le chercheur ne devance pas les réalités sociales auxquelles il se trouve confronté. Il avance effectivement « à découvert ». Il éprouve son terrain en temps réel, in situ. La scène de la recherche échappe à tout scénario méthodologique car, en fait, elle coïncide avec les multiples scènes de la vie ; elle se mêle à elles, s'hybride avec elles ». (Nicolas-Le-Strat 2014). Cette démarche de « plein-vent » serait alors pour l'équipe une assurance méthodologique pour faire du paysage un objet intermédiaire actif où le résultat du projet ne serait pas défini puisqu'il dépend des rencontres et du contexte.

Pourtant ce lien direct avec l'interlocuteur n'est pas toujours évident car « l'enquêteur oscille en permanence entre proximité (intérêt pour les propos de l'interviewé, curiosité sans préjugé, engagement dans le discours) et distance (contrôle des émotions, des propos et de l'attitude de l'enquêteur) » (Godfroid 2012). De plus, la relation que le paysagiste aimerait créer entre l'interrogé et le paysage n'est pas toujours une évidence, elle peut relever parfois d'un idéal, comme l'explique Henry : « la sensibilité du professionnel en la matière serait la plus à même, par l'aptitude de celui-ci au ressenti et par son expérience, à décréter le paysage. Le point faible de cette méthode de travail se situe bien ici, en faisant reposer l'explicitation sur une sorte de « génie » personnel et d'ultrasensibilité innée, telle une vocation, que se partagerait les paysagistes avec les artistes » (Henry 2012).

En effet, lors des entretiens les conversations s'orientent le plus souvent d'abord vers un tour de l'exploitation où le paysagiste pose des questions sur le fonctionnement de l'exploitation qu'il déploie au fil de la visite. Puis au fur et à mesure que la relation de confiance apparaît, comme illustrée ci-dessous, le paysagiste établit un lien entre le paysage et le discours que vient de livrer l'interlocuteur. Le contenu des échanges dépend le plus souvent de la sensibilité du paysagiste, de ses connaissances et de ses interprétations. Après un entretien avec un éleveur, M. Duprat (membre de l'équipe de l'AMI) confie que l'interlocuteur n'a pas conscientisé son action sur le paysage. Ces mots montrent l'interprétation que le paysagiste a faite pendant et après son échange, un autre membre de l'équipe aurait pu avoir une analyse différente. Après une série de six entretiens, il est constaté d'une part que les exploitants évoquent très peu le terme de paysage et d'autre part que le rapprochement que fait le paysagiste au paysage lui serait propre, comme l'évoque Henry (Henry 2012), et très peu partagé avec les personnes rencontrées



Figure 4 : Photographie illustrant une rencontre avec un agriculteur où le paysagiste fait le tour de l'exploitation initiant une relation de confiance

- **Les ateliers collectifs**

A la suite de multiples entretiens menés par l'équipe de l'AMI et afin de terminer la deuxième phase de mise en réseau dans la perspective de la troisième phase de micro-chantier, chaque binôme rassemble les acteurs rencontrés, de sa thématique afin de les réunir lors d'un atelier. Le format de l'atelier est déjà prévu dans la réponse que formule l'équipe dans la réponse au projet. Ce terme apparaît très régulièrement, soit quasiment une fois par page. Il semble alors que pour l'équipe de l'AMI cet outil est indispensable pour donner au paysage sa place d'outil intermédiaire actif. En effet, dans sa proposition méthodologique l'équipe insiste sur « une manière de mener le dialogue territorial : les ateliers, elle explique : les ateliers sont des moments de mises en partage où chacun contribue à l'avancement de la réflexion, apporte une pierre à l'édifice. Les ateliers sont à considérer comme les moments privilégiés pour échanger et valider avec les acteurs locaux et institutionnels [...] » (Dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, les paysages agricoles, le 25 Juillet 2017, l'équipe de l'AMI). Ces ateliers sont donc au centre de la démarche de l'AMI. Pour les préparer chaque groupe de travail élabore une liste d'invités, une invitation, une liste de matériel et un plan d'animation. Comparativement aux entretiens ce sont des temps très préparés, très encadrés et qui font l'objet d'un compte-rendu.

Le format de « l'atelier de paysage » (Davodeau et al. 2015) est utilisé comme un lieu de rencontre, d'échange et de travail par certains paysagistes. C'est ce format de travail que souhaite développer le PNR du Médoc. Il permet de rassembler des acteurs locaux pour les informer, pour leur demander leurs avis et/ ou pour travailler avec eux sur une thématique. Ce format de rencontre permet de bénéficier de l'énergie collective pour mettre en débat des sujets afin d'aboutir dans l'idéal à un projet collectif. A ce moment du projet, les acteurs ont souvent déjà pris connaissance du sujet lors des entretiens. L'atelier permet de passer outre la phase d'information et d'initier une phase de discussion. Néanmoins les ateliers ne permettent pas toujours que tous les acteurs s'expriment. De plus, ces temps d'échanges sont souvent chronométrés pour ne pas solliciter les invités trop longtemps.

- Axe de travail sur l'écopastoralisme

Dans le projet paysages agricoles et plus particulièrement dans l'axe de travail sur l'écopastoralisme un atelier est organisé le 15 Mai 2019. Ce temps devait permettre de rassembler les acteurs de l'écopastoralisme en Médoc, de leur faire part des éléments collectés dans la première phase et de discuter ensemble des enjeux paysagers de l'écopastoralisme afin d'apporter assez de matière pour l'élaboration d'un document de synthèse et pour initier la phase de micro-chantier. L'atelier s'est déroulé en trois temps dans la matinée. Le premier moment a permis, à l'aide de morceaux de laine, d'identifier les liens existants entre les personnes et les relations manquantes. Le deuxième temps fût un temps de travail en groupes au sujet de la définition de l'écopastoralisme, de la caractérisation des enjeux et de la mise en lumière de leviers d'actions. Ces éléments ont constitué des nuages de mots. Le résultat de ces discussions montre l'importance de développer le réseau d'acteurs de l'écopastoralisme et de faciliter les relations. Par conséquent, il est remarqué que certains acteurs recherchent des terrains pour développer leur pratique écopastorale et que d'autres recherchent une solution pour entretenir leurs parcelles. C'est alors sur cette mission de mise en relation que l'équipe souhaite poursuivre son travail dans le but de faciliter le développement de l'écopastoralisme sur le territoire du PNR du Médoc.



Figure 5 Photographie(1) illustrant l'atelier sur l'écopastoralisme le 15 Mai 2019



Figure 6 Photographie(2) illustrant l'atelier sur l'écopastoralisme le 15 Mai 2019

- Axe de travail sur les espaces et les lieux de vente

Quasiment dans la même période, le 29 Mai 2019, lors d'un repas dans un restaurant à Saint-Vivien-Médoc, l'équipe de l'AMI ainsi que trois agriculteurs-exploitants se sont réunis. L'objectif de cet atelier-repas était de rassembler un petit groupe d'exploitants potentiellement prêts à construire un projet ensemble, d'évoquer avec eux leurs activités et leurs pratiques paysagères afin de trouver avec eux un sujet de travail pour la troisième phase de micro-chantier. Ce repas atypique a été cuisiné avec les produits locaux et notamment avec ceux des exploitants présents, ce qui avait pour objectif d'initier la conversation sur les produits. Ce temps d'échanges fût rythmé par les différents plats du repas. L'apéritif permis aux participants de faire connaissance et d'échanger sur leurs perceptions des paysages des marais du Nord Médoc. Ensuite les exploitants, ont pendant l'entrée, détaillée leurs activités agricoles. Pendant le temps du plat, ils se sont mis à la place d'un consommateur qui viendrait sur leur lieu de vente et ont évoqué les modalités d'accueil du public et l'expérience paysagère vécue par leurs clients. Enfin, au moment du dessert les participants ont partagé une envie de collaborer pour construire une action de communication autour de leurs paysages afin que les consommateurs puissent comprendre leurs pratiques agricoles. En effet, ces agriculteurs du Nord Médoc sont attentifs à la réduction des produits phytosanitaires, au bien être animal et au contact direct avec le client. L'ensemble dans une agriculture respectueuse, néanmoins ils peinent à valoriser leurs pratiques. Ce sujet qui fera l'objet d'une attention particulière dans les prochaines phases de travail.



Figure 7 Photographie(1) illustrant l'atelier sur les espaces et lieux de vente le 29 Mai 2019



Figure 8 Photographie(2) illustrant l'atelier sur les espaces et lieux de vente le 29 Mai 2019

- Axe de travail sur la médiation paysagère

Le 10 Juillet 2019, l'équipe de l'AMI a réuni une quinzaine de personnes dans le cadre de l'axe de travail sur la médiation paysagère. Une itinérance a été organisée avec des acteurs locaux du territoire (cf. Annexe 5 : Carte du Marais de Saint-Julien de Beychevelle avec les acteurs retenus). Dès la première phase de ce travail des élus locaux se sont appropriés le projet et ont souhaité qu'il se situe sur leurs communes et plus précisément dans un marais. Alors, l'équipe a travaillé autour de cette zone géographique définie. L'atelier proposait alors de parcourir avec les acteurs, le marais de Beychevelle dans sa largeur afin d'appréhender toutes les composantes de ce paysage. L'objectif était de rassembler un groupe de personnes toutes actrices du marais pour qu'elles partagent ensemble une expérience, qu'elles puissent connaître les rôles des uns et des autres et pour qu'ensemble les invités partagent des envies communes. La balade a duré environ 2h30 et fût ponctuée par quatre arrêts donnant lieu à un échange thématique. Le premier a été orienté autour de la lecture du paysage au travers d'un atelier dessin. Le deuxième a permis aux acteurs de raconter leurs relations au marais. Le troisième a remonté le temps grâce à des supports historiques afin de mieux comprendre les dynamiques paysagères du site. Enfin, le dernier temps fût consacré à la synthèse. Chaque participant a répondu sur un papier à la question suivante: "qu'est-ce que pour vous un marais merveilleux?". Globalement, les participants ont évoqué un manque de connaissances générales de la diversité des paysages et des écosystèmes qui constituent le marais et donc la nécessité de pouvoir plus largement communiquer sur le marais pour le préserver. C'est ce qui devrait définir la suite de la mission mais qui n'est pas encore précisé à la fin de l'été 2019.

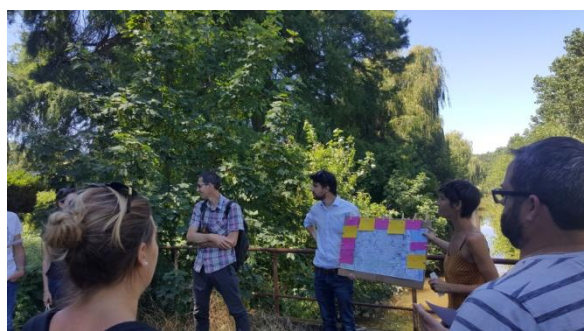


Figure 9 Photographie(1) illustrant l'atelier sur la médiation paysagère le 10 Juillet 2019



Figure 10 Photographie(2) illustrant l'atelier sur la médiation paysagère le 10 Juillet 2019

Les résultats issus des trois axes de l'AMI sont bien les résultats de trois approches paysagères différentes, résultantes de trois démarches de paysagistes. Ces résultats auraient pu varier en fonction du sujet, des invités, des lieux, des moments, des vécus et des paysagistes. Néanmoins, la philosophie de l'AMI semble transparaître de tous ces résultats. En montant en généralité sur les résultats de ces trois ateliers, il peut être convenu que les participants auraient évoqué l'envie de développer plus d'outils de communication pour se rassembler entre eux (le cas de l'axe de travail sur l'écopastoralisme) ou pour communiquer au grand public (le cas du sujet sur les espaces de vente et le sujet de la médiation paysagère). La mise en place de ces trois ateliers et l'attention particulière portée aux acteurs sont le reflet de la démarche de l'AMI paysages agricoles. Ces ateliers sont emprunts de la philosophie de l'AMI, c'est-à-dire que le cœur du projet se situe dans la relation des acteurs locaux avec leur territoire. Après « l'observation participante » (Bastien, S. 2007) de ces trois ateliers, l'hypothèse suivante peut-être faite : l'organisation, le déroulement et les résultats de ces trois temps forts de l'AMI que sont les ateliers de la deuxième phase seraient représentatifs de l'esprit de l'AMI et de chacun des sujets développés. Il y aurait alors deux niveaux de résultats : ceux de l'AMI en général qui proposent une démarche paysagère expérimentale et ceux propres à chacun des sujets traités.

2) Une démarche paysagère ou des démarches paysagères

Même si le projet de l'AMI propose son approche du paysage, il est à noter que tous les axes de travail ne traitent pas le paysage de la même manière. Il semblerait alors compliquer de pouvoir proposer une démarche paysagère, car il y en aurait autant que de projet qui traitent le paysage. Pour cause, dans le cadre de l'AMI, trois axes de travail ont été développés et ils proposent tous une démarche paysagère particulière.

Le schéma ci-dessous présente les résultats de l'analyse des trois démarches paysagères menées dans le cadre de l'AMI :

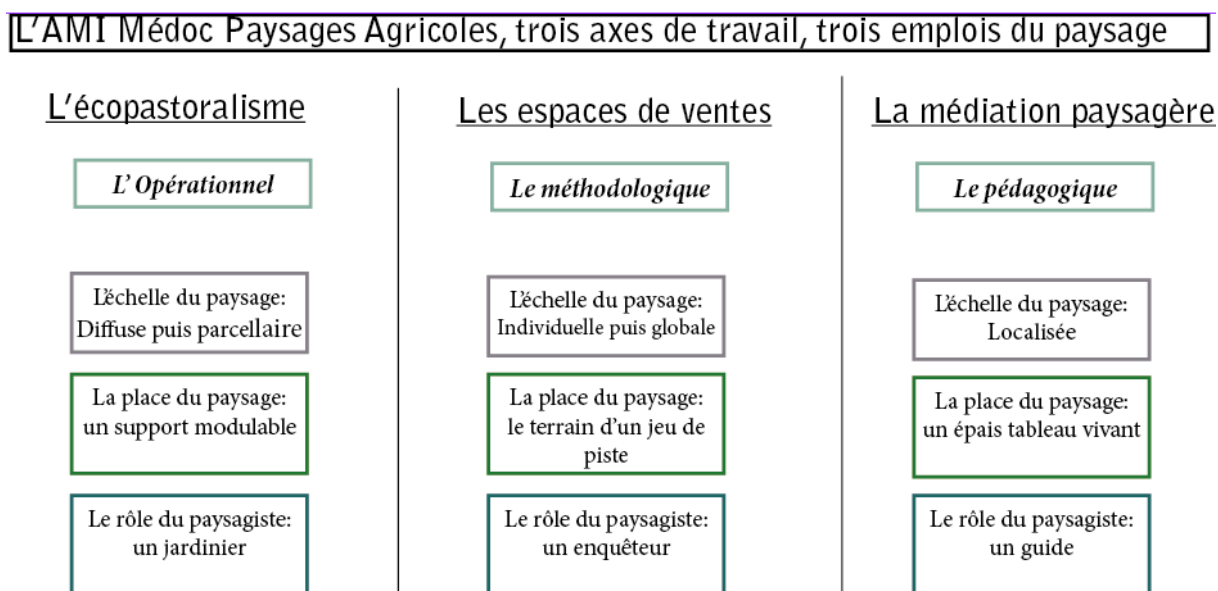


Figure 11 : Schéma d'analyse des trois démarches paysagères menées dans le cadre de l'AMI

- **L’Axe de travail sur l’écopastoralisme**

Le sujet de l’écopastoralisme, de par sa définition, recherche à étudier un outil qui agit sur le paysage. Lors des entretiens et de l’atelier, il semble que la question de la mise en réseau fût mise en évidence. L’équipe de l’AMI se serait donnée un rôle de facilitatrice. Dans ce cadre là, l’échelle de travail est l’échelle du réseau des acteurs de l’écopastoralisme du Médoc et les zones ciblées sont les parcelles qui font l’objet d’une gestion écopastorale. Le terme paysage n’a pas été au cœur des discussions, peut-être était-il en arrière plan. En effet pendant l’atelier, il a été demandé aux participants de travailler sur les «enjeux paysagers de l’écopastoralisme» mais les membres de l’équipe, «animateurs», ont laissé dévier les discussions sur les «enjeux de l’écopastoralisme» (cf. Annexe 7 Compte-rendu de l’atelier sur l’écopastoralisme). Ainsi le terme paysage et son champ lexical ne sont pas apparus lors de la synthèse de l’atelier. Dans les suites à donner à l’atelier et en prévision de la phase trois, l’équipe a souhaité se recentrer davantage sur le paysage.

Dans le cas du travail sur l’écopastoralisme, il semble que le paysagiste peut être identifié à un jardinier qui entretient le paysage. Ce jardinier ne semble pas nécessairement tenir compte du paysage sur lequel il agit mais plutôt de la ou des parcelles qui vont être concernées par ses actions, le paysage est alors comme un support modulable. Le praticien de l’équipe ne va pas être la personne qui va mener les actions écopastorales, il se positionne plus comme un conseiller en gestion des espaces naturels. Une fois les zones repérées, il n’a pas nécessairement besoin dans les phases 2, 3 et 4 du projet de se déplacer sur le terrain. Cet axe de travail semble développer une approche technique du paysage, l’écopastoralisme serait un outil technique pour contribuer à l’entretien du paysage.

- **L’Axe de travail sur les espaces et les lieux de vente**

Le sujet est ciblé sur les lieux de vente, néanmoins l’équipe s’intéresse aux relations entre l’exploitant, l’exploitation, le produit et le client. Pendant le déroulement de cet axe de travail, il a été difficile de basculer de l’échelle du lieu de vente (qui parfois est juste un coffre de voiture où s’échangent les colis) à l’échelle territoriale du paysage. Le groupe de travail semblerait s’être donné une mission de valorisation. Néanmoins, la volonté d’évoquer le paysage dans les échanges a été forte pour ce groupe de travail qui a méticuleusement préparé l’animation pour que l’atelier soit en rapport avec le paysage. Il se trouve que pendant l’atelier-repas le fait de manger les produits des agriculteurs devait permettre d’évoquer leurs productions et donc leurs pratiques agricoles mais ce ne fût pas nécessairement le cas. Ce sont plutôt les supports comme les photographies qui ont donné la possibilité d’évoquer le paysage. Lors du deuxième plat l’animateur a proposé aux invités de choisir une photographie qui représente le mieux pour lui le paysage du Nord Médoc et d’expliquer son choix. Le terme paysage fût clairement prononcé à ce moment là du repas mais peu dans les temps suivants. L’intention est que le paysage devienne un indicateur des pratiques agricoles et que les exploitants puissent s’en servir dans leurs relations avec leurs clients.

L’axe de travail sur les espaces et les lieux de vente s’intéresse à la compréhension de l’ensemble des pratiques paysagères que peuvent exercer les agriculteurs. Dans cette recherche les paysagistes semblent être des enquêteurs où le paysage serait le terrain du jeu de piste. Leur approche par le terrain est alors assez importante. L’équipe qui porte ce sujet semble mettre en place une approche méthodologique du paysage. Les espaces et les lieux de vente seraient des indicateurs des pratiques paysagères exercées par les agriculteurs.

- **L’Axe de travail sur la médiation paysagère**

Cet axe de travail a été principalement guidé par la volonté politique d’élus qui souhaitent mettre en valeur une partie de leur commune. Alors, la démarche de travail a toujours été orientée vers une approche concrète sur le terrain. Dans les premiers échanges sur cet axe de travail, l’équipe a souhaité identifier le réseau des acteurs qui interagissaient sur cet espace pour les rencontrer. L’objet principal des premières rencontres était de récolter des informations sur la vie de cet espace : le marais. L’équipe se serait alors emparée du sujet au travers du prisme historique. L’enjeu était de pouvoir construire un récit autour de cet espace afin de pouvoir raconter l’histoire des lieux au fil du sentier. L’atelier en extérieur où les participants ont pu déambuler sur un chemin a permis, en plus, de continuer la collecte d’éléments, de sensibiliser un groupe d’acteurs à ces espaces dans un contexte immersif.

Ce temps a aussi permis à chacun des acteurs d'alimenter la connaissance commune. Lors de cet atelier le paysage est alors un mot employé à répétition. L'animatrice dit « marteler » avec le paysage pour faire de « la pédagogie » (Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Dibon, médiatrice culturelle qui travaille sur l'axe médiation paysagère de l'AMI, le 16 Juillet 2019, source personnelle). Par la suite, l'équipe aurait souhaité pouvoir continuer à fédérer un groupe « projet » d'acteurs mais le temps qui reste dans le projet ne le permet pas.

Le travail sur la médiation paysagère semble vouloir donner au paysage une valeur esthétique au travers de la perception des acteurs locaux, comme si le paysage était un épais tableau. Dans ce cas le paysagiste, qui sensibilise, se donnerait une place de guide, comme dans un musée. C'est à dire d'une personne qui donne à voir le paysage et qui oriente les acteurs du territoire vers des éléments qui constituent leur cadre de vie. Dans ce cas présent, l'approche par le terrain fût une prérogative essentielle au projet car la perception constitue le sujet du projet. L'approche paysagère que ce groupe de travail a peut se rapprocher d'une approche pédagogique

Alors peut-être que s'il y a avait plus de sujet, plus de paysagistes, il y aurait encore plus de propositions et de démarches. Il peut alors être remarqué qu'il n'existe pas démarche type, bien que la démarche expérimentale que propose l'AMI est peu commune. A la fin de l'été 2019, le projet de l'AMI est encore en cours, il sera achevé à la fin de l'année 2019, il est possible que certaines de ces hypothèses évoluent pendant la fin du projet. Pour confirmer l'hypothèse qu'à chaque projet paysager correspondrait une démarche paysagère spécifique, il est intéressant d'observer et d'analyser le contenu des échanges entre les paysagistes et les acteurs locaux et plus précisément le vocabulaire employé. Dans ces trois groupes de travail, les membres de l'équipe auraient évoqué le paysage de manière différente.

C) Le mot paysage, au cœur des échanges, une prérogative ?

Le paysage étant d'abord une notion visuelle, comme décrite dans la convention européenne du paysage, il semble difficile de l'aborder avec des mots. A ce sujet, Bergues dit : « Jean Cuisenier, dans sa contribution au volume édité par la revue Ethnologie française, a exprimé une idée à méditer : « s'il est une notion étrangère aux habitants d'un lieu, c'est bien la notion de paysage » (Bergues 2013). Le projet de l'AMI paysages agricoles se découpe en trois axes de travail. Trois manières d'évoquer le paysage apparaissent de chacun des trois ateliers proposés par les équipes. Afin de confirmer cette hypothèse de travail, une observation fine des temps d'échanges est faite afin de relever le vocabulaire employé par les paysagistes. Les termes utilisés pendant les moments d'échanges pourraient relever la démarche paysagère choisie et montrer qu'il existe bien dans ce cas trois manières d'aborder le paysage.

1) Le langage du paysagiste de l'AMI dans un contexte d'échanges sur le paysage

Lors du déroulement des trois ateliers de l'AMI correspondants chacun à un axe de travail, les équipes ont évoqué le paysage de trois manières différentes : détournée, individuelle et expliquée.

L'analyse sur le vocabulaire employé qui résulte des temps d'observations lors des ateliers est présentée ci-dessous :

**Schéma d'analyse de trois situations où les paysagistes évoquent le paysage,
Dans le cadre des ateliers de l'AMI**

Etude des relations entre les praticiens paysagistes et leurs interlocuteurs dans le cadre d'entretiens de la phase 2 de mise en réseau des acteurs pour l'AMI paysage agricoles du Médoc (03.05.19)

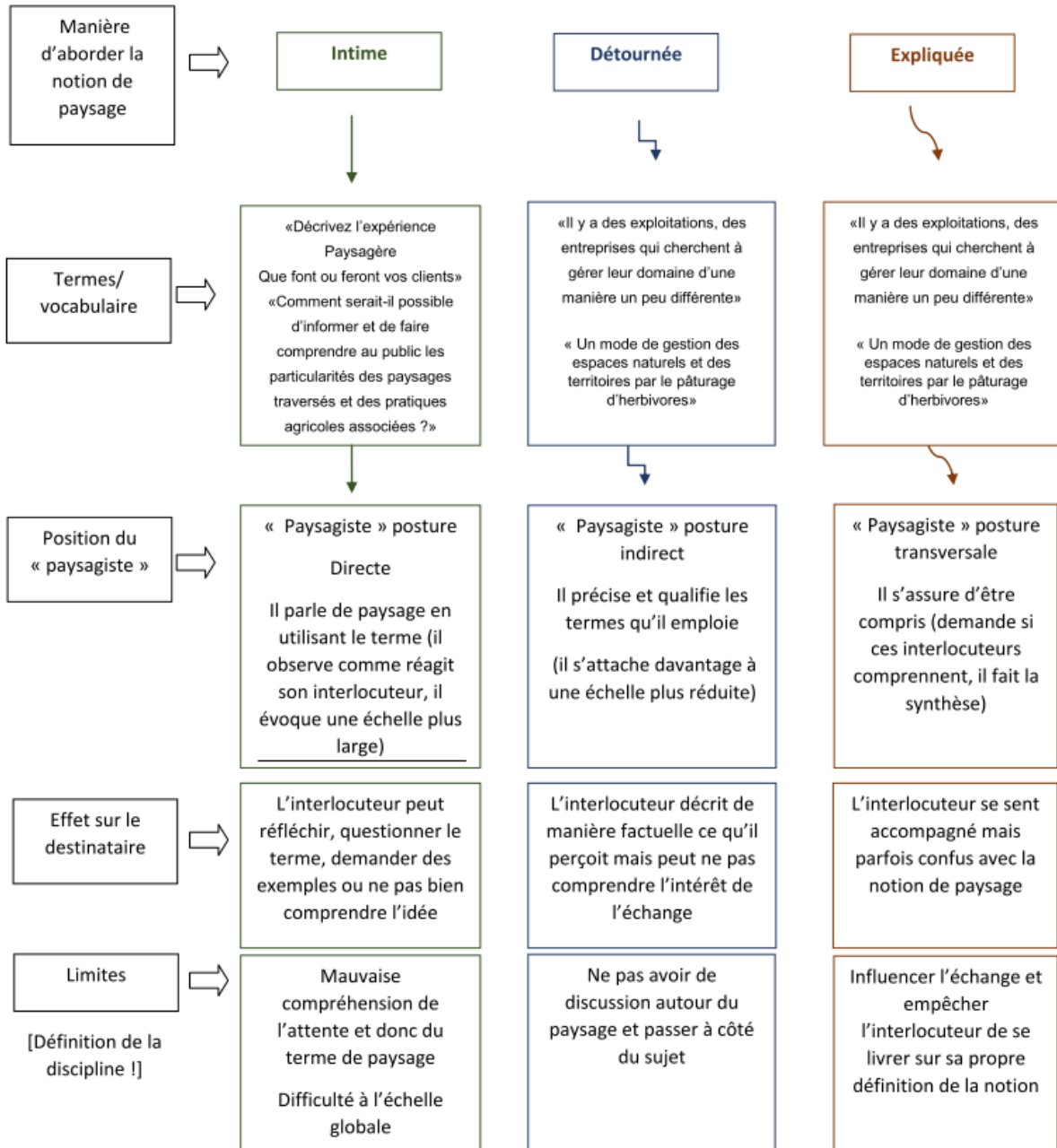


Figure 12 : Schéma d'analyse de trois situations où les paysagistes évoquent le paysage, dans le cadre des ateliers de l'AMI

- **Une présence du paysage en arrière-plan**

Dans le cas de l'axe de travail sur l'écopastoralisme, comme expliqué précédemment le paysage n'a pas fait l'objet de discussions explicites. Les paysagistes, membres de l'équipe, avaient tendance à ne pas employer le terme paysage et donc à employer d'autres mots. Ce qui peut donner l'impression que le paysage n'est pas présent ou seulement en arrière-plan. Les paysagistes ont, par exemple, évoqué le paysage avec les termes suivants lors de l'atelier : «il y a des exploitations, des entreprises qui cherchent à gérer leur domaine d'une manière un peu différente» ou «un mode de gestion des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'herbivores» (cf. Annexe 7 : Compte-rendu de l'atelier sur l'écopastoralisme). Il est alors remarqué que le mot paysage n'apparaît pas mais que d'autres termes plus précis comme « exploitations » sont préférés. Le paysagiste choisirait alors un terme qui spatialise davantage son propos.

Cette manière d'évoquer le paysage peut permettre à l'interlocuteur de mieux comprendre l'objet de la discussion car les termes employés sont bien connus et maîtrisés. Généralement, l'interlocuteur a déjà sa réponse et comprend rapidement ce que son interlocuteur attend de lui. Néanmoins, l'échelle de réflexion est fixée par le paysagiste, souvent dans ce cas à l'échelle de l'exploitation ce qui ne permettrait pas aux échanges de prendre de la hauteur et d'entrer dans l'épais sujet du paysage.

- **Les paysages abordés de manière individuelle et donc intime**

De manière très différente, l'axe de travail sur les espaces et les lieux de vente aborde le terme paysage de manière assez directe dans les échanges. Les paysagistes utilisent le terme de paysage facilement pour questionner leurs interlocuteurs sur leurs pratiques paysagères, ils entrent par une dimension individuelle et intime du paysage. L'objectif est alors de repérer des pratiques d'agriculteurs qui peuvent influencer l'évolution du paysage. Cette démarche peut donner une impression de complexité entre l'échelle individuelle et l'échelle collective que peut avoir le paysage. A titre d'exemple, les paysagistes de cet axe de travail évoquent alors le paysage avec les exploitants, ainsi : «décrivez l'expérience paysagère que font ou feront vos clients» ou «comment serait-il possible d'informer et de faire comprendre au public les particularités des paysages traversés et des pratiques agricoles associées ?» (cf. Annexe 6 : Plan d'animation de l'atelier-repas). Lors des échanges le terme paysage apparaît accompagné de différents mots tels que « pratiques » ou « expériences », ce qui personnalise le rapport au paysage.

Cette manière d'évoquer le paysage semble plutôt inhabituelle pour les interlocuteurs, ils sont bien souvent confus. Ils posent des questions pour s'assurer de comprendre puis ils prennent le temps de la réflexion avant de répondre. Cependant, certaines personnes peuvent ne pas vouloir répondre par peur de ne pas avoir compris le motif de l'échange. De plus, le basculement de l'échelle individuelle à l'échelle territoriale n'est pas toujours évident à comprendre pour les participants comme pour l'équipe de l'AMI.

- **Le paysage pour expliquer**

Dans l'axe de travail de l'AMI sur la médiation paysagère, le paysage prend donc une place de médiateur dans le sens pédagogique. C'est-à-dire que le paysage est utilisé pour expliquer aux participants les composantes et les dynamiques qui les entourent. Les paysagistes utilisent facilement le terme paysage et l'accompagne souvent d'une définition. L'objectif est alors de faire de la pédagogie pour sensibiliser à cette discipline qui peut réunir bon nombre d'acteurs sur un territoire. Dans ce cas de figure les paysagistes disent par exemple : « paysage vu, ressenti [...] ce qui est important effectivement c'est d'identifier la structuration des différents espaces » ou « ici, un petit vallonement, un endroit sympathique avec ses vignes, des pentes [...] une architecture intéressante ». Le mot paysage est souvent cité et très généralement rattaché à un élément constitutif de celui-ci tels que les mots « espace » ou « endroit » qui sont généralement plus spatialisés. .

La manière dont les paysagistes abordent le paysage permet à l'interlocuteur de comprendre l'intérêt de l'échange même si le terme paysage peut-être embarrassant pour certains. Néanmoins, cela semble conditionner l'échange vers ce que le paysagiste décrit du paysage, il oriente alors une réponse.

A travers le relevé de ces termes, il est observé trois manières distinctes d'évoquer le paysage qui sont bien le reflet des démarches proposées. Elles ne sont pas nécessairement opposées mais elles renvoient toute une

« lecture du paysage » (Dubois 2008) différente, reflet de la démarche menée. Si chacun à sa propre lecture du paysage, il n'est alors pas forcément évident que les membres d'un équipe de paysagistes évoque tous le paysage de la même manière.

2. Evoquer de la même manière le paysage dans un même projet, une difficulté ?

Selon le projet, les paysagistes ou les les interlocuteurs, le paysage ne sera pas évoqué de la même manière. Dans le cas de l'AMI, de manière naturelle, les trois groupes de travail ont développé une manière de parler du paysage différente. Il est alors possible de faire le lien entre les manières que les paysagistes ont de parler du paysage dans l'AMI et les hypothèses de Dubois. Chaque manière d'évoquer le paysage semble conditionner un regard sur celui-ci, souvent défini par celui qui propose l'échange, à ce sujet Dubois propose trois types de regard sur le paysage : « les regards que les observateurs peuvent porter sur le paysage en trois types : " formé ", " informé " et " initié ". – Le regard formé, qui est fonction des références culturelles de l'observateur, correspond à l'appréhension esthétique du paysage [...] Le regard informé, qui dépend de la discipline scientifique de l'observateur, interroge le paysage comme une source de connaissances [...] Le regard initié correspond au regard intime porté par le familier du lieu, en contact direct avec le territoire. À ces trois types de regard, nous pouvons faire correspondre trois modes de lecture paysagère : la lecture esthétique pour le regard formé, la lecture scientifique pour le regard informé et la lecture affective pour le regard initié. (Dubois 2008). L'axe de travail sur l'écopastoralisme pourrait s'apparenter au regard « informé » que peuvent porter les paysagistes sous une lecture « scientifique » qui se veut étudier les composantes techniques de l'écopastoralisme et les leviers de développement. Le sujet des espaces et des lieux de vente peut être comparé au regard « initié » qui touche l'aspect personnel qui comprend la dimension affective de la relation au paysage. Enfin, l'axe de travail sur la médiation paysagère pourrait alors être associé au regard « formé » que cite Dubois, au travers de la dimension perçue que dégage ce sujet et qui renvoie à l'aspect esthétique du paysage.

Si les regards ou les modes de lectures du paysage sont différents, et que l'équipe est composée de plusieurs paysagistes alors ils peuvent tous adoptés une manière différente d'évoquer, ou pas, le paysage. Dans le cas d'un échange lors d'une réunion avec le groupe de travail sur l'écopastoralisme un paysagiste dit : « n'oublions pas qu'on travaille sur la thématique des paysages agricoles, on a tendance à toujours déporter un peu le regard. Juste dans un coin de la tête [le paysage] ça suffira » Extrait de la réunion de cadrage de l'axe de travail de l'AMI sur l'écopastoralisme du 26 Mars 2019, source personnelle). Cet extrait montre bien qu'aborder le paysage n'est pas toujours facile même pour des paysagistes. Par conséquent, l'objectif de l'AMI est bien de proposer au PNR du Médoc de suivre une démarche paysagère qui puisse le guider dans ses projets futurs. Avec la division du projet en trois axes de travail, il est remarqué que trois manières d'évoquer le paysage, résultantes de trois démarches paysagères, apparaissent. Est-ce le signe qu'il n'y aurait pas de recette pour établir une démarche paysagère ?

Dans cette deuxième partie, il est possible de constater qu'il existerait alors plusieurs manières d'évoquer le paysage : détournée, individuelle ou expliquée. Il semblerait que ces manières de parler du paysage soit le reflet de l'identité des trois démarches paysagères menées par l'AMI paysages agricoles porté par le PNR du Médoc. S'il existe autant de démarches paysagères que de sujets qui traitent le paysage il est possible d'émettre l'hypothèse suivante : il y aurait une démarche paysagère par contexte paysager où le paysagiste adapterait sa manière d'évoquer le paysage en fonction de la situation sociogéographique. Alors, comment le PNR pourrait s'inspirer de l'AMI pour développer cette hypothèse de travail et mettre en place son action paysagère ?

III) Proposition méthodologique : l'organisation imprévisible des échanges avec les acteurs locaux et avec leur paysage

Le PNR du Médoc, tout juste créé en Mai 2019, organise peu à peu ses actions dans ses domaines de compétences, tel que le paysage. Il a bénéficié d'un AMI pour l'aider à définir une méthode pour appréhender le paysage. L'AMI a proposé un cadre de travail centré notamment sur les acteurs locaux. Le projet de l'AMI s'est divisé en trois axes de travail. Après une série d'entretiens et d'ateliers, il est remarqué que chacun des axes de travail a développé une démarche paysagère différente. Cette démarche, propre à chacune des équipes, semble être pleinement représentée dans la mise en place des temps d'échanges et dans leurs contenus verbaux. L'hypothèse qu'il ne peut pas y avoir de démarche paysagère prédéfinie quand les paysagistes avancent avec les acteurs locaux est faite. Il est alors convenu qu'à chaque contexte paysager, il existe une démarche de projet propre amenant à des résultats uniques. Néanmoins, il semble possible de proposer au PNR une méthode de travail.

Cette méthode indiquerait des étapes à suivre pour tous les « ateliers participatifs [paysagers] » que les PNR veulent mettre en place que le paysagiste soit agent de la collectivité ou prestataire. Elle proposera d'imaginer différentes démarches en fonction des premiers résultats des échanges avec les acteurs locaux. Les résultats ne peuvent être connus à l'avance. Cependant, la méthode assurerait la bonne compréhension du contexte sociogéographique. Il semblerait que le PNR souhaite porté dans sa fiche action « ateliers participatifs » une attention particulière à la participation des acteurs locaux, pourtant il prévoit seulement de les consulter à certains moments du projet. Il semblerait que la mobilisation des acteurs à toutes les étapes du projet serait plus pertinente. La méthode proposée s'articule en trois étapes principales : l'enquête, la démarche et l'activation.

A) L'enquête, de la découverte à l'analyse du contexte paysager

Lorsqu'un paysagiste arrive sur un territoire ou sur un site, selon les échelles de travail, il procède généralement à la découverte des lieux comme un touriste (Henry 2012). Dans cette découverte il visite puis rencontre des personnes, c'est l'enquête (De Sardan 1995). De Sardan explique : « Le mode particulier de production de données qu'est l'enquête de terrain, en anthropologie (ou en sociologie dite parfois « qualitative »), passe pour l'essentiel par des interactions prolongées entre le chercheur en personne et le « milieu » qu'il étudie » (De Sardan 1995). C'est généralement l'ensemble de ces matériaux qui lui donne un état des lieux du contexte paysager. Avant d'entamer la suite d'une démarche déjà définie ou totalement inconnue le paysagiste, comme le ferait un scientifique, pourrait se poser une question centrale, une problématique afin d'émettre des hypothèses qui guident sa démarche paysagère avec les acteurs locaux.

1) La prise de contact avec le territoire et ces acteurs, une source d'informations

La découverte des lieux par l'approche du « terrain » (Davasse, Henry, et Rodriguez 2016) semble alors la première étape de l'appréhension d'un paysage. Cela permet au paysagiste, qui peut-être lui-même agent du PNR, de découvrir ou de redécouvrir un espace. C'est-à-dire qu'il porte une attention particulière aux composantes immobiles du paysage (volumes, couleurs, contrastes) tel un artiste et il observe les mouvements comme, par exemple, les flux humains. Cette perception est bien celle d'un professionnel mais qui est par nature un être humain qui ressent des émotions. C'est bien pendant ce temps d'observation que le paysagiste peut également prendre le temps de s'écouter. Ses impressions qu'elles soient du registre de l'oppression ou de l'apaisement sont des sentiments qui vont guider la démarche qu'il va instaurer. Il pourra rapidement évoquer ses sentiments avec les acteurs locaux qu'il va rencontrer afin de partager avec eux leur envie de modifier, de préserver ou d'améliorer des éléments de ce paysage. Ce « regard nouveau » que peut apporter le paysagiste sur le territoire est généralement très attendu. Ce phénomène a été remarqué dans le cadre d'un projet sur l'attractivité paysagère du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Expérience de l'atelier collectif du Master 2 GAED spécialité PEPS à Angers 2018-2019 avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais dans le cadre d'un plan de paysage, source personnelle). Dans ce projet, les discussions avec les acteurs locaux ont souvent d'abord commencé par les ressentis des étudiants paysagistes lorsqu'ils sont arrivés sur le territoire.

Ensuite, le paysagiste qui veille à travailler avec les acteurs locaux, peut d'ores et déjà aller à leur rencontre. Dans ce cas, il peut être confronté à différentes réactions selon la manière qu'il va choisir pour expliquer ou non

sa démarche. En effet, Lenclud dit à ce sujet : « engager le dialogue par le paysage conduit alors à des réactions de blocage ou à l'expression d'un discours convenu ne traduisant que très partiellement les opinions réelles de la personne enquêtée » (Lenclud, 1995). Il semblerait, à ce moment là, qu'il ne serait pas nécessaire d'expliquer aux acteurs rencontrés la démarche. L'approche « touristique » (Henry 2012) serait peut-être à privilégier pour ne pas, avant la fin de cette étape, susciter déjà des envies de projet qui pourraient influencer le paysagiste dans sa suite de son projet et dans sa phase d'analyse. Effectivement, durant l'AMI du PNR du Médoc, un cas similaire s'est produit. L'axe de travail sur la médiation paysagère se serait fait « influencer » pour diverses raisons au tout début du projet par un conseiller municipal à la recherche d'un accompagnement pour réaliser son projet sur le marais de sa commune. Ainsi, la zone géographique d'études et les acteurs locaux à mobiliser pour le travail ont été définis par cet élu. Ce qui peut biaiser dans certains cas la première phase d'enquête du paysagiste. Dans le cas de ce projet les acteurs locaux et les lieux visités ont été proposés par l'élu et l'équipe c'est principalement tenue aux recommandations de cette personne.

L'ensemble des matériaux collectés dans cette première phase de travail peut être rassemblé dans ce que Marlin appelle le « guide-enquête » (Marlin 2017). Il explique à ce sujet que le travail sur les ateliers-mobiles a donné lieu à : « de petits livrets que l'on a appelé guides-enquêtes sur la relation homme-milieu qui sont de véritables documents anthropologiques sur le milieu humain, en Auvergne, indicateurs des grandes évolutions paysagères en cours, des disparitions-apparitions d'énoncés susceptibles de faire saisir les enjeux actuels des territoires par les paysages » (Marlin 2017). Après, cette toute première phase d'enquête de terrain il semblerait important que le paysagiste prenne du recul pour analyser les éléments collectés.

2) L'analyse des données pour émettre une problématique et des hypothèses de travail

A la suite de cette enquête de terrain, il semble intéressant que le paysagiste prenne du recul sur ses données. Il se questionne tout d'abord sur les enjeux du projet qu'il mène, ce sont le plus souvent des enjeux politiques. Une fois ces enjeux identifiés le paysagiste émet une problématique de travail. Dans le projet que l'équipe de l'AMI a mené, il semblerait que cette problématisation n'ait pas eu lieu. Cela n'a pas semblé manquer au projet jusqu'au début de la dernière phase qui propose une analyse des résultats de l'AMI. En effet, à l'été 2019 l'équipe se prépare à faire la synthèse du projet. Pour ce faire, elle observe les résultats produits mais elle ne semble pas pouvoir à ce jour dire qu'elle a dans chacun des axes apportés une ou des solutions à un ou des problèmes ciblés. Cependant l'équipe a proposé trois démarches paysagères différentes qui peuvent servir d'exemple au PNR du Médoc. La problématisation permettrait d'avoir un fil rouge qui guide le projet vers des résultats. Lors d'une restitution finale, l'explication de la démarche et des résultats correspondra à la problématique issue du travail d'enquête. L'énonciation d'une problématique permet également de s'assurer de répondre aux attentes du commanditaire et de pouvoir les inclure dans la démarche. Lors des futurs temps de rencontre avec les acteurs locaux cette problématique peut-être annoncée afin d'être confirmée ou infirmée par les interlocuteurs.

Dans le cas de l'AMI et de l'axe de travail sur l'écopastoralisme, les paysagistes auraient pu émettre la problématique suivante : comment le PNR peut-il encourager les propriétaires fonciers à entretenir écologiquement leurs parcelles (le cas de l'écopastoralisme) ? Dans ce cas un des enjeux apparaît dans la problématique : l'entretien des parcelles. Prenons l'exemple du sujet sur les espaces et les lieux de vente, la problématique aurait pu être : En quoi les espaces et les lieux de vente des producteurs locaux sont-ils le reflet de leurs pratiques agricoles ? Alors un des enjeux serait : représenter des pratiques agricoles par le lieu de vente. Enfin, dans le cas de l'axe de travail sur la médiation paysagère la problématique aurait pu être celle-ci : de quelles manières une itinérance peut devenir un médiateur du paysage (le cas d'un sentier) ? Ici, l'un des enjeux aurait pu être : donner au sentier le rôle de médiateur entre les acteurs locaux et le paysage.

Ensuite, il semble pertinent que le paysagiste réfléchisse à des hypothèses de travail découlant de la problématique choisie, qui pourront être modifiées ou enrichies mais qui constituent le terreau des discussions à venir. Cela ne signifie pas nécessairement que la problématique et les hypothèses doivent être annoncées clairement lors des futurs échanges avec les acteurs locaux. Ce sera à l'appréciation du paysagiste en fonction de ses besoins, de ses contraintes ou de ses envies. Le paysagiste sera ensuite guidé dans sa démarche par ces hypothèses. Il construira sa démarche pour vérifier celle-ci ou les modifier. C'est une méthode qui s'inspire de l'ingénierie de projet.

Suite à l'émission de problématiques concernant le projet de l'AMI, il peut être proposé plusieurs hypothèses de travail, comme le propose la méthode. Au sujet de l'écopastoralisme l'une des hypothèses serait que l'activation d'un réseau d'acteurs de l'écopastoralisme serait un levier de développement de cette pratique. Dans ce cas la

première phase de la démarche aurait pu conduire à organiser un temps où les acteurs se rencontrent (ce qui a été en partie fait dans l'atelier du 15 Mai 2019). Dans le cas de l'axe de travail sur les espaces et les lieux de vente une des hypothèses serait que les exploitants agricoles pourraient profiter de leurs espaces de vente pour valoriser leurs pratiques agricoles. La première phase de la démarche aurait pu consister à confronter les acteurs locaux à leurs espaces de vente. Enfin, dans l'axe de travail qui concerne la médiation paysagère une des hypothèses serait que le sentier pourrait être un support pour montrer à voir le paysage. Dans ce cas la première phase de la démarche aurait pu permettre de vérifier si ce sentier préalablement choisi pouvait jouer ce rôle (c'était ce qui a été fait lors d'une itinérance à vélo le 19 Avril 2019, laquelle qui s'est déroulée seulement avec l'équipe de l'AMI). Après l'émission d'hypothèses une démarche peut être initiée pour les vérifier.

B) La démarche : un parcours avec les acteurs locaux

A la suite de cette phase d'enquête et d'analyse, le paysagiste peut enfin élaborer sa démarche paysagère. C'est-à-dire qu'il va faire une proposition à son commanditaire sur les étapes à venir, sans pour autant prévoir précisément les dates, les formats et les contenus qui seront définis au fur et à mesure des rencontres avec les acteurs locaux. Cette étape consiste à imaginer celles du projet, puis a commencé la mise en place d'un premier dispositif qui conduira aux suivants qui seront nourris des résultats obtenus au fur et à mesure.

1) Le temps de l'organisation des phases structurantes de la démarche

La démarche que va proposer le paysagiste peut-être organisée par de grands temps forts, que l'on peut appeler : phases ou étapes. Elles permettent d'organiser avec les commanditaires le travail et de répartir le projet dans le temps.

Dans le cas de l'AMI elles ont été nommées ainsi :

Phase 1 Inventaire des expériences positives et rencontre des acteurs

Phase 2 Mutualisation des expériences et mise en réseau des acteurs

Phase 3 Accompagnement et expérimentation concrète de chantiers pilotes

Phase 4 Prototypage d'un outil de gouvernance et d'actions (cf. Annexe 3 : Calendrier de l'AMI du Médoc).

Dans le cas de ce projet chacune des phases s'étend sur un peu mois de 6 mois, car le projet est d'une durée de 2 ans. Néanmoins, la deuxième phase a duré plus longtemps que prévue et la transition avec la troisième phase n'a pas été évidente. Le projet de l'AMI étant expérimental, il n'est pas anormal que le calendrier prévisionnel ait été modifié. Néanmoins, il semble important par la suite que le PNR et ses autres projets puissent répondre aux exigences d'un calendrier. L'expérience de l'AMI montre que la construction d'un calendrier et son respect ne sont pas toujours évidents.

Dans le cas de l'AMI les phases sont communes aux trois axes de travail, car ils sont issus du même projet. Les phases proposent un vocabulaire adapté au projet. Par conséquent, chacun des axes de travail est rythmé par le même calendrier alors que le contexte paysager est différent (lieux et acteurs) et donc l'analyse qui a été faite l'est aussi (enjeux, problématique et hypothèses de travail). Une définition plus précise des phases de travail serait possible. Cela aurait permis à chacun des projets d'avancer dans sa démarche selon son organisation préalablement définie. Effectivement, le passage de la deuxième phase à la troisième phase semble toujours compliqué à amorcer à la fin de l'été 2019 pourtant le calendrier général prévoyait la fin de la troisième phase à la fin du mois de Mai 2019. C'est alors que, pendant l'été 2019, les équipes se sont concentrées sur l'amorce de la troisième phase. L'une des membres de l'équipe qui travaille sur la médiation paysagère ne pense pas pouvoir avoir le temps de mettre en place cette phase de micro-chantier et se sent alors un peu « frustrée » (Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Dibon, médiatrice culturelle qui travaille sur l'axe médiation paysagère de l'AMI, le 16 Juillet 2019, source personnelle). Plusieurs raisons peuvent expliquer cela, l'une d'entre elles est probablement l'absence d'une organisation de la démarche paysagère spécifique à cet axe de travail. En effet, cette équipe et l'ensemble des membres de l'équipe se sont souvent laisser surprendre par cette méthode de travail avec les acteurs locaux, notamment par la préparation et la mise en place de dispositifs d'échanges, très chronophages.

2) La préparation et la mise en place de dispositifs participatifs

Une fois que les grandes phases de la démarche sont posées, vient le temps de la mise en place des outils pour réaliser l'avancement du projet. Dans cette proposition, issue du travail de l'AMI et des résultats présentés précédemment, le postulat suivant peut-être émis : la démarche paysagère sera nourrie en grande partie par les échanges avec les acteurs locaux ainsi les temps d'échanges avec eux constituent les outils indispensables de cette méthode. Cependant, cet outil n'est pas prêt à l'emploi car il va devoir s'adapter à un contexte paysager unique. Il va donc falloir le préparer, l'adapter et l'utiliser en fonction du contexte et de la démarche choisie. Une comparaison pourrait-être faite avec le travail d'un ébéniste qui aurait devant lui une pièce unique, d'un bois particulier, qui irait dans un emplacement spécifique ; l'ébéniste veillerait à adapter ses ciseaux à bois afin qu'ils puissent exactement répondre à l'action qu'il souhaiterait exécuter pour la pièce (sans savoir si son souhait serait exhaussé). Le dispositif participatif est l'outil pour amener à un échange avec les acteurs locaux, il devrait lui aussi être adapté au contexte pour lequel il va être utilisé. L'adaptation de l'outil demande tout d'abord au paysagiste lui-même d'adapter sa posture, d'évaluer les objectifs de ce temps d'échange afin d'imaginer un cadre propice, de choisir le dispositif idéal, de préparer les thématiques de travail et leurs supports et d'être disposé à interagir pendant l'échange.

• La nécessité d'adapter sa posture

Comme évoqué précédemment, le paysagiste comme tout être humain est sensible. Néanmoins, il se doit d'adopter une attitude la plus objective possible lorsqu'il entre en conversation avec des acteurs locaux. Sa posture doit être adaptée à l'interlocuteur : il ne doit être ni effacé, ni trop présent. Ses paroles doivent montrer sa curiosité, notamment à enrichir ses données et à vérifier ses hypothèses. Par conséquent, il a intérêt à se montrer impartial face à des remarques orientées, notamment politiques, qui pourraient l'amener à donner son avis. La posture du paysagiste est alors bien celle de « l'observation-participante » (Bastien, S. 2007). C'est-à-dire que le paysagiste est alors un observateur, qui se doit pour enrichir sa curiosité de participer aux échanges afin d'alimenter ses interrogations pour faire des propositions adaptées. Cependant, selon le vécu de ce paysagiste et du contexte paysager dans lequel il intervient, il peut selon Donadieu et Aggeri, se glisser dans l'une des quatre postures suivantes : le designer, le planificateur, le gestionnaire ou le scientifique (Donadieu et Aggeri 2011). Dans le cadre d'un projet avec un PNR la posture de « designer » n'est pas celle qui est le plus remarquée et pour cause, le rôle de « designer » appartient le plus à la maîtrise d'œuvre (bureaux d'étude de conception) qu'à la maîtrise d'ouvrage (commanditaire, dans ce cas, le PNR). Les trois autres postures peuvent être adoptées selon la démarche paysagère choisie par le paysagiste.

Dans le cadre de l'AMI, il est supposé que les paysagistes qui ont traité le sujet de l'écopastoralisme et de la médiation paysagère ont adopté une posture de « gestionnaire » ou de « programmateur ». Effectivement ces deux postures se rapprochent du projet de l'AMI et pour cause: « la figure historique du paysagiste gestionnaire, en particulier sous la forme du médiateur paysagiste (paysagisme participatif), tend à s'élargir du métier de gestionnaire des espaces verts aux compétences de conseiller de la maîtrise d'ouvrage (programmation) » (Donadieu et Aggeri 2011). L'axe de travail sur les espaces et les lieux de vente ne semble pas correspondre à une posture citée ici. Les paysagistes seraient plutôt dans une posture de recherche. Dans ce cas, il est proposé que le paysagiste adapte sa posture à la démarche paysagère qu'il souhaite mener pour le projet mais parfois la situation inverse peut avoir lieu. Si le paysage est abordé par la parole, la question de la place et du statut de « celui qui regarde » est centrale, et demande là aussi un positionnement clair sur le statut de l'individu. (Sgard 2011)

Enfin, le paysagiste se doit de veiller à adopter une posture qui lui permette par la suite de prendre du recul afin d'analyser les temps d'échange avec la plus grande objectivité. Pour cela, il se place dans une posture discrète et non intrusive où il est prêt à lancer et à relancer les conversations pour les observer. Le paysagiste ayant adopté une posture de travail pour mettre en place sa démarche, il peut alors établir des objectifs pour son premier temps d'échange avec les acteurs locaux.

- **Les objectifs des temps d'échanges**

Dans le déroulement de la méthode proposée le paysagiste a déjà établi une problématique et des hypothèses, il va alors dans un premier temps mettre en place un temps d'échange avec les acteurs locaux afin de présenter sa démarche et vérifier des hypothèses. Il va donner des objectifs à son temps d'échange afin d'apporter des éléments de réponse à sa problématique. Les objectifs sont ceux du temps d'échange et non pas de la démarche. Par exemple, dans le cas de l'AMI un des objectifs de l'atelier sur l'écopastoralisme était : « partager et mettre en commun les connaissances concernant la gestion des paysages par le pâturage en Médoc » (extrait du plan d'animation de atelier sur l'écopastoralisme du 15 Mai 2019, PNR Médoc) à dissocier de celui-ci : « identifier les leviers et les obstacles pour le développement de l'éco-pastoralisme en Médoc » (extrait plan d'animation de l'atelier sur l'écopastoralisme du 15 Mai 2019, PNR Médoc), qui correspond peut être plus à une vision globale. Il est important d'émettre deux types d'objectifs différents : ceux qui relèvent de la forme de l'échange , comme : « partager un temps entre acteurs de différents milieux qui chacun ont une parole sur ces paysages » (extrait du plan d'animation de l'atelier sur la médiation paysagère du 10 Juillet 2019, PNR Médoc) et ceux qui ont pour objectif de travailler le fond : « -Questionner les relations entre les notions de paysage, de terroir, de produits, de bien-être animal, de cadre de vie, de respect du vivant, de beauté, d'utilité... » (cf. Annexe 6 : Plan d'animation de l'atelier-repas).

- **Prévoir un cadre d'échange propice, le terrain**

Les objectifs étant établis, le paysagiste part à la recherche du lieu idéal pour mettre en place son échange afin que ce lieu réponde à ses attentes. Ensuite, il pourra proposer à son (ses) interlocuteur(s) une date et un lieu de rendez-vous. Il semblerait alors, comme évoqué précédemment que le « terrain » (Davasse et al. 2017) soit le lieu de prédilection pour évoquer le paysage. Par conséquent, il reste à définir le point de rendez-vous. Si une itinérance doit être organisée, quels seront les points d'arrêt et quels intérêts représentent-ils au vue des objectifs du temps d'échange. Il se peut, pour atteindre certains objectifs, que le paysagiste laisse son ou ses interlocuteurs décider ensemble du parcours à réaliser, avant ou pendant l'échange. C'est généralement le cas lors des démarches où le paysagiste est « touriste de son voisin » (Henry 2012) et se laisse guider par son interlocuteur. Cette démarche peut répondre à ce type d'objectif : connaître les espaces représentatifs des pratiques de l'agriculteur. Le paysagiste veillera à être très attentif au parcours initié par l'interlocuteur car il constitue un résultat. Si pour des raisons pratiques ce parcours ne peut-être fait en extérieur, il est possible d'interroger les acteurs locaux de la manière suivante « quand vous recevez des invités qui ne connaissent pas votre commune où les emmenez-vous ? » (Expérience de l'atelier collectif du Master 2 GAED spécialité PEPS à Angers 2018-2019 avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais dans le cadre d'un plan de paysage, source personnelle). La réponse permet d'établir un parcours fictif qui peut-être utilisé comme résultat, mais ce n'est pas aussi qualitatif qu' in situ. Le cadre de l'échange étant choisi, le dispositif doit aussi être défini. Certains paysagistes ont développé un outil inédit qui consiste à proposer aux acteurs locaux de se déplacer ensemble dans un minibus pour partager une « expérience paysagère » commune. Pernet et al. expliquent à ce sujet que : « ce dispositif d'atelier mobile, pensé comme un vecteur pour la production d'une connaissance large des paysages régionaux, a permis de répondre partiellement à un objectif original de cette commande, visant la constitution d'un réseau régional d'acteurs du paysage » (Pernet et al. 2014). C'est un dispositif qui permet, dans le cas de l'étude de grands territoires, d'appréhender plus rapidement le terrain.

- **Le choix d'un ou des acteurs**

Une fois le lieu sélectionné, le paysagiste va pouvoir choisir avec quels acteurs locaux et de quelle manière il échangera. Il peut choisir de réaliser un ou des entretiens bilatéraux avec des acteurs locaux identifiés comme importants pour le projet ou il peut faire le choix d'inviter plusieurs acteurs à un temps d'échange collectif.

Dans le cas où l'échange viendrait compléter la première phase d'enquête sur des points précis, la rencontre bilatérale avec un acteur est à privilégier. Elle peut aussi intervenir à tout moment de la démarche afin de remettre en discussion les premiers résultats. Ce dispositif touche sensiblement deux individus, il est donc d'une part très qualitatif mais d'autre part trop peu objectif. A ce sujet De Sardan évoque : « Toute information émanant d'une seule personne est à vérifier : c'est vrai pour un alibi comme pour une représentation rituelle. » (De Sardan 1995). Il est alors nécessaire de mettre en parallèle plusieurs discours émanant d'entretiens bilatéraux.

Dans le cas d'un atelier collectif, le choix des invités est très important en fonction des enjeux du projet et des objectifs du temps d'échange. Notamment dans le cas de l'AMI où de nombreux temps d'échange ont consisté à faire se rencontrer les acteurs. Un temps d'échange sur le sujet est à prévoir avec les commanditaires afin qu'ils partagent ce choix. Dans le cas de l'AMI est notamment de l'axe de travail sur les espaces et les lieux de vente le choix a duré plusieurs semaines. En effet, plusieurs critères de choix ont été faits afin de sectionner les participants au repas du 29 Mai 2019.

Les critères de sélection pour cet atelier dans le cadre de l'axe de travail sur les lieux et les espaces de vente sont les suivants (Extrait de la note de cadrage concernant le choix des acteurs pour l'axe de travail sur les espaces et les lieux de vente, le 29 Mai 2019, source personnelle) :

- Mode de commercialisation
- Mode de production
- Diversification des lieux de vente
- Diversification des activités
- Forme d'aménagement du ou des lieux de vente
- Attention portée à "l'espace de vente"
- Situation et caractéristiques paysagères
- Pistes d'amélioration
- La proximité géographique

Après plusieurs échanges le critère de l'appartenance à une même entité paysagère a permis de faire la sélection définitive. Cette approche par la localisation des acteurs locaux peut être sur un grand territoire un argument de choix intéressant car les acteurs partagent souvent des lieux de vente communs (comme le marché), une histoire commune et des relations communes. Pour répondre à l'objectif d'établir un groupe de travail sur une thématique, le choix d'acteurs, qui potentiellement se connaissent et partagent des points communs tel que des besoins ou des envies pour leur activités, serait à privilégier.

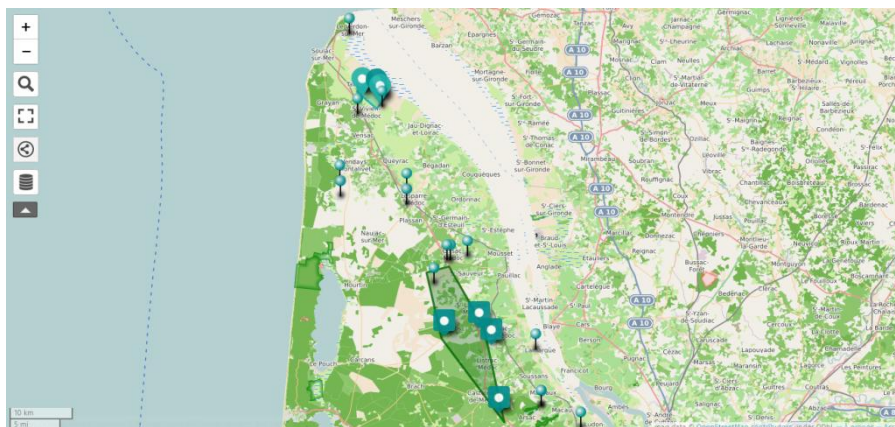


Figure 13 : Carte montrant la répartition des acteurs locaux identifiés dans le cadre de l'axe de travail sur les espaces et les lieux de vente. https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-initiatives-medoc_246740#10/45.2778/-0.8501

Cependant, si l'objectif du temps d'atelier est autre, la méthode de sélection des acteurs sera différente. Le lieu, la date et la liste des invités sont alors définis. Un courrier ou un appel téléphonique précisant la démarche et les objectifs de la rencontre peut être envoyé aux invités. Il reste à présent à définir le contenu des échanges.

• La construction des contenus des temps d'échange

Il est possible comme pour le choix du terrain de laisser le ou les participants guider une partie des échanges. Il semble important de prévoir des contenus qui permettent de répondre aux hypothèses émises, sans pour autant éprouver une rigidité à déployer les contenus. Dans le cas d'entretiens bilatéraux, notamment sur le terrain, le contenu de l'échange peut s'improviser en partie pendant les discussions. Pour cela le paysagiste doit bien avoir en tête ses objectifs et ses hypothèses afin de poser les bonnes questions pour arriver à des résultats. Dans le cadre d'ateliers collectifs les interlocuteurs vont généralement attendre du paysagiste qu'il

propose un sujet d'échange ; dans ce cas, il est remarqué que les interlocuteurs adoptent une attitude plutôt scolaire et donc passive.

La définition des contenus et de préparer des sujets de discussions, des questions et des débats autour de la démarche adoptée afin de pouvoir répondre aux hypothèses et apporter des résultats. Cela peut prendre la forme d'un plan d'animation (cf. Annexe 6 : Plan d'animation de l'atelier-repas) et peut-être donné aux participants au début de l'échange. Les termes choisis peuvent être amusants, s'ils n'infantilisent pas les interlocuteurs. Dans le cadre de l'AMI le premier moment s'intitule souvent « le brise-glace », mais il peut aussi s'appeler la rencontre. Il n'est pas nécessaire de nommer toujours de la même manière ces moments car dans le cas de l'AMI, il est possible que les acteurs se connaissent déjà. Les autres moments peuvent être nommés : le partage des souvenirs, l'évolution des pratiques, vos envies pour la commune ou les actions envisageables. Sous chaque titre proposé pour rythmer le contenu du temps d'échange, le paysagiste propose des questions ouvertes : comment imaginez-vous votre territoire dans plusieurs années, ou plus restrictives : comment utilisez-vous l'espace communal devant la mairie. Ces questions n'interviennent pas pour demander de manière binaire (comparaison aux premiers ateliers lancés par le PNR du Médoc sur le livre blanc, partie 1) si les interlocuteurs voudraient ou non des places de parking sur la place du village mais s'ils utilisent leurs voitures ou autres moyens de transport dans le village et si oui, quels aménagements cela suscite. L'ensemble de ces questions doit être préparé pour amener des remarques et susciter le débat au sein de l'ensemble des invités, c'est notamment le bénéfice de l'effet de groupe. Parfois, pour le paysagiste et pour les participants certains moments demandent d'être accompagnés de supports.

- **Les supports d'échanges comme guides des discussions**

Tout d'abord il semble nécessaire dans cette méthode de dissocier les outils. Ici les temps d'échange avec les acteurs locaux sont accompagnés des supports de communication. En effet, dans le cas de l'itinérance organisée par l'équipe de l'AMI qui travaille sur la médiation paysagère, des cartes historiques imprimées ont été présentées aux participants lors de ce temps d'échange. Dans ce cas précis, le support n'est pas remplaçable, dans d'autres cas, notamment lors d'échanges en intérieur, les supports photographiques remplacent l'approche du terrain. Les contenus de l'atelier, définis précédemment, sont à dissocier des noms des supports. La cartographie peut-être plus associée à un support qu'à un titre du temps d'échange. Parmi les supports il est possible d'utiliser : la cartographie, le bloc-diagramme, la photographie, la maquette ou des outils numériques comme le blog (Davodeau et Toublanc 2010). Ces supports peuvent être à construire, à compléter ou bien déjà réalisés lorsqu'ils interviennent dans l'échange. Le paysagiste doit alors faire preuve d'imagination, en fonction de ses objectifs et du contenu de son temps d'échange, pour proposer ou non un support qui accompagne un ou des temps forts de cet échange. Il semble important que les supports proposés et l'animation qui en découlent ne soient pas les seuls éléments que retiennent les invités. L'objectif global d'une démarche paysagère est bien de travailler tous ensemble et de ne pas seulement montrer à voir les capacités d'animation que possède le paysagiste. Il est alors important de soigner ce cadre de travail (contenus des échanges et supports) qui est aussi appelé par Montessori : « l'environnement préparé » (Poussin 2017). Un « environnement préparé » permettrait aux participants d'être dans de meilleures conditions de travail. Outre la préparation, le moment de l'échange reste au cœur de la démarche paysagère.

- **Le moment central : le partage du paysage**

Après un long travail de préparation le paysagiste assiste avec le ou les interlocuteur(s) invité(s), aux temps d'échanges. Le paysagiste dans la posture qu'il a choisie, commence par questionner ses interlocuteurs guidés par ses questions déjà préparées. Puis, il se met en retrait et prend le temps de l'écoute de son ou ses interlocuteur(s), tout en assurant d'être présent pour activer les échanges. C'est le moment du partage du paysage. Dans leurs expériences Pernet et al. évoquent le bénéfice du moment de l'échange en disant : « l'atelier mobile crée de la connivence et de l'émulation. Le temps long partagé (qui demeure dérisoire cependant si l'on rapporte une journée aux centaines d'heures des réunions traditionnelles) est un accélérateur de relation. Cependant, cette activité a l'avantage de ne pas être vécue en déconnexion de l'objet de travail : le paysage » (Pernet et al. 2014). Par analogie il est possible de convenir que si ce temps crée « l'émulation » (Pernet et al. 2014) il est alors propice à l'expression des acteurs locaux sur leurs savoirs, leurs ressentis et leurs envies.

Le dispositif dans lequel est plongé l'interlocuteur serait adapté au « partage du paysage » (Sgar 2011). A ce sujet l'auteure de ce concept évoque : « l'entretien directif ou le questionnaire, comme je le signalai plus haut conviennent mal à la question du paysage : on ne cherche pas à collecter des faits ou des 90 informations, mais

à entendre un discours permettant de comprendre les qualités, les valeurs attribuées au paysage, de recueillir un récit, de décrire des pratiques. Ce type de méthode parie donc sur les compétences réflexives des personnes enquêtées, et repose toujours sur un petit nombre de personnes, sans chercher à constituer d'échantillon représentatif » (Sgar 2011). Cette configuration d'échanges est alors complexe pour le paysagiste, en effet : « l'entretien est aussi inscrit dans une situation bien particulière, celle de cet entre-deux entre dialogue et questionnement, appelant à ce «contrat théorique (ou rhétorique) avec soi-même et avec l'interlocuteur », proposé par Louis Marin (1997) (Sgard 2011). Lors de l'échange une relation inédite émane entre le paysagiste et le ou les interlocuteur(s) comme une magie paysagère. Ce moment central de partage du paysage demande au paysagiste de rester dans sa posture et à l'interlocuteur d'être capable de se livrer.

Pour que l'échange soit pleinement le centre de la démarche paysagère le paysagiste veillera à employer un vocabulaire adapté à la situation. Le paysage regorge d'innombrables mots (Berque, Conan, et Donadiou 1999) et (Donadiou et Mazas 2002). Comme évoqué précédemment c'est au paysagiste de faire le choix de la bonne manière de parler de paysage en fonction du contexte paysager auquel il est confronté. A la suite de ce temps d'échanges souvent fort en émotions, le paysagiste peut proposer aux participants de faire une synthèse des éléments évoqués.

3) La synthèse des échanges et la poursuite de la collaboration

A la fin du temps d'échange le paysagiste peut proposer de faire une synthèse avec ses interlocuteurs qui aura plusieurs objectifs : vérifier si le paysagiste rapporte correctement les propos, demander aux participants des compléments d'information (personnes à contacter, documents à consulter, etc...) et organiser avec les participants la suite de la démarche paysagère. Il sera certainement nécessaire de reconduire un ou plusieurs entretiens mais également un ou plusieurs ateliers avec des thématiques de travail, des supports d'échange différents et adaptés à de nouveaux objectifs. Ce temps des échanges peut souvent être long mais riche en informations, De Sardan explique : « l'enquête de terrain procède par itération, c'est-à-dire par allers et retours, va-et-vient. On pourrait parler d'itération concrète (l'enquête progresse de façon non linéaire entre les informateurs et les informations), ou d'itération abstraite (la production de données modifie la problématique qui modifie la production de données qui modifie la problématique) » (De Sardan 1995). Dans le cadre de l'AMI la synthèse était généralement faite à la fin des temps d'échange puis au sein de l'équipe sous la forme d'un compte-rendu (cf. Annexe 7 : Compte-rendu de l'atelier sur l'écopastoralisme) proposé par la suite aux acteurs ayant participé, souvent sans retour de leur part.

Une fois passé plusieurs échanges avec les acteurs locaux, vient le temps de susciter avec eux lors de prochains échanges l'envie de produire, de construire ou de créer quelque chose ensemble qui puisse correspondre à leurs besoins ou leurs envies.

C) L'activation des savoir-faire au service la création commune

Cette étape n'est pas une fin en soi, elle dépend souvent de l'attente du commanditaire. Dans le cas de l'AMI, le PNR Médoc, il est en demande d'événements qui puissent être communiqué. Comme évoqué dans la première partie le PNR du Médoc est dans une phase de légitimation de ses actions. Il est à la recherche d'actions concrètes à valoriser grâce à ses outils de communication. Les temps d'échange avec les acteurs locaux peuvent être valorisés mais ils n'apportent pas nécessairement un contenu concret pour répondre à ses attentes. Cette phase de travail porterait pour le PNR un enjeu important pour sa communication. Ce qui sera créé sera alors le produit de la démarche paysagère menée aux yeux du commanditaire même si pour les acteurs locaux et pour le paysagiste c'est plus souvent l'expérience vécue qui est le résultat du travail.

Après cette période de rencontre d'analyse et d'échange qui affirme ou modifie les hypothèses de travail, naît (ou pas) l'envie de certains acteurs de faire une action. Dans certains cas ils pourront personnellement mettre leurs savoir-faire au service de leurs envies ou faire appel, à l'aide du paysagiste, à d'autres professionnels du domaine souhaité. Cette action serait une partie ou l'entièreté de la réponse à la problématique. Pernet et al. émettent l'hypothèse d'une relation entre le paysage et le projet en disant : « d'enjeu politique dédié, le paysage devient outil de médiation, de partage de connaissance, et d'activation de projet » (Pernet et al. 2014). Pour activer l'envie de faire projet, le paysagiste peut lors de temps d'échanges avec les acteurs locaux, créer un dispositif particulier qui amène ses interlocuteurs à mettre en valeur leurs savoir-faire ou à déléguer.

1) Susciter l'envie de créer ensemble

Après, les échanges avec les acteurs locaux et le partage de problématiques communes, les temps d'échange peuvent mener les invités à évoquer des idées pour apporter des solutions à la problématique. Il semble que le paysagiste dispose des mêmes dispositifs pour activer l'envie des acteurs de faire des propositions que pour alimenter ses hypothèses, à savoir des dispositifs (entretiens ou ateliers), des cadres de travail, des contenus et des supports. Il est alors à la charge du paysagiste d'évaluer en fonction de son contexte quel serait le dispositif d'échange qui serait le plus adapté à « l'activation [d'un] projet » (Pernet et al. 2014). Il est remarqué que le paysagiste peut opter pour deux niveaux d'accompagnement des acteurs locaux dans cette phase, soit il fait des propositions, soit il laisse les acteurs locaux libres de leur imagination. Alors, le paysagiste prépare un temps d'échange en fonction de la démarche paysagère qu'il mène et de la problématique qu'il a à résoudre. Il peut orienter les participants à l'aide de supports pour susciter leurs envies, comme l'a proposé le PNR du Médoc lors d'un atelier de concertation sur un centre-bourg. En effet, le paysagiste a proposé un jeu de cartes avec des propositions « d'initiatives » (Compte-rendu de la concertation sur le projet d'aménagement du bourg de Queyrac, synthèse de l'atelier citoyen du 05 Juin 2018, Garcia): telles que du mobilier urbain, un verger communal ou encore des bornes de rechargement pour les voitures électriques.



Figure 14 : Extrait d'un jeu de cartes, support d'un atelier organisé par le PNR Médoc où les participants peuvent s'inspirer de ces « initiatives » pour créer leur projet.

Dans d'autres cas les images sont bien plus réalistes, comme dans un « exercice de photo-langage à travers des références de projets d'aménagement : « comment imaginez-vous votre quartier de demain ? Brainstorming en petit groupe : exprimer ses envies, ses rêves quant au cadre de vie sur le quartier du Puycharraud » (Compte-rendu de l'atelier participatif à Puycharraud « Ensemble, construisons notre quartier de demain », 16 Février 2015). Le cadre de cet atelier il est proposé aux habitants : « parmi les nombreuses images références de projet d'Ecoquartier ou d'aménagement, les participants ont sélectionnés 5 photos qui pourraient s'appliquer au quartier du Puycharraud » (Compte-rendu de l'atelier participatif à Puycharraud « Ensemble, construisons notre quartier de demain », 16 Février 2015).



Figure 15 : Photographies extraites du compte-rendu de l'atelier participatif du 16 Février 2015 Puycharraud « Ensemble, construisons notre quartier de demain ».

Cet usage des supports peut aider les acteurs à se projeter et à nourrir leur imagination, cependant cela peut les influencer.

Le paysagiste peut également laisser les acteurs locaux libres de leur imagination pour partager leurs idées. Comme lors de l'atelier-repas du 29 Mai 2019 de l'AMI concernant les espaces et les lieux de vente, où le paysagiste donne l'objectif suivant à la dernière phase de travail : « Faire une synthèse orientée des échanges en vue de faire émerger une ou des actions à développer » (cf. Annexe 6 : Plan d'animation de l'atelier-repas).

L'équipe part alors du postulat qu'une « synthèse orientée » suffira à activer l'envie des acteurs locaux à passer à l'action. Cette manière d'aborder le passage à l'action peut être déroutante pour les acteurs locaux, s'ils ne comprennent pas ou s'ils n'ont pas d'idées. Cela permet au paysagiste de rester dans une posture objective et neutre et que les propositions soient exclusivement le fruit de la réflexion des acteurs locaux.

Dans le premier cas l'utilisation d'un support semble nécessaire tandis que dans le second cas elle n'est pas du tout envisagée. Alors selon les objectifs du temps d'échange, qui réunit les acteurs locaux pour activer l'envie de créer une action, le paysage peut adapter ses supports. De la manière dont le temps d'échange sera organisé et mis en place, résultera un type d'actions où le paysagiste ne sera pas le seul constructeur.

2) La concrétisation d'une ou de plusieurs action(s) ponctuelle(s) ou progressive(s)

Il semblerait qu'il existe deux types d'actions qui s'offrent aux acteurs locaux, dans lesquelles le paysagiste peut ou pas participer. Selon les envies des acteurs locaux, ils peuvent mettre en place une ou plusieurs actions différentes. Il y aurait les actions ponctuelles et les actions progressives.

D'une part, les actions ponctuelles peuvent résulter du matériel ou de l'immatériel, dans ces deux cas, il se peut que les acteurs locaux aient les savoirs et les savoir-faire requis pour réaliser eux-mêmes leurs actions. Cette hypothèse est à prendre pleinement en compte car elle permettrait de souder le groupe d'acteurs et de faire des économies en bénéficiant des savoir-faire locaux. Dans ce cas, le paysagiste serait alors ou absent ou coordinateur de l'action. Dans le cas où les acteurs ne seraient pas à même de réaliser leurs actions, le paysagiste peut devenir un intermédiaire avec d'autres corps de métier qui pourront réaliser l'action avec ou pour les acteurs locaux. Le cas d'une action matérielle, réalisée par les acteurs eux-mêmes peut faire l'objet d'une action comme la construction d'un banc. Cette idée fut évoquée avec Mme Dibon lors d'un entretien au sujet des suites de l'axe de travail sur la médiation paysagère de l'AMI (Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Dibon, médiatrice culturelle qui travaille sur l'axe médiation paysagère de l'AMI, le 16 Juillet 2019,

source personnelle). Dans ce cas le paysagiste est un membre du groupe de travail, il ne produit pas seul, il accompagne et aide. Ensuite, une action avec une résultante immatérielle avec une équipe d'architectes collaborateurs du projet peut-être prise comme exemple. C'est le cas d'un projet de réalisation d'un film avec les habitants d'un village accompagnés par le collectif ETC, le film se nomme « la glace à la fourme » (La glace à la fourme, dans le cadre du programme Habiter autrement les centres-bourgs, 2013, Collectif ETC). Les actions portées ont chacune des résultats différents répondant à des problématiques différentes.

D'autre part, les actions progressives sont plus étendues dans le temps, elles demandent le début d'un processus de travail très souvent accompagné par d'autres professionnels que le paysagiste. Ces actions progressives, elles sont généralement mises en place pour établir une planification telle que la mise en place d'un SCOT (Schéma de Cohérence territoriale), d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou d'un PNR. Ces démarches peuvent s'accompagner d'actions, comme l'explique la Fédération des PNR : « d'autres outils de sensibilisation sont créés par certains Parcs en appui à la réflexion. Par exemples, des diaporamas pour organiser des formations qui « sont proposées au moment du suivi des PLU quand on sent qu'il y a intérêt de la part des élus. »¹. Se pose ici la question de l'accroche : pour être efficace, l'action doit être attendue (Urbanisme et paysage, inventaire des méthodes et outils, 2006, Fédération des PNR). Ces actions qui accompagnent des actions progressives sont essentiellement destinées à communiquer aux acteurs locaux un état d'avancement.

A la fin de l'action, la démarche paysagère se termine, le paysagiste ou l'auteur procède à l'analyse du travail qu'il vient de réaliser, après avoir pris soin de restituer l'ensemble de sa démarche aux acteurs qu'il a mobilisés.

D) Tirer des enseignements, après le projet

Avant que le paysagiste, agent du PNR ou autre, ne poursuivre dans un premier temps les autres ateliers et dans un second temps son travail vers d'autres projets, il semble bénéfique de prendre le temps de la prise de recul que ce soit dans la démarche paysagère qu'il vient de mener ou dans l'analyse ou les propositions qu'il vient d'émettre.

1) La prise de recul un moyen d'analyser pour mieux poursuivre

Souvent cette phase n'est pas prise en compte dans des démarches qui n'incluent pas la recherche. En effet, la posture réflexive (Bigando et Tesson 2011) est un terme qui appartient au mode de travail des chercheurs et peut-être bénéfique pour le paysagiste comme pour l'interlocuteur. En effet Bigando et Tesson évoquent « ce qui nous intéresse ici réside plus particulièrement dans la capacité de cette technique d'enquête à amener le participant à adopter une posture réflexive concernant son propre rapport à son paysage quotidien et ce préalablement à la réalisation de l'entretien » (Bigando et Tesson 2011). Cette posture réflexive semblerait amener le paysagiste ou l'interlocuteur à prendre du recul et à analyser son travail. Etant donné que chaque contexte paysager induit une démarche paysagère spécifique, il ne reproduira jamais la même démarche et tirera des enseignements de la démarche qu'il vient d'effectuer pour améliorer les suivantes. Afin d'aider les paysagistes dans cette prise de recul, une grille d'analyse des échanges est proposée, elle peut-être utilisée pendant la réécoute des échanges ou simplement avec des souvenirs. Elle peut-être modifiée pour s'appliquer à l'ensemble du projet (cf. Annexe 8 Proposition de grille d'analyse pour que le paysagiste « prenne du recul » à la fin d'un temps d'échange avec les acteurs locaux).

2) Retour sur terre ! Prise de recul sur l'analyse et les propositions faites

Dans un premier temps, la prise de recul faite de ce travail revient sur l'analyse qui a été faite du contexte dans lequel le PNR Médoc est en train d'évoluer et sur l'analyse de l'AMI. Puis, une critique de la méthode proposée sera évoquée sur sa faisabilité et sur les incidences qu'elle provoque notamment sur le rôle du paysagiste.

L'analyse des actions que le PNR du Médoc a menées jusqu'ici en terme de paysage doit tenir compte du fait que la personne en charge de la mission paysage et urbanisme est issue d'une formation d'urbaniste. De plus, le PNR ne bénéficie pas réellement d'un accompagnement par un ou des paysagistes. Le cadre de l'accompagnement que réalise l'agence d'urbanisme est orienté par les financements de la région vers des actions tournées vers l'urbanisme. Aucun rapprochement avec le CAUE de la Gironde n'est connu. Cette remarque émet d'hypothèse qu'il faudrait une formation de paysagiste pour exercer cette mission. Les résultats

donnés de l'AMI ne remettent pas en question l'objectif de l'équipe de faire du paysage un « outil intermédiaire actif ». En effet, le projet est prévu d'être achevé fin 2019, il semble complexe à l'été 2019 de l'analyser de manière pertinente. Cependant, la proposition faite ci-dessus utilise le terme « outil » au sujet des échanges avec les acteurs locaux, dans lesquels les échanges seraient des outils du paysage, dans ce cas, le paysage ne peut être un outil.

La proposition de méthode qui est faite semble être exigeante. Elle ne tient absolument pas compte des disponibilités du paysagiste ou des acteurs locaux. La méthode décrite semble être chronophage, or dans le PNR du Médoc le temps des agents est compté. Ils ne disposent pas librement de leurs emplois du temps. Cette méthode qui s'étend souvent sur la durée peut-être difficile à soutenir par des élus ou des financeurs dans l'attente de résultats. Cela explique en partie la difficulté de la mise en place d'une telle démarche, qui ne propose pas de contenus prédéfinis mais qui laisserait place à l'échange et à l'inventivité collective.

Dans une autre dimension cette proposition peut questionner le rôle du paysagiste. Il peut être remarqué que, dans ce cas, le paysagiste est un intermédiaire avec les autres professions, comme si être paysagiste c'était avoir un méta-métier (référence à la méta-discipline théorisée par Donadieu et al. en 2009), ce qui bouleverserait toute l'organisation de la maîtrise d'œuvre en paysage comme dans les bureaux d'étude en conception (Estienne 2007).

Enfin, en quoi la mission paysage du PNR, outre les indications données par le CNPN, serait pertinente ? Si le Pays Médoc a fonctionné jusqu'alors sans mission paysage pourquoi le territoire du Médoc aurait depuis Mai 2019 besoin d'appréhender cette question.

Cette troisième partie propose au PNR du Médoc une méthode pour alimenter sa fiche action « ateliers participatifs » qui pourra répondre à l'action paysagère que la collectivité mettra en place. La méthode de l'organisation imprévisible des échanges avec les acteurs locaux et avec leur paysage s'organise en quatre étapes. La première consiste à réaliser une enquête pour collecter des informations sur le terrain avec les acteurs locaux. La deuxième étape propose au paysagiste d'établir une démarche paysagère constituée principalement d'échanges avec les acteurs locaux. La troisième phase permettrait aux interlocuteurs d'imaginer et de réaliser une ou des actions communes. Enfin, la dernière étape permettrait à tous les participants d'adopter une posture réflexive sur l'expérience qu'ils viennent de vivre.

Conclusion

Immergé dans l'observation participante d'un AMI sur les paysages agricoles du Médoc, support d'étude pour le CNRS, ce travail propose un état des lieux de la place du paysage dans le tout récent PNR du Médoc. Etant donné que le recrutement d'un chargé de mission « paysage et urbanisme » a eu lieu à la fin de l'année 2017, la mission a déjà commencé. Les premiers prototypes d'actions ont déjà été menés sur le territoire, pour amener à la construction d'un plan d'action du PNR. Dans le même temps, le projet expérimental qu'est l'AMI prévoit d'accompagner le PNR sur la question du paysage. Pourtant l'équipe constate que la plupart des « fiches action » (PNR Médoc, 2019) en matière de paysage était déjà remplie et prête à être mise en œuvre dans les trois prochaines années de la vie du PNR. Il est remarqué que l'une des fiches action propose un « outil » : « les ateliers participatifs » sans pour autant proposer de contenus. Par conséquent, l'ensemble du travail s'oriente sur une démarche avec les acteurs locaux. C'est alors que ce travail propose de tirer profit des trois démarches paysagères menées dans le cadre de l'AMI auprès des acteurs locaux, en parallèle à la mission paysage et urbanisme du PNR, pour proposer d'analyser les premiers résultats de ce projet pour émettre une méthode. Cette méthode à destination du PNR part du principe qu'il n'existe pas de démarche paysagère toute faite répondant à tous les contextes paysagers. Il est alors proposé au paysagiste d'orienter ses temps d'échanges avec les acteurs locaux en fonction du contexte paysager dans lequel ils se trouvent. La méthode propose quatre grandes étapes organisationnelles, sans contenu défini.

Dans cette méthode le paysagiste aide, accompagne et soutient les acteurs locaux vers leurs actions. Il peut se donner le rôle qu'il estime adapté au contexte dans lequel il propose un échange aux acteurs locaux. Cependant cette adaptation au contexte paysager peut être apprise par n'importe quel professionnel en charge de ces questions de paysage. En effet, si la méthode est assez explicite pour évoluer sans paysagiste de formation, est-il possible que le PNR du Médoc et plus largement les PNR n'aient pas ou plus besoin de paysagistes. Alors, dans ce cas, le paysagiste aurait un rôle de formateur à cette méthode et plus globalement à l'approche du paysage, au service des collectivités. Ce serait une nouvelle « hybridation des pratiques » (Davodeau et al. 2015) de la profession. C'est déjà le cas pour l'un des paysagistes du Conseil Départemental de la Gironde qui explique sa mission en disant : « dans le cadre de ce poste, j'apporte des conseils et une expertise auprès des directions opérationnelles du département que ce soient les routes, les collèges et les ports départementaux; là, je suis un peu le paysagiste du département sur les questions de projets [de paysage] qui touchent d'autres directions » (Extrait du compte-rendu d'un entretien avec M. Humbert, paysagiste qui travaille au Conseil Départemental de la Gironde, le 12 Juillet 2019, source personnelle).

Bibliographie

I) Bibliographie scientifique

1) Première partie

Contandrioupolos. 2009. « La participation publique : définitions, défis et usages - Persée ». 2009. https://www.persee.fr/doc/oss_1634-8176_2009_num_8_2_1350.

Davasse, Bernard. 2014. « La trace des temps. Les complexes socio-écologiques au prisme du paysage. Pour une géographie de l'environnement impliquée », 139.

Dérior, Pierre. 2013. « La place du paysage dans l'action des Parcs Naturels régionaux depuis la Loi Paysage (1993) : enjeu central mais mission impossible ? » *Projets de paysage* dossier thématique n°9 "Le paysage a-t-il imposé sa loi?" (dossier thématique n°9 "Le paysage a-t-il imposé sa loi?"). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01824709>.

Dérior, Pierre, Philippe Béringuier, et Maud Loireau. 2019. « Développer la culture du paysage chez les acteurs locaux : la démarche du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée à l'épreuve de la pression urbaine ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Vol. 10, n°2 (juillet). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14245>.

Donadieu, Pierre, André Torre, Hervé Brunon, et Catherine Chomarat-Ruiz. 2009. « Pour une "métascience" du paysage ». *Revue Projet de paysage*, 26 juin 2009.

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France. 2013. « La part du paysage dans les Parcs naturels régionaux Après 20 ans de loi Paysage ».

Gerber, Jean-David. 2004. « La nouvelle gouvernance comme moyen d'arbitrage entre les intérêts de développement et de protection du paysage Le cas du parc naturel régional de Chartreuse ». *Cahier de l'IDHEAP* 215, 2004. Travail de mémoire réalisé dans le cadre du DEA «Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance».

Gerber, Jean-David, Raimund Rodewald, et Peter Knoepfel. 2009. « Gestion durable du paysage, Les leçons que les nouveaux parcs naturels régionaux doivent tirer de l'expérience des anciennes corporations ». *Revue de Géographie Alpine*, 3 mars 2009. <http://journals.openedition.org/rga/300> ; DOI : 10.4000/rga.300.

Mélanie, Décamps. 2011. « Les Parcs Naturels Régionaux : une institution au service de l'action publique? Le cas de la mise en œuvre de la politique agri-environnementale ». Auvergne Clermont-Ferrand 1. <https://www.theses.fr/2011CLF10377>.

Pernet, Alexis. 2009. « Une médiation paysagiste comme support de recherche: l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance ». 2009. <https://projetsdepaysage.fr/une-mediation-paysagiste-comme-support-de-recherche-l-experience-de-l-atelier-des-paysages-en-vallee-de-l-ance>.

2) Deuxième partie

Angio, Richard d'. 1997. « Au secours le paysage revient! » *L'Information Géographique*, 122-28.

Bastien, S. 2007. « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. », 2007, *Recherches qualitatives*, 27(1), 127-140. édition.

Bergues, Martine. 2013. *Paysage au pluriel: Pour une approche ethnologique des paysages*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Cauquelin, Anne. 2004. *L'invention du paysage*. Presses Universitaires de France.

Davodeau, Hervé, Elise Geisler, David Montembault, et Louise Leconte. 2015. « La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques? Paysage vs architecture : (in)distinction et (in)discipline », 14 décembre 2015.

Davodeau, Hervé, et Monique Toublanc. 2010. « Le paysage outil, les outils du paysage ». In *CO-CONSTRUCTION OU CONSTRUCTION EN COMMUN D'OBJECTIFS COLLECTIFS*, 375-391/436. Montpellier, France. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00788155>.

Di Méo, Guy. 2002. « L'identité: une médiation essentielle du rapport espace / société - Persée ». 2002. https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2002_num_77_2_1569.

Donadieu, Pierre, André Torre, Hervé Brunon, et Catherine Chomarat-Ruiz. 2009. « Pour une "métascience" du paysage ». *Revue Projet de paysage*, 26 juin 2009.

Droz, Yvan, et Valérie Miéville-Ott. 2005. *La polyphonie du paysage*. PPUR presses polytechniques.

Dubois, Catherine. 2008. « Le paysage, enjeu et instrument de l'aménagement du territoire ». *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 2009 13(2), 309-316, 11 décembre 2008.

Gerber, Jean-David. 2004. « La nouvelle gouvernance comme moyen d'arbitrage entre les intérêts de développement et de protection du paysage Le cas du parc naturel régional de Chartreuse ». *Cahier de l'IDHEAP* 215, 2004.

Travail de mémoire réalisé dans le cadre du DEA «Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance».

Godfroid, Tiphaine. 2012. « Préparer et conduire un entretien semi-directif ». Présentation présenté à Séminaire du 10 Mai 2012 Organisé par Joëlle Kivits et Laurence Guignard, mai.

Henry, Dominique. 2012. « "Entre-tenir la montagne": paysage et ethnogéographie du travail des éleveurs en montagne pyrénéenne: hautes vallées du Gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Larboust », septembre. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00762521>.

Michelin, Yves. 2000. « Le bloc-diagramme: une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense(Massif central français) ». *Cybergeo: European Journal of Geography*, janvier. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.1992>.

Nicolas-Le-Strat. 2014. « Une recherche de plein vent ». 2014. <https://www.pnls.fabriquesdesociologie.net/une-recherche-de-plein-vent/>.

3) Troisième partie

Berque, Augustin, Michel Conan, et Pierre Donadieu. 1999. *La Mouvance du Jardin au Territoire Cinquante Mots Pour le Paysage*.

Bigando, Eva, et Frédéric Tesson. 2011. « Quand la recherche se connecte à l'action et fait du retour vers l'enquêté une condition de l'interface - à propos d'une démarche d'enquête sur les paysages du quotidien ». Text. <http://www.revue-interrogations.org>. 2011. <https://www.revue-interrogations.org/Quand-la-recherche-se-connecte-a-l>.

Davodeau, Hervé, Elise Geisler, David Montembault, et Louise Leconte. 2015. « La participation par les architectes et les paysagistes: vers une hybridation des pratiques? Paysage vs architecture: (in)distinction et (in)discipline », 14 décembre 2015.

De Sardan, Jean Pierre Olivier. 1995. « «La politique du terrain», Enquête, Les terrains de l'enquête », 1995. <http://enquete.revues.org/document263.html>. Consulté le 03 octobre 2009.

Donadieu, Pierre, et Gaele Aggeri. 2011. « Quatre postures de valorisation et d'évaluation des paysages dans les régions de montagne: le designer, le planificateur, le gestionnaire et le scientifique », 2011, Revue projet de paysage édition. www.projetsdepaysage.fr.

- Donadieu, Pierre, et Elisabeth Mazas. 2002. *Des mots de paysage et de jardin*. Educagri Editions.
- Estienne, Isabelle. 2007. « Questions paysagères et paysagistes dans les agences d'urbanisme ». *Revue de géographie et aménagement: Territoire en mouvement*, 2007.
- Keravel, Sonia. 2008. « Passeurs de paysages : une réflexion sur la transmission de l'expérience paysagère ». Thèse, Paris, EHESS. <http://www.theses.fr/2008EHES0145>.
- Marlin, Cyrille. 2017. « Ce qu'observer veut dire ». *Revue Projet de paysage*, 7 janvier 2017. http://www.projetsdepaysage.fr/fr/ce_qu_observers_veut_dire.
- Pernet, Alexis, Marie Baret, Cyrille Marlin, et Victor Miramand. 2014. « Un atelier mobile comme vecteur de mise en relation des acteurs du paysage. Retour réflexif sur l'expérience de l'atlas pratique des paysages d'Auvergne, 2011-2013 ». *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 38 (décembre): 31-46. <https://doi.org/10.4000/soe.1564>.
- Poussin, Charlotte. 2017. « Chapitre III. Une proposition pédagogique alternative et révolutionnaire : la pédagogie scientifique ». *Que sais-je?*, septembre, 78-118.
- Sgard, Anne. 2011. « Le partage du paysage ». Thèse. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00686995>.

II) Bibliographie technique

1) Références extérieures

Compte-rendu de l'atelier sur les espaces et les lieux de vente, le 29 Mai 2019, Duprat

Compte-rendu de la concertation sur le projet d'aménagement du bourg de Queyrac, synthèse de l'atelier citoyen du 05 Juin 2018, Garcia

Compte-rendu du séminaire de lancement du livre blanc sur les formes urbaines, 26 Janvier 2019, Garcia

Compte-rendu de l'atelier participatif à Puycharraud « Ensemble, construisons notre quartier de demain », 16 Février 2015

Convention d'Aarhus, le 12 Septembre 2002, <https://www.legifrance.gouv.fr>

Convention européenne du paysage, Florence, série des traités européens, conseil de l'Europe, 2000

Courrier du préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, concernant l'examen préalable de l'avant projet de charte du Parc Naturel Régional du Médoc, le 23 Février 2016, le préfet

Dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, les paysages agricoles, le 25 Juillet 2017, l'équipe de l'AMI

Extrait du tableau triennal des actions de la mission paysage et urbanisme, 2019, source PNR Médoc

Fédération des PNR, <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

La glace à la fourme, dans le cadre du programme Habiter autrement les centres-bourgs, 2013, Collectif ETC

Le livre blanc de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture ; pour une valorisation et un aménagement qualitatif des zones d'activités en Médoc, Pays Médoc projet de PNR Médoc, <https://www.pnr-medoc.fr>

Urbanisme et paysage, inventaire des méthodes et outils, 2006, Fédération des PNR

Tableau des suites à donner aux recommandations émises par la FPNRF, la Commission « PNR » du CNPN, le MEF et le MEEM dans le cadre de l'avis intermédiaire (au projet de PNR du Médoc), Maloubier

2) Références personnelles

Extrait du compte-rendu de la réunion de lancement du 11 Mars 2019, source personnelle

Extrait de la réunion de cadrage de l'axe de travail de l'AMI sur l'écopastoralisme du 26 Mars 2019, source personnelle

Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Maloubier, chargée de mission « projet de PNR », le 05 Juin 2019, source personnelle

Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Dibon, médiatrice culturelle qui travaille sur l'axe médiation paysagère de l'AMI, le 16 Juillet 2019, source personnelle

Extrait du compte-rendu d'un entretien avec Mme Castellan, urbaniste spatialiste qui travaille à l'A'urba, le 03 Juillet 2019, source personnelle

Extrait du compte-rendu d'un entretien avec M. Humbert, paysagiste qui travaille au Conseil Départemental de la Gironde, le 12 Juillet 2019, source personnelle

Extrait de la note de cadrage concernant le choix des acteurs pour l'axe de travail sur les espaces et les lieux de vente, le 29 Mai 2019, source personnelle

Expérience de l'atelier collectif du Master 2 GAED spécialité PEPS à Angers 2018-2019 avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais dans le cadre d'un plan de paysage, source personnelle

Liste des abréviations

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

A'urba : Agence d'Urbanisme de l'aire Bordelaise

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CNPN : Commission Nationale de Protection de la Nature

FNPNR : Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux

PNR : Parc Naturel Régional

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Table des illustrations

Figure 1 : Schéma explicatif du dispositif de recherche action

Figure 2 : Schéma illustrant les actions paysagères du Pays Médoc en transition vers le PNR Médoc

Figure 3 : Calendrier prévisionnel des actions de la mission paysage du PNR du Médoc

Figure 4 : Photographie illustrant une rencontre avec un agriculteur et où le paysagiste fait le tour de l'exploitation initiant une relation de confiance (source personnelle)

Figure 5 : Photographie(1) illustrant l'atelier sur l'écopastoralisme le 15 Mai 2019 (source personnelle)

Figure 6 : Photographie(2) illustrant l'atelier sur l'écopastoralisme le 15 Mai 2019 (source personnelle)

Figure 7 : Photographie(1) illustrant l'atelier sur les espaces et lieux de vente le 29 Mai 2019 (source personnelle)

Figure 8 : Photographie(2) illustrant l'atelier sur les espaces et lieux de vente le 29 Mai 2019 (source personnelle)

Figure 9 : Photographie(1) illustrant l'atelier sur la médiation paysagère le 10 Juillet 2019 (source personnelle)

Figure 10 : Photographie(2) illustrant l'atelier sur la médiation paysagère le 10 Juillet 2019 (source personnelle)

Figure 11 : Schéma d'analyse des trois démarches paysagères menées dans le cadre de l'AMI

Figure 12 : Schéma d'analyse de trois situations où les paysagistes évoquent le paysage, dans le cadre des ateliers de l'AMI

Figure 13 : Carte montrant la répartition des acteurs locaux identifiés dans le cadre de l'axe de travail sur les espaces et les lieux de vente.

Figure 14 : Extrait d'un jeu de carte, support d'un atelier organisé par le PNR Médoc où les participants peuvent s'inspirer de ces « initiatives » pour créer leur projet.

Figure 15 : Photographies extraites du compte-rendu de l'atelier participatif du 16 Février 2015 Puycharraud « Ensemble, construisons notre quartier de demain ».

Table des annexes

Annexe 1 : Calendrier rétrospectif du projet de PNR Médoc

Annexe 2 : Extrait de la fiche de poste du chargé de mission urbanisme et paysage

Annexe 3 : Calendrier de l'AMI du Médoc

Annexe 4 : Carte du Médoc avec la localisation des initiatives retenues dans le cadre de chacun des trois axes de l'AMI

Annexe 5 : Carte du Marais de Saint-Julien de Beychevelle avec les acteurs retenus

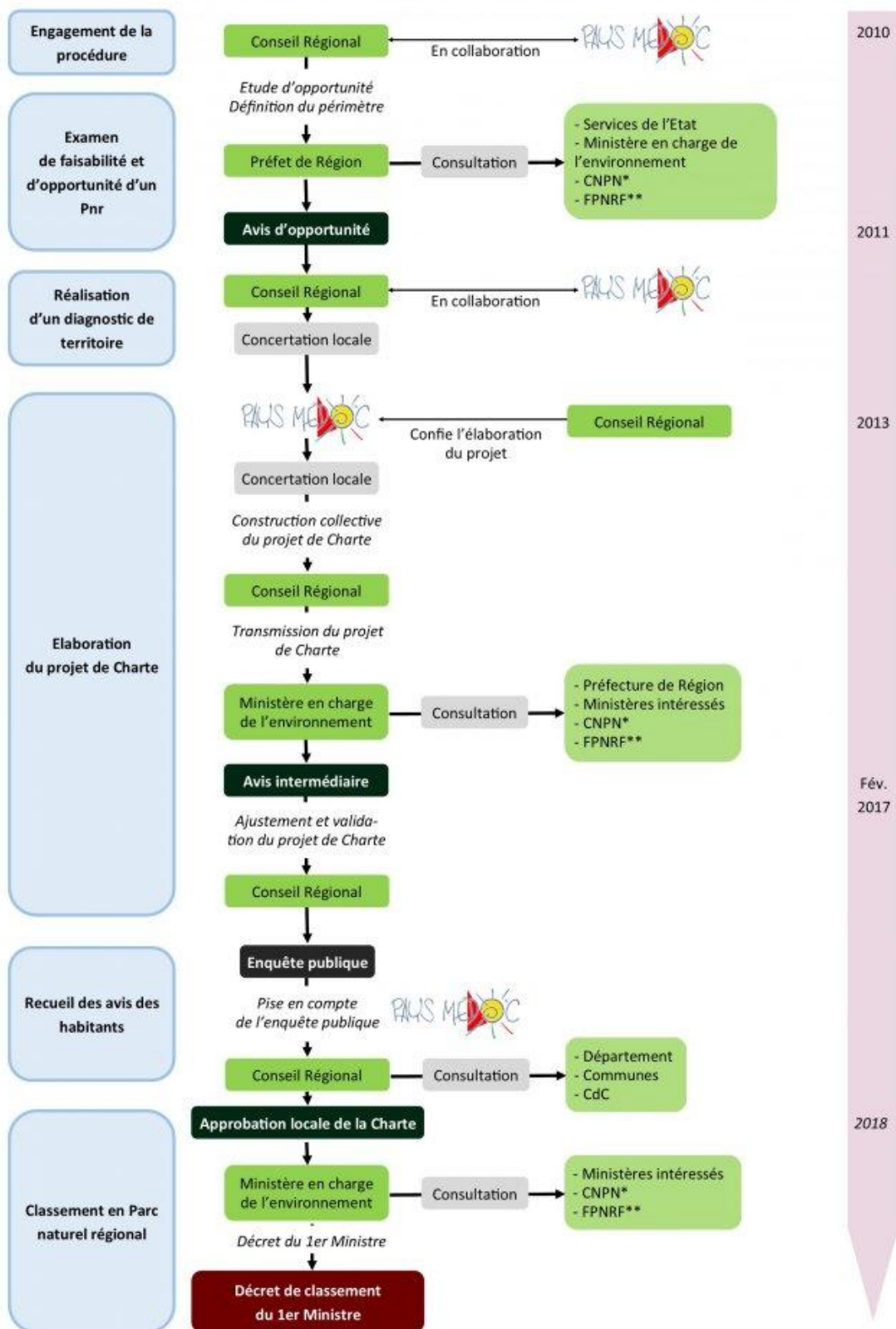
Annexe 6 : Plan d'animation de l'atelier-repas

Annexe 7 : Compte-rendu de l'atelier sur l'écopastoralisme

Annexe 8 : Proposition de grille d'analyse pour que le paysagiste « prenne du recul » à la fin d'un temps d'échange avec les acteurs locaux

Annexes

Annexe1 : Calendrier rétrospectif du projet de PNR du Médoc (édité en 2018), source PNR Médoc



Annexe 2 : Extrait de la fiche de poste du chargé de mission urbanisme et paysage (édité le 30.03.2017), source PNR Médoc

Les sujets relatifs aux paysages et à l'urbanisme s'avèrent être des préoccupations quotidiennes des collectivités locales. La labellisation Pnr se profilant en 2018, les instances nationales, régionales et départementales encouragent le territoire à préfigurer ces actions et accompagnent leur mise en œuvre.

La Charte du Pnr Médoc développe une stratégie au sein de laquelle le paysage tient une place particulièrement importante. Cette thématique est conçue comme une véritable clé d'entrée transversale permettant d'aborder l'environnement, l'urbanisme et la qualité de vie, la revitalisation des centres bourgs, le patrimoine, les activités agricoles, viticoles et forestières... avec la recherche d'une plus grande pratique de la participation des habitants. En effet, le **Cahier des Paysages** élaboré en déclinaison locale de l'Atlas des Paysages de la Gironde réunit les grands principes et dispositions attachés à chaque unité paysagère.

Pour mettre en œuvre ce Cahier des Paysages, plusieurs outils seront mis en place et notamment :

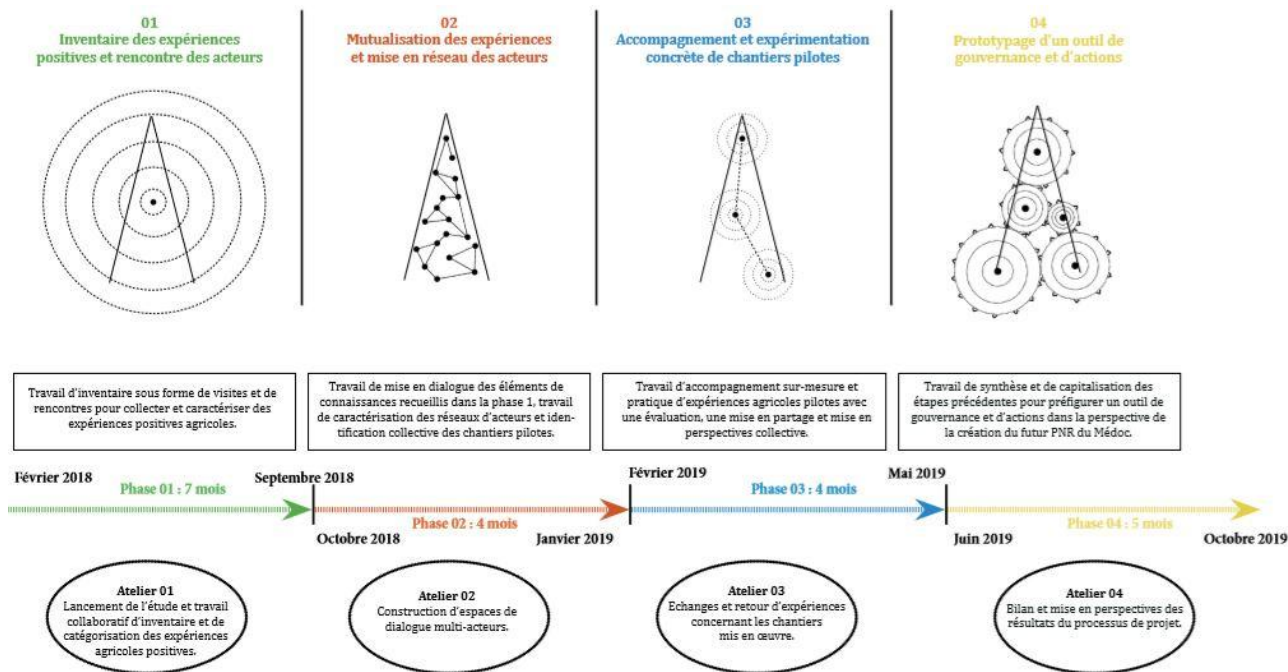
- L'élaboration d'un **Livre Blanc de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage** permettant aux collectivités d'y puiser les ressources nécessaires pour leurs projets d'aménagement et leur inscription dans leurs situations locales.
- La réalisation d'une **Charte de publicité et de signalétique** permettant l'organisation du territoire quant à la restriction de la publicité et l'harmonisation de la signalétique
- L'organisation d'**ateliers participatifs du Paysage** pour inviter les habitants, associations et acteurs socio-économiques à s'intéresser à leur paysage quotidiens, ses évolutions et l'avenir à lui donner. Ces ateliers participatifs seront organisés à la demande des collectivités souhaitant expérimenter ce processus.

Ses outils seront mis en place par une **ingénierie spécialisée en urbanisme et paysage dans une logique de mutualisation entre les SCoT médocains**. En effet, le territoire ne dispose pas à ce jour ingénierie spécialisée sur ce sujet. Aussi, en plus du déploiement de ces 3 outils, le ou la chargé(e) de mission « paysage-urbanisme » interviendra en appui et en complémentarité des SCoT du territoire et plus localement à l'échelle des communes volontaires.

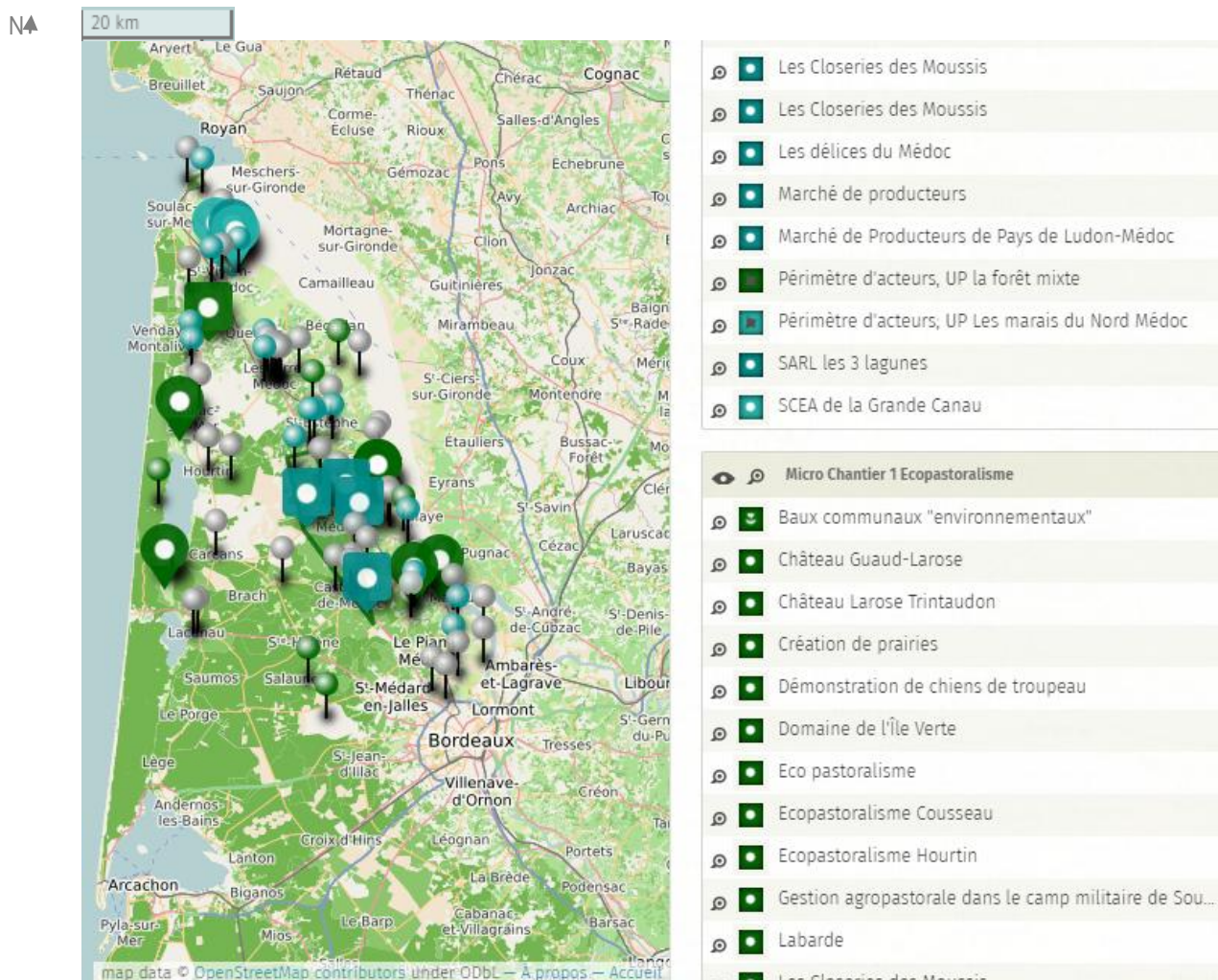
Ses interventions seront planifiées avec l'**instance de coordination des SCoT** mise en place au sein des instances de gouvernance du Parc.

Le projet de budget aujourd'hui présenté intègre la possibilité de recruter un(e) **Chargé(e) de Mission « Urbanisme/paysage »** durant le 2^{ème} semestre 2017.

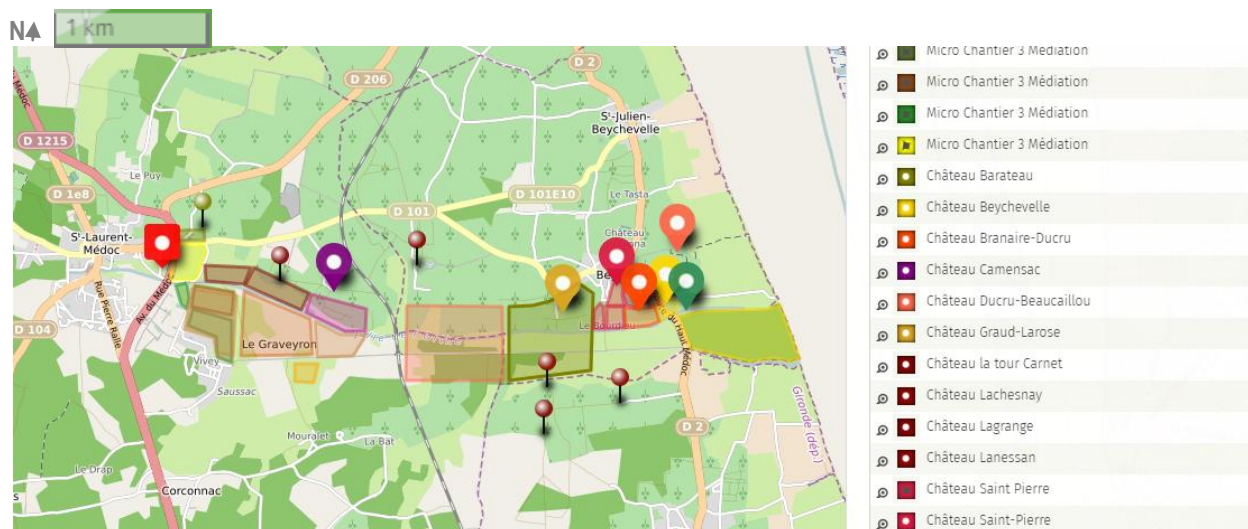
Annexe3 : Calendrier de l'AMI du Médoc (édité en 2018), source AMI Médoc



Annexe 4 : Carte du Médoc avec la localisation des initiatives retenues dans le cadre de chacun des trois axes de l'AMI, corrélé au tableau des acteurs de l'axe de travail sur l'écopastoralisme et les espaces de vente (Mai 2019) Source : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-initiatives-medoc_246740#12/45.0945/-0.6530 (création personnelle)



Annexe 5 : Carte du Marais de Saint-Julien de Beychevelle corrélé avec le tableau des acteurs retenus pour l'axe de travail sur la médiation paysagère (Mai 2019) Source : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-initiatives-medoc_246740#12/45.0945/-0.6530 (création personnelle)



Annexe 6 : Plan d'animation de l'atelier-repas du 29 Mai 2019, concernant l'axe de travail sur les espaces et les lieux de vente (édité en Mai 2019), source M. Duprat

1 / Apéritif : Faire connaissance // 20 mi

Etape 1 :

Les échanges débutent par un tour de table de présentation rapide de l'ensemble des convives (nom, prénom, activité, lieu). Chaque personne est invitée à livrer une description personnelle des paysages des marais du nord et à choisir une photo (format A5) dans une photothèque de photos du marais du nord issue du corpus photographique légendé d'illustration de cette entité paysagère dans l'atlas des paysages de la Gironde.

Etape 2 :

Une fois que les convives se sont présentées :

- Raphaël évoque l'actualité de création du PNR et la place qu'occupera le paysage.
- Caroline évoque les principaux sujets/projets agricoles que portera le futur PNR.
- Stéphane et Cyrille présentent les tenants et aboutissants de la tenue du repas, la méthode d'animation proposée (ethnométhodologie : caméra) et les objectifs que l'équipe du futur PNR aimerait atteindre à la fin de ce temps d'échanges. (connaissance partagée + identification d'une action collective sur le sujet des paysages et des espaces de ventes et lieux d'accueil)

2 / Entrée : Découvrir les pratiques agricoles dans les marais // 30 min

Etape 1 :

Ce temps du repas est l'occasion d'apprendre à connaître en détail les trois exploitants invités. A tour de rôle, ils sont invités à présenter et décrire leur activité dans son ensemble, à livrer l'histoire de leur installation dans les marais du nord, leurs motivations, leurs liens et attachements au territoire, leurs projets etc...

Ils sont aussi invités à compléter leur présentation plus particulièrement sur leurs modes, lieux, espaces, périodes, techniques de vente, de transformation et/ou de valorisation de leurs produits, d'accueil du public à la ferme, leur type de clientèle etc...

Etape 1 : (A voir si cet exercice ne ralentit ou ne perturbe pas trop les échanges)

Les 3 exploitants sont invités à localiser leur exploitation sur une carte aérienne reprenant le périmètre de l'unité des paysages défini dans l'atlas des paysages de la Gironde. (La qualité de l'image n'est pas de bonne qualité. Mathilde voir si elle peut récupérer un fond carto de bonne qualité auprès du laboratoire passages).

3/ Entre l'entrée et les plats : Identifier les liens entre les pratiques agricoles et les objectifs de qualité paysagère //10 min

Les trois exploitants sont invités à remplir un questionnaire pour identifier les liens directs entre les effets de leurs pratiques et les objectifs de qualité paysagère que le futur PNR s'est fixé d'atteindre dans le cahier des paysages dans les 15 années à venir.

4/ Plat : // 45 minutes

Le temps du plat de résistance permet de rentrer de plein pied dans le sujet des paysages et des espaces de ventes et lieux d'accueil.

Stéphane et Cyrille propose aux exploitants au sujet et à la problématique suivante :

« L'acte de vente de produits agricoles, transformés ou pas, sur le siège de l'exploitation ou à proximité, permet d'« ouvrir les portes » des paysages. Les exploitations, par l'acte de ventes et d'accueil « à la ferme », deviennent alors des nouveaux types « d'espaces publics et d'espaces citoyens » favorisant les occasions de découverte et compréhension des paysages agricoles en complément des espaces publics existants déjà sur le territoire. Grâce à l'acte de vente de proximité à la ferme, la relation entre les consommateurs et les paysages agricoles, par le biais des produits, des lieux de production et des pratiques agricoles s'améliore. Les « consommateurs » ont l'opportunité de vivre et partager une « expérience paysagère » unique, immersive et d'une grande intensité. Comment faire pour que le moment et la relation en jeu dans la vente de produits agricoles à la ferme s'enrichissent pour proposer au consommateur de vivre une expérience paysagère exceptionnelle dans sa diversité, durée, intensité etc. ? »

Pour répondre à cette question, les trois exploitants sont invités à décrire l'expérience paysagère que font ou feront leurs clients/consommateurs quand ils viennent ou viendront sur leur siège d'exploitation. Les exploitants pourront choisir le profil de leur consommateur dans un paquet de cartes de profils préalablement déterminées. Les cartes préciseront le prénom de la personne, son âge, son lieu de résidence, son mode de déplacement etc. Une fois la carte choisie, chaque exploitant devront décrire en détail toutes les étapes du parcours de leur consommateur en se mettant à leur place. La description du parcours débutera 1 km avant l'arrivée sur l'exploitation avec une description des lieux qu'ils traversent, des éléments qu'ils voient, de leurs actions (Quelles connaissances acquièrent sur leurs pratiques, sur la gestion des paysages ? Combien de temps passent-ils sur l'exploitation ? Se baladent-ils, piquent-ils, observent-ils la faune ou la flore sur l'exploitation ? Dégustent-ils des produits sur place ?) le temps qu'il reste sur l'exploitation. Source d'inspiration pour cet exercice : L'exercice de personas utilisé en design des politiques publiques ou le design centré-usagers.

5 / Dessert : Coopérer autour d'une action // 20 minutes

Le dessert est un temps de « synthèse orientée » des échanges précédents pour identifier une action concrète, réalisable d'ici juin/juillet 2019 et suffisamment motivante pour les trois exploitants souhaite la porter en coopération avec les autres convives réunis autour de la table. Stéphane et Cyrille formulent une synthèse des différents éléments majeurs identifiés lors de l'ensemble du repas en relation avec la problématique posée lors du plat de résistance.

L'action choisie devra intégrer, imbriquer et croiser :

- les caractéristiques des paysages du marais du nord,
- les pratiques agricoles, de ventes, d'accueil des exploitants invités,
- les expériences paysagères des consommateurs souhaitées sur le siège de l'exploitation,
- les projets en cours ou venir du PNR en matière de paysage (Exemple de projets à venir ?), en matière d'agriculture (PAT, circuits courts), en matière d'espaces naturels (natura 2000),
- les projets portés par d'autres structures (CPIE, chambre d'agri, etc.) ou collectivités sur le territoire du marais du nord et pourquoi pas au delà à des échelles territoriales plus larges.

6 / Tisane ou café : Parler d'art gastronomique localisé // 15 minutes

Le chef du restaurant est invité à se joindre à la conversation. Le chef nous présente l'histoire de son restaurant, ses motivations à s'implanter sur ce territoire et à cuisiner des produits locaux. Peut-être souhaiterait-il coopérer dans une action commune ?

LEVIELLE Mathilde | Les savoirs et les savoir-faire des acteurs locaux à valoriser pour alimenter la mise en œuvre des ateliers de paysage, le cas du PNR Médoc

Annexe 7 : Compte-rendu de l'atelier sur l'écopastoralisme du 15 Mai 2019 (édité fin Mai 2019), source équipe de l'AMI

Synthèse de l'atelier

L'atelier s'est tenu au Fort Médoc sur la commune de Cussac-Fort-Médoc, en partie à l'extérieur pour la première partie de l'atelier, puis dans la salle de la chapelle pour la seconde.

Temps 1 : « qui sommes-nous ? »

Les participants ont été accueillis autour d'un café, en extérieur. Après une présentation courte du Pays Médoc revenant sur le contexte de l'AMI, sur la labellisation du futur Parc naturel régional, et présentant les animateurs de la matinée, les objectifs de cet atelier sont décrits. La première animation de la matinée consiste à faire les présentations des participants, sous un format ludique qui permet de révéler la diversité des profils présents.

Chaque participant choisit un badge parmi les 4 proposés en inscrivant son nom (voir ci-dessous)



Les participants sont en cercle et ont pour consigne de tisser un lien grâce à un fil de laine avec les personnes avec qui ils travaillent déjà. Une fois tous les réseaux identifiés, la plupart des acteurs se présentent. Ils évoquent leurs fonctions, leurs collaborateurs et leurs liens avec l'écopastoralisme.

Constats partagés sur les acteurs de l'écopastoralisme

- Une difficulté pour certains acteurs de se positionner, soit car ils exercent différentes activités, soit car leur activité est parfois à la croisée de deux autres (c'est notamment le cas de la SEPANSO qui peut légitimement se considérer à la fois comme gestionnaire d'espace naturel et comme éleveur).
- Les acteurs institutionnels et associatifs (CRA, SEPANSO, ONF, Mairie, Pays...) tissent un réseau dense et des liens forts entre eux ; les éleveurs qui ont un réseau moins élargi ne sont en général en relation qu'avec un ou deux acteurs. Exemple de Medoc'Laine avec la commune de Cussac-Fort-Médoc (dont les moutons entretiennent le Fort Médoc) ou de Hervé Le marchand avec le château Gruaud Larose.
- Au sein du réseau institutionnel, le Conservatoire des races de nouvelle Aquitaine joue un rôle essentiel et constitue une tête de réseau. La chambre d'agriculture, absente de cet atelier, est également identifiée comme un acteur important à ajouter au réseau.

Temps 2 : « Partageons nos connaissances »

Suite aux présentations, la séance se poursuit dans la salle de la chapelle pour un temps de travail en groupes. Afin d'amorcer les discussions et de présenter un peu plus en détail la démarche de travail de l'AMI, Rémi Bercovitz et Fabien Reix reviennent rapidement sur les premiers résultats de l'enquête de terrain menée en 2018, ayant conduit à travailler sur l'écopastoralisme (voire présentation jointe à ce compte-rendu). Ils expliquent la volonté de constituer un réseau d'acteurs actif sur l'ensemble du Médoc et l'ambition de construire un document de synthèse qui définirait la ou les pratique(s) de l'écopastoralisme, et exposerait les enjeux de son développement pour proposer des leviers d'action.



Constats partagés sur l'état de la connaissance

La présentation permet de revenir sur la méthode employée, qui a permis d'établir un état des lieux de la pratique ainsi que de mettre en évidence des enjeux et des leviers d'actions. Ils font état de trois types de pratiques : la gestion des espaces naturels, la gestion écologique des espaces de marges de productives et la gestion différenciée des espaces (inter)communaux. La présentation se termine en amorçant la suite de l'atelier sur l'identification des enjeux et des leviers d'actions pour développer la pratique écopastorale.

Temps 3 « L'écopastoralisme et nous »

Les participants avaient précédemment été répartis en 3 groupes de travail regroupant la plus grande diversité possible de catégories d'acteurs et un maximum de personnes qui ne travaillent pas encore ensemble.

A la suite de la présentation précédente, les participants s'entendent sur la nécessité de revenir sur la définition de l'écopastoralisme. Un animateur est installé par table et se charge d'animer les échanges. Il est proposé aux participants de choisir parmi des photos disposées sur la table représentant la diversité des pratiques de l'écopastoralisme pour faciliter la discussion. Les participants s'entendent ensuite sur des mots clés qui définissent les enjeux de l'écopastoralisme, puis des mots clés qui caractérisent les leviers d'action. Enfin, ces éléments sont rapportés par une personne de chacun des 3 groupes servant ensuite à la constitution de nuages de mots projetés numériquement dans la salle.

Constats partagés sur la définition et les enjeux de l'écopastoralisme

Les groupes de travail ont bien fonctionnés et les échanges ont été riches. Les participants ont d'abord passé beaucoup de temps sur la définition de l'écopastoralisme au détriment de la question des enjeux qui dans les faits a été traitée en même temps que celle des leviers. Au sujet de la définition de l'écopastoralisme les acteurs de chaque table ont posé les bases de définitions parfois différentes, mais complémentaires :

- Des pratiques diverses qui sont nées dans les réserves naturelles et les espaces dédiés à la conservation de la nature mais qui se sont élargies aux territoires vécus et pratiqués.
- Une pratique alternative à la gestion mécanique des paysages. Un modèle économe en machine et en énergie qui permet de préserver des races anciennes et adaptées aux milieux dans lesquelles elles évoluent. Patrimoine génétique en voie de disparition qu'il convient de préserver, ces races oubliées ne sont pas séparables des paysages qu'elles contribuent à façonner.
- Une pratique qui s'inscrit dans un modèle économique singulier où la rentabilité n'est pas le seul horizon. La préservation de l'environnement et sa bonne gestion constitue un objectif en soi.
- Une rétro-innovation dans le sens où il s'agit de réinventer des pratiques pastorales anciennes pour atteindre des objectifs contemporains (gestion durable des environnements et des paysages, biodiversité domestiques, économie de moyens...)

Nuage de mots reprenant les principaux enjeux de l'écopastoralisme énoncés par les participants :



Annexe 8 : Proposition de grille d'analyse pour que le paysagiste « prenne du recul » à la fin d'un temps d'échange avec les acteurs locaux

Premier temps

A) L'environnement préparé

Les participants sont disposés autour de la table de la manière suivante :

(Photographie)

Référence (moment)	Outils photos	Atmosphères
Contexte (minutes)		
Qui		
Quoi		
Effets		

B) Le contenu des échanges

Discours individuels :

Situations d'interactions :

Certains moments d'intervention des organisateurs constituent un enjeu fort pour la suite de la conversation (reformulations, explications, ajout de nouvelles informations) :

Référence 2-1		
Contexte (moments)		
Sujet de discussion		
Conversation		
Personne 1 M. (exploitant)	Langage non verbal	
	Hypothèses	
Personnes 2 M. (agent)	Langage non verbal	
	Hypothèses	
Personnes 3 M (exploitant)	Langage non verbal	
	Hypothèses	
Conclusion		

C) Synthèse

Table des matières

AVANT-PROPOS **PAGE 1**

INTRODUCTIONERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

I) LE PAYSAGE POUR LE PNR DU MEDOC ENTRE DISCOURS ET ACTIONS **5**

A) Une rencontre soudaine entre e projet de PNR et le paysage **5**

1) La construction d'un projet pour le territoire du Médoc dans le sillon du Pays Médoc 5

2) Les PNR et le paysage, vers une collaboration 6

3) Le début de la conscientisation du paysage lors d'une étape clé, la visite du CNPN 6

B) Les actions paysagères du Pays Médoc en transition vers le PNR Médoc **9**

1) La création de "livres blancs" d'urbanisme et de paysage 11

2) L'accompagnement des projets d'aménagement des collectivités locales 12

C) L'AMI une manière d'expérier l'approche par le paysage **14**

1) L'intention de faire du paysage un "outil intermédiaire actif" 14

2) La mise en œuvre d'un dispositif spécifique 15

D) Vers une légitimation des actions paysagères du PNR pour les prochaines années **16**

1) La programmation minutieuse des trois prochaines années pour la mission paysage 16

2) Le cas particulier de la fiche-action: "ateliers-participatifs" 17

II) LES DEMARCHES SPECIFIQUES DE PAYSAGISTE POUR ECHANGER AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LE PAYSAGE **19**

A) Une relation particulière au paysage, du collectif à l'intime **19**

1) Le paysage du collectif à l'intime, la complexité de la discipline 19

2) Une discipline aux multiples définitions vers de multiples dispositifs 20

B) La démarche de l'AMI, vers une proposition de démarche paysagère **20**

1) Un paramètre central, la proximité avec les acteurs locaux 20

2) Une démarche paysagère ou des démarches paysagères 25

C) Le mot paysage, au cœur des échanges, une prérogative? **27**

1) Le langage du paysagiste de l'AMI dans un contexte d'échanges sur le paysage 27

2) Evoquer de la même manière le paysage dans un même projet, une difficulté? 30

III) PROPOSITION METHODOLOGIQUE: L'ORGANISATION IMPREVISIBLE DES ECHANGES AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET AVEC LEUR PAYSAGE **11**

A) L'enquête, de la découverte à l'analyse du contexte paysager Erreur ! Signet non défini. **1**

1) La prise de contact avec le territoire et ces acteurs, une source d'informations **Erreur ! Signet non défini.1**

2) L'analyse des données pour émettre une problématique et des hypothèses de travail **Erreur ! Signet non défini.2**

B) La démarche: un parcours avec les acteurs locaux Erreur ! Signet non défini. **3**

1) Le temps de l'organisation des phases structurantes de la démarche **Erreur ! Signet non défini.3**

2) La préparation et la mise en place de dispositifs participatifs **Erreur ! Signet non défini.4**

3) La synthèse des échanges et la poursuite de la collaboration **Erreur ! Signet non défini.8**

C)	L'activation des savoirs-faire au service la création commune.....	Erreur ! Signet non défini.8
1)	Suciter l'envie de créer ensemble	Erreur ! Signet non défini.9
2)	La concrétisation d'un ou de plusieurs action(s) ponctuelle(s) ou progressive(s)	40
D)	Tirer des enseignements, après le projet	41
1)	La prise de recul un moyen d'analyser pour mieux poursuivre	41
2)	Retour sur terre! Prise de recul sur l'analyse et les propositions faites.....	41
CONCLUSION		43
BIBLIOGRAPHIE		44
LISTE DES ABREVIATIONS		50
TABLE DES ILLUSTRATIONS		50
TABLE DES ANNEXES		51
ANNEXES.....		52

RÉSUMÉ

Le PNR du Médoc (33) fraîchement créé en Mai 2019, issu d'une mutation du Pays Médoc, a dû construire des « fiches action » par domaines de compétence, dont le paysage fait partie. Pour bénéficier d'un accompagnement sur ce champ de compétence alors inexistant des actions de l'ancien Pays Médoc, cette structure répond à un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) du département de la Gironde sur les paysages agricoles dont il est lauréat en 2017. Ce projet d'AMI a pour ambition d'expérimenter une démarche paysagère. Afin que le PNR puisse profiter de plusieurs expérimentations le projet est divisé en trois axes de travail : l'écopastoralisme, les espaces et les lieux de vente et la médiation paysagère. L'équipe de l'AMI propose de faire du paysage un outil intermédiaire actif. Pour cela, l'un des postulats de travail est que la proximité avec les acteurs locaux pourrait favoriser ce rôle du paysage. Alors comment le PNR du Médoc peut-il mieux s'emparer des échanges avec les acteurs locaux pour mettre en œuvre les démarches paysagères qu'il prévoit. Etant donné que le paysage est une « métadiscipline » (Donalieu et al. 2009) complexe où chaque contexte serait particulier, les résultats de ce travail montrent qu'il ne pourra pas y avoir de démarche unique à livrer au PNR, qui puisse s'appliquer à tous les contextes paysagers. S'il n'existe pas de démarche paysagère définie avec les acteurs locaux alors il pourrait exister une méthode pour appréhender celui-ci avec ces mêmes acteurs: l'organisation imprévisible des échanges avec eux et avec leur paysage.

mots-clés : paysage, acteurs locaux, savoirs et savoir-faire, temps d'échange, expérimentation, démarche paysagère et méthode

ABSTRACT

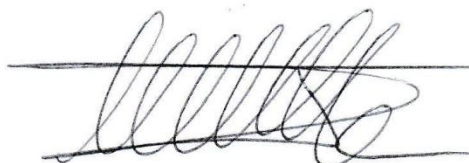
The Medoc PNR (33) freshly created in May 2019, resulting from a mutation of the Médoc country, had to build "action sheets" by fields of competences, of which the landscape is part. To benefit from an accompaniment on this field of competence then nonexistent of the actions of the old Médoc Country, it answers a MAI (Call for Demonstration of Interest) of the department of Gironde on the agricultural landscapes of which it is laureate in 2017 This AMI project aims to experiment with a landscape approach. In order for the NRP to benefit from several experiments, the project is divided into three areas of work: ecopastoralism, spaces and places of sale and landscaping. The AMI team proposes to make landscape an active intermediate tool, one of the working postulates is that proximity to local actors could favor this role of the landscape. So how can the Medoc NRP better capture the exchanges with local stakeholders to implement the landscape approaches it provides. Given that the landscape is a complex "metadiscipline" (Donalieu et al., 2009) in which each context is unique, the results of this work show that there can not be a single approach to deliver to the NRP, which can all the landscape contexts. If there is no landscape approach defined with the local actors, there could be a method to apprehend the landscape with the local actors: the unpredictable organization of the exchanges with the local actors and with their landscape.

keywords : landscape, local actors, knowledge and know-how, time for exchange, experimentation and method

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Mathilde Levielle
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **10 / 09 / 2019**



**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



Diplôme : Ingénieur
Spécialité : Paysagiste
Spécialisation / option : Paysage Environnement Participation et Société
Enseignant référent : Nathalie Carcaud

Auteur(s) : Mathilde Levielle

Organisme d'accueil : CNRS Laboratoire Passages
Adresse : 740 Cours de la Libération - CS70109,
33405 Talence

Date de naissance* : 17/10/94

Nb pages : 68 Annexe(s) :

Année de soutenance : 2019

Maître de stage : Stéphane Duprat/ Bernard Davasse

Titre français :

Les savoirs et les savoir-faire des acteurs locaux à valoriser pour alimenter la mise en œuvre des ateliers de paysage, le cas du PNR Médoc

Titre anglais :

The knowledge and know-how of local actors to valorize to feed the implementation of landscape workshops, the case of PNR Médoc

Résumé (1600 caractères maximum) :

Le PNR du Médoc (33) fraîchement créé en Mai 2019, issu d'une mutation du Pays Médoc, a dû construire des « fiches action » par domaines de compétence, dont le paysage fait partie. Pour bénéficier d'un accompagnement sur ce champ de compétence alors inexistant des actions de l'ancien Pays Médoc, cette structure répond à un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) du département de la Gironde sur les paysages agricoles dont il est lauréat en 2017. Ce projet d'AMI a pour ambition d'expérimenter une démarche paysagère. Afin que le PNR puisse profiter de plusieurs expérimentations le projet est divisé en trois axes de travail : l'écopastoralisme, les espaces et les lieux de vente et la médiation paysagère. L'équipe de l'AMI propose de faire du paysage un outil intermédiaire actif. Pour cela, l'un des postulats de travail est que la proximité avec les acteurs locaux pourrait favoriser ce rôle du paysage. Alors comment le PNR du Médoc peut-il mieux s'emparer des échanges avec les acteurs locaux pour mettre en œuvre les démarches paysagères qu'il prévoit. Etant donné que le paysage est une « métadiscipline » (Donalieu et al. 2009) complexe où chaque contexte serait particulier, les résultats de ce travail montrent qu'il ne pourra pas y avoir de démarche unique à livrer au PNR, qui puisse s'appliquer à tous les contextes paysagers. S'il n'existe pas de démarche paysagère définie avec les acteurs locaux alors il pourrait exister une méthode pour appréhender celui-ci avec ces mêmes acteurs: l'organisation imprévisible des échanges avec eux et avec leur paysage.

Abstract (1600 caractères maximum) :

The Medoc PNR (33) freshly created in May 2019, resulting from a mutation of the Médoc country, had to build "action sheets" by fields of competences, of which the landscape is part. To benefit from an accompaniment on this field of competence then nonexistent of the actions of the old Médoc Country, it answers a MAI (Call for Demonstration of Interest) of the department of Gironde on the agricultural landscapes of which it is laureate in 2017 This AMI project aims to experiment with a landscape approach. In order for the NRP to benefit from several experiments, the project is divided into three areas of work: ecopastoralism, spaces and places of sale and landscaping. The AMI team proposes to make landscape an active intermediate tool, one of the working postulates is that proximity to local actors could favor this role of the landscape. So how can the Medoc NRP better capture the exchanges with local stakeholders to implement the landscape approaches it provides. Given that the landscape is a complex "metadiscipline" (Donalieu et al., 2009) in which each context is unique, the results of this work show that there can not be a single approach to deliver to the NRP, which can all the landscape contexts. If there is no landscape approach defined with the local actors, there could be a method to apprehend the landscape with the local actors: the unpredictable organization of the exchanges with the local actors and with their landscape.

Mots-clés : paysage, acteurs locaux, savoirs et savoir-faire, temps d'échange, expérimentation

Key Words: landscape, local actors, knowledge and know-how, time for exchange, experiment tion